

1) Costume militaire - zouaves pontificaux

HISTOIRE
DE
SAINT-GABRIEL DE BRANDON

ET DE SES
DÉMEMBREMENTS :

SAINT-DAMIEN, SAINT-DIDACE, SAINT-CHARLES
DE MANDEVILLE, SAINT-CLÉOPHAS,
SAINT-EDMOND, ETC.

À TRAVERS LES REGISTRES ET EN MARGE



G. DUCHARME, LIBRAIRE-ÉDITEUR
35 & 36, rue Notre-Dame ouest
MONTREAL
1917

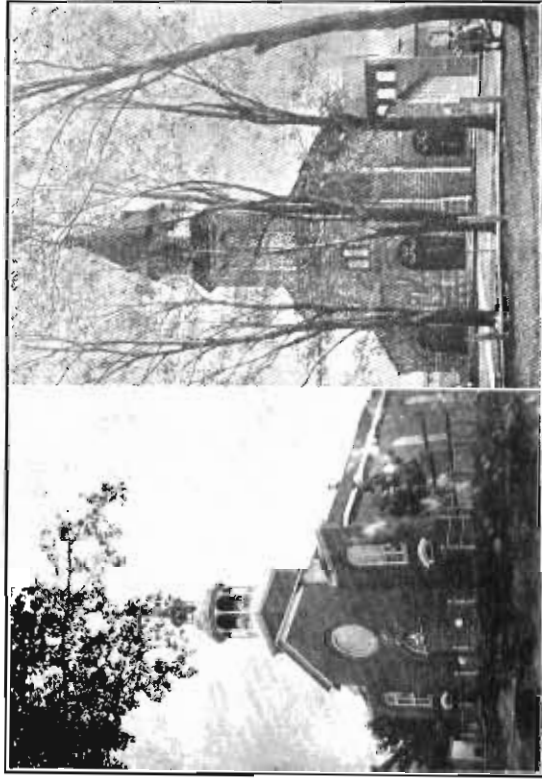
Centre des Ressources
Documentaires
Radio-Québec

HISTOIRE DE
SAINT-GABRIEL DE BRANDON

*Enregistré par l'éditeur, au Ministère de l'Agriculture et
de la statistique, à Ottawa, en l'année 1917, conformé-
ment aux dispositions de l'Acte du Parlement du
Canada, concernant la propriété littéraire et artistique.*

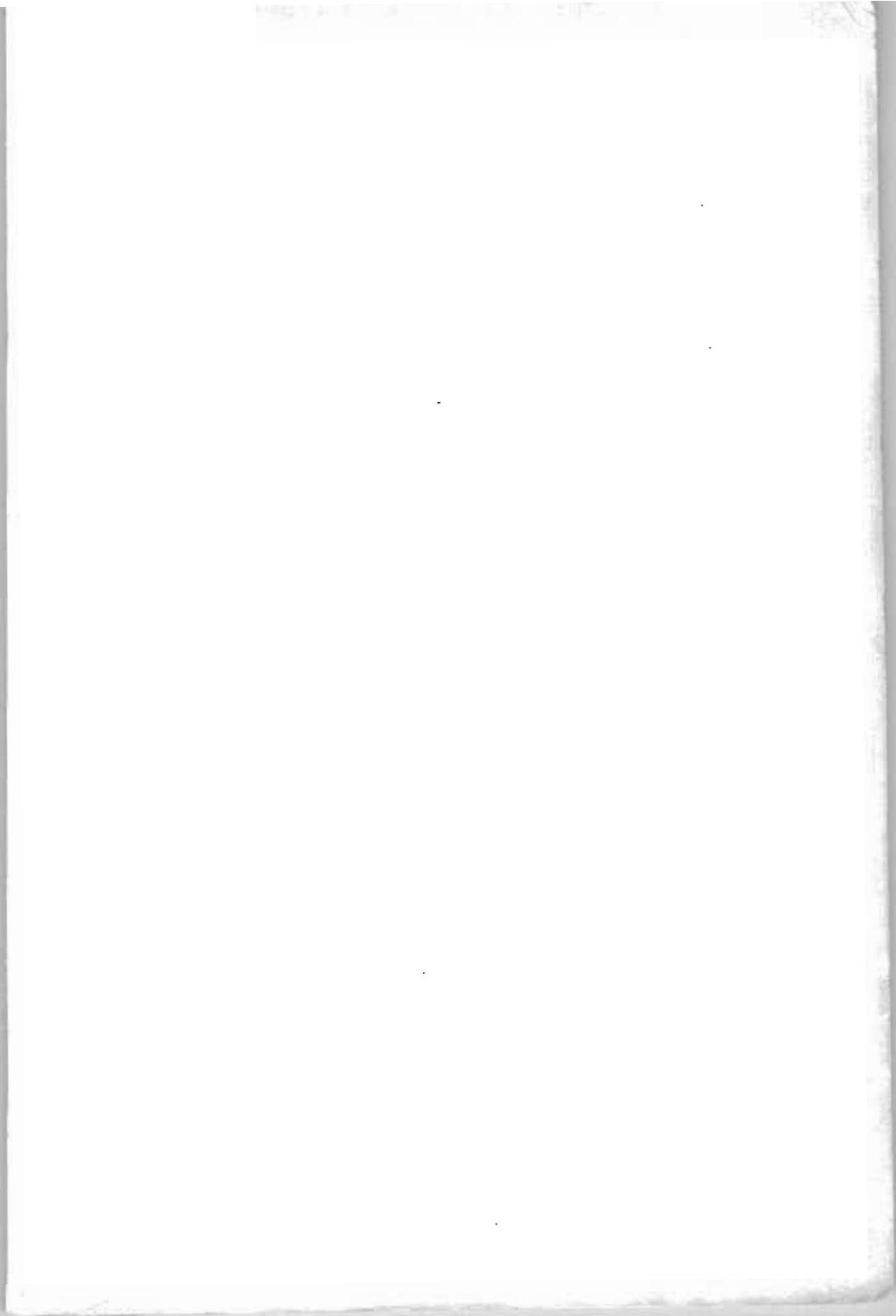
LA CIE D'IMPRIMERIE GODIN LIMITÉE, 41, rue Bonsecours, Montréal, Can.

10586



ANCIENNE EGLISE.
Détruite par le tondre.
22 Juin 1912.

EGLISE ACTUELLE.



HISTOIRE
DE
SAINT-GABRIEL DE BRANDON

ET DE SES
DÉMEMBREMENTS :

SAINT-DAMIEN, SAINT-DIDACE, SAINT-CHARLES
DE MANDEVILLE, SAINT-CLÉOPHAS,
SAINT-EDMOND, Etc.

À TRAVERS LES REGISTRES ET EN MARGE



G. DUCHARME, LIBRAIRE-ÉDITEUR
36 & 36a, rue Notre-Dame ouest
MONTREAL

1917

RADIO-QUÉBEC
BIBLIOTHÈQUE

SAINT CHARLES DE FOIX

1500-1550

1500-1550

1500-1550

1500-1550

1500-1550

1500-1550

1500-1550

1500-1550

1500-1550

1500-1550

1500-1550

1500-1550

1500-1550

1500-1550

1500-1550

1500-1550

1500-1550

1500-1550

1500-1550

1500-1550

1500-1550

1500-1550

1500-1550

1500-1550

1500-1550

1500-1550

1500-1550

1500-1550

1500-1550

1500-1550

1500-1550

1500-1550

Ami lecteur,

Voici une monographie paroissiale que je vous prie d'accueillir avec empressement et bienveillance, car c'est une pierre nouvelle dans l'édifice historique national. Comme tous les écrits du genre précédemment parus dans cette province, elle servira à l'historien futur du Canada. Les Bibaud, les Ferland, les Garneau et autres pionniers dans le domaine de notre histoire, n'ont eu, pour élaborer leurs précieux travaux, qu'une quantité de documents ou restreinte ou indigeste. A l'époque de la rédaction de leurs annales et du prononcé de leurs jugements, peu de monographies paroissiales existaient pour les aider à les formuler avec justesse, à coup sûr, sans appel. Depuis lors, on a mis au jour ou entassé dans nos archives des masses de documents, nécessaires pour la mise en une lumière vraie des événements passés de notre vie canadienne; il semble possible d'espérer, devant cette activité de nos écrivains et de nos archivistes, que l'historien futur du Canada surgisse à courte échéance. D'ici là, le pays attendra son chancre avec une impatience grandissante; mais avant que ce vigoureux écrivain ne s'attable ou ne s'enniche pour recueillir et coordonner les notes qui serviront à fixer d'une manière solide et permanente la physionomie du peuple canadien-français, il est nécessaire que tous les matériaux essentiels soient publiés, que les histoires locales soient contées, que les vertus comme aussi les travers de nos gens soient mieux connus; et tout cela ne se peut écrire, dire ou lire que dans les livres comme celui que j'ai l'honneur de vous présenter ici, mon cher lecteur.

L'auteur, pour charmer ses heures laborieuses, satisfaire son amour des choses de la patrie tant petite que grande, s'est occupé à rédiger cette histoire de Saint-Gabriel de Brandon, sans prétention littéraire. Il y a quelques années, j'eus l'avantage d'en lire les premiers chapitres que je trouvai très intéressants, j'encourageai l'auteur à poursuivre son oeuvre et à la publier. Il ne voulut point croire à la sincérité de mon éloge, puisqu'il garda son manuscrit, déjà fort avancé, sans faire un pas vers l'imprimeur. Ce n'est que sur les instances répétées et pressantes de plusieurs membres de la société historique de Montréal, que l'auteur consentit à livrer son travail à l'impression. Par une modestie non moins rare que louable dans ce siècle de vertus faciles et ta-

pageuses, l'auteur persiste à vouloir garder l'anonyme. Nous admirons le peu de cas qu'il veut bien faire de son talent réel, car son livre, en dépit de l'opinion personnelle de l'auteur, est très convenable de style et d'ordonnance. Nous voudrions que les histoires de paroisses soient toutes aussi bien conçues, toutes aussi sobres dans l'expression que celle-ci, aussi abondantes en renseignements divers et utiles.

Si mon ami se flatte, en publiant cette histoire anonymement, de garder l'incognito, et de frustrer ses compatriotes du plaisir de le saluer de son nom, je puis l'assurer qu'il a tablé sans la curiosité persévérante des bibliothécaires, des libraires, des bibliographes. Il n'est presque plus possible de se maintenir sous le voile désormais transparent de l'anonyme; il ne vaut guère mieux se barricader derrière un nom de plume; les pseudonymes les mieux gardés, quand ils cachent des écrivains de mérite, finissent toujours par être trahis et divulgués. Fardette la mystérieuse est maintenant connue de celles comme aussi de ceux que sa prose attrayante attire, attache, attroupe, attable.

La Renommée rejoint plus sûrement ceux qui la fuient que ceux qui la poursuivent. Ceux que cette déesse couronne malgré eux, ont, sur les pourchasseurs de gloire, le précieux avantage de n'avoir pas été déçus dans la vaine poursuite d'un bonheur fugace.

Un nom au frontispice de ce livre importe peu. What's in a name? Shakespeare avait raison d'affirmer que la rose garderait son doux parfum quand même on l'appellerait d'un autre nom. Et pourtant cela n'empêchera pas les sots de ne croire au mérite que s'il est prôné dans les gazettes, précédé d'un grand nom, servi par le succès. Le succès, le renom, l'éloge sont une couronne du mérite et devraient toujours lui être attribués; mais il faut compter avec les petitesse de l'humaine nature. Le mérite souvent, privé du soutien de ces choses, comme d'un aliment utile à sa vie, se lasse, s'allère, chancelle et périclète. Par contre, les ballons gonflés n'ont besoin que d'être piqués d'une pointe d'épingle pour choir misérablement dans la plaine qu'ils allaient dominer. Le mérite est indépendant de l'éloge, indépendant du succès; mais qui me blâmera de proclamer modestement celui de l'auteur anonyme de ce livre et de lui souhaiter tout le succès que réclamerait une oeuvre ardue poursuivie sans faiblesse, une oeuvre utile réalisée sans jactance.

La compilation et la rédaction d'une monographie paroissiale n'est pas une oeuvre qui s'élabore en une quinzaine, ni même en quelques mois. Elle exige de longues et patientes recherches. Aussi, l'auteur anonyme de l'histoire de Saint-Gabriel-de-Brandon, non content de compulsor tous les livres, bouquins et journaux où il a espéré trouver un renseignement, a interrogé, tour à tour, non seulement tous les anciens de cet endroit, témoins oculaires ou auriculaires des faits et gestes

des pionniers, mais encore les greffes de Sorel et des Trois-Rivières, les archives paroissiales ou épiscopales de Québec, Trois-Rivières, Joliette et ailleurs, témoins silencieux mais fidèles des choses du passé. L'auteur a butiné, grappillé sans relâche dans tous ces champs d'abondance, puisé à toutes ces sources sans lassitude.

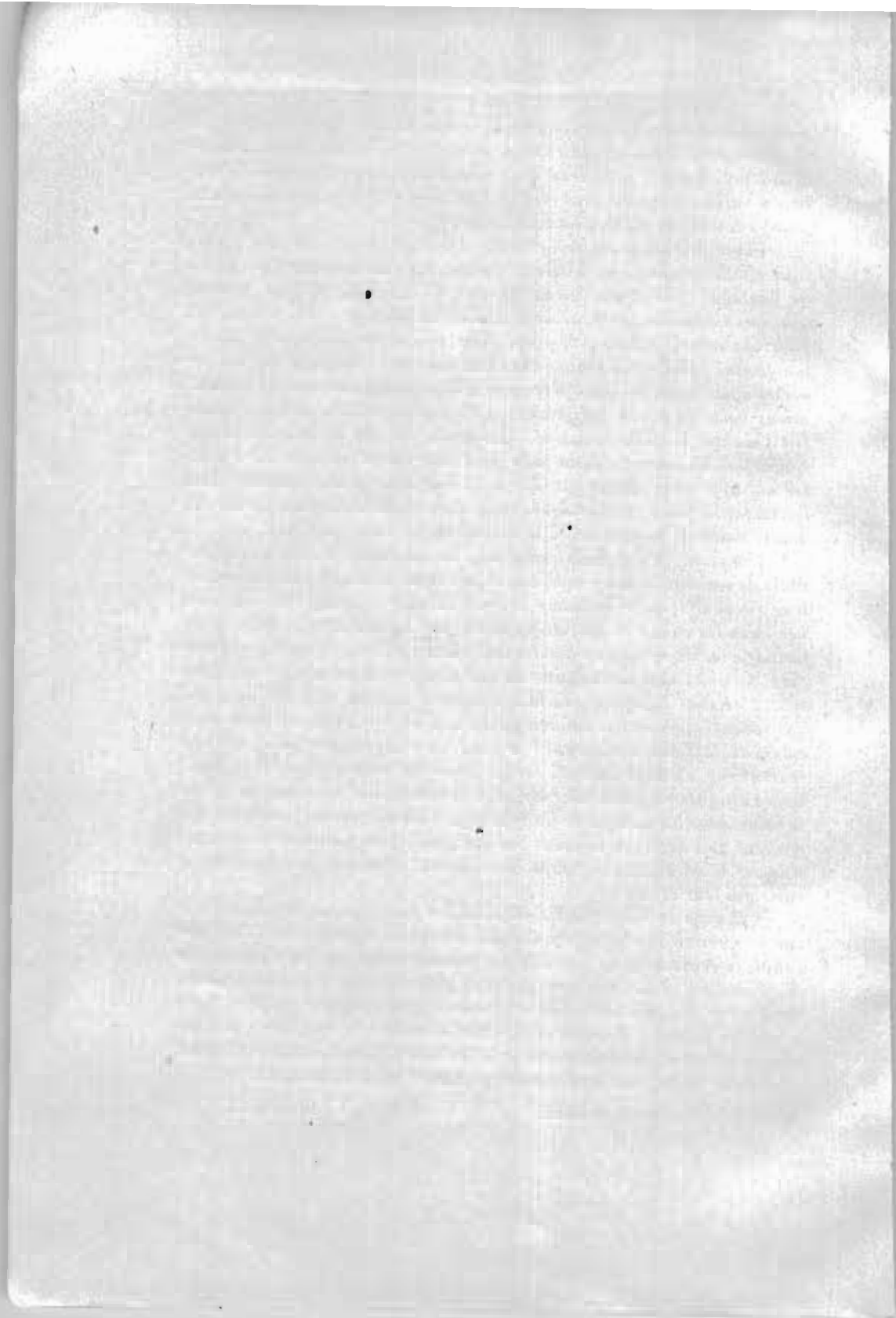
Voyez le fruit de ces recherches. Prenez et lisez : c'est une oeuvre utile non seulement à nos historiens futurs, mais surtout aux concitoyens de l'auteur. Les Brandoniens devront à l'annaliste de leur paroisse une reconnaissance je dirai incalculable, impayable. Grâce à lui, ils pourront suivre, comme à la piste, dans la forêt berthérienne ou maskinongéoise, les allées et venues des chers ancêtres. Grâce à lui, les traverses nombreuses de leurs pères leur seront mieux connues, et parlant, mieux compris le rôle qu'ils ont dû tenir pour mériter à leurs petits-fils l'aisance dont ils jouissent. Le moins que les citoyens de Saint-Gabriel-de-Brandon puissent faire pour remercier l'auteur, c'est d'acheter son livre dans chaque famille, de le distribuer à leurs enfants dans les écoles, à leurs amis éloignés, aux anciens Brandoniens partis aux quatre coins de la province à la recherche du pain quotidien.

Vraiment, l'on se désintéresse trop des ancêtres ! N'est-il pas déplorable de rencontrer des Canadiens si peu reconnaissants aux auteurs de leur vie pour ignorer les noms de leurs aïeux ? Ceux-là, c'est sûr, sont nés dans les choux et ont été apportés par les sauvages. Au-delà du grand-père, ils ne savent absolument rien. Si vous croyez que j'exagère, nommez-moi la douzaine de vos aïeux et bisaïeux. Vous hésitez... ! Est-ce là, dites-moi, la récompense réservée aux patriotes qui ont renoncé, pendant si longtemps, au bien-être de la vie civilisée pour coloniser la forêt canadienne ? A ceux qui, s'enfonçant dans les bois taurentiens, s'y sont taillé de larges éclaircies pour y situer leurs maisons rustiques et grossières ? Si nous jouissons des bienfaits de la vie urbaine dans les villages et les villes qui s'élèvent sur les clairières d'il y a cent ans, ne le devons-nous pas aux vénérables pionniers de nos paroisses ? C'est assez longtemps être ingrats ! Rendons aux ancêtres le culte qui leur est dû !

Citoyens de Saint-Gabriel-de-Brandon et des paroisses issues d'elle sur le territoire primitif du Canton Brandon, vous fêterez, l'an prochain, le centenaire de l'arrivée du premier colon sur les rives du lac Maskinongé. Voici un livre qui vous aidera à vous y disposer convenablement puisqu'à toute fête il convient de se préparer, pour en tirer profit ou plaisir. Ecoutez en silence la lecture du chapitre qui s'annonce ; saluez respectueusement, tout à l'heure, quand, devant vos yeux, passera la théorie majestueuse des grands et vénérables aïeux.

Montréal, 17 septembre 1917.

CASIMIR HEBERT.



LETTRE-PREFACE

Cher Monsieur,

Quand vous m'avez écrit, disant que votre ouvrage ne serait pas satisfaisant, ou quelque terme équivalent à cela, j'ai pensé vous rendre service en lisant votre manuscrit et surtout en examinant ce que j'appelle la charpente du livre, car pour les détails je n'y pouvais rien. Je trouve que l'ordre et la classification des matières sont sans reproche. Tout est clair et facile à comprendre. Hélas! que j'en ai vu des histoires de paroisses embrouillées!

La vôtre a cette grande qualité d'être droite et libre comme le chemin du roi. De plus, l'écriture est très bonne, je veux dire que la phrase roule bien. Ne vous désolez point au sujet des renseignements qui vous manquent: c'est toujours ainsi. L'écrivain ne sait jamais tout. Ses lecteurs encore moins. De sorte que personne ne devrait se plaindre.

Mais la grande affaire, c'est que vous nous instruisiez de ce qui allait se perdre, de ce qui était déjà plus qu'à moitié dans l'oubli et j'ajoute que vous en dites assez pour former une base solide à l'histoire des localités que votre livre étudie. Qui donc ferait mieux? Soyez content. La présente génération va se rattacher au passé d'il y a trois quarts de siècle, qui s'en allait disparaissant chaque jour — et songez-y! les générations à venir apprendront de vous ce qu'étaient les commencements et ce qu'est l'état actuel de la paroisse. Vous avez là deux anneaux ou sections d'une chaîne très forte qui se prolongera par la suite, de sorte que l'amour du pays, la connaissance du passé, le respect des ancêtres se continueront grâce à vous à travers les âges. Ceux qui, plus tard, mettront par écrit les événements survenus après vous, partiront, coûte que coûte, de votre chapi-

tre deuxième — après avoir admiré, comme de droit, le premier chapitre qui est beau et, je dirai, inspirateur du patriotisme.

Depuis cinquante années, je prêche en toute occasion l'utilité des histoires de paroisse. Sans elles, ce que l'on nomme la grande histoire n'est qu'une toiture juchée sur des poteaux et pas de corps de bâtiment. C'est vous qui bâtissez la maison, et vous savez comment on s'y prend pour la rendre habitable. Je n'exagère rien en rien de rien. Il nous faut toutes les histoires des paroisses pour arriver à dire que nous avons une histoire du pays.

Vous avez su faire à propos ce qui était désirable, ce qui sera utile — une bonne oeuvre, en un mot.

Bien à vous,

BENJAMIN SULTE

HISTOIRE DE
SAINT-GABRIEL DE BRANDON

CHAPITRE I

DESCRIPTION DE SAINT-GABRIEL DE BRANDON.

La paroisse de Saint-Gabriel de Brandon est située dans le comté de Berthier. Elle s'étend au sud jusqu'à une distance de cinq lieues et demie seulement du fleuve Saint-Laurent; au nord elle pénètre dans les premiers contreforts des Laurentides.

Elle forme un carré irrégulier mesurant environ 80 milles de superficie, répartis à peu près également dans la seigneurie de Lanau-dièrre et les six premiers rangs du canton Brandon.

De nombreux cours d'eau l'arrosent, la fertilisent et l'embellissent, comme aussi plusieurs lacs.

Parmi ces derniers, il faut mentionner le lac Maskinongé, belle nappe d'eau presque ronde qui mesure près de 4 milles du sud au nord, et deux milles et demi de l'est à l'ouest. En certains endroits elle atteint près de deux cents pieds de profondeur; et presque partout surtout au sud et à l'est, elle est bordurée de belles grèves sablonneuses qui, ne s'abaissant que graduellement, font de ses rives des endroits recherchés des baigneurs.

Outre ce lac, on compte plusieurs autres nappes d'eau de moindre étendue; ainsi dans le sixième rang : l'on trouve les lacs à Payette, à Labrèche, et de Berthier; au 7^e rang : les lacs Ida (Grenache), Lanoie (Lamarre); au 5^e rang le lac à Laporte (Desmarais ou Poiras); enfin sur les lots au sud-est, le lac Piette (Larocque).

Le lac Maskinongé est l'immense réservoir dans lequel se déversent—comme en leur récipient naturel—presque tous les cours d'eau qui sillonnent la paroisse en tous sens. Au nord du lac vient se décharger la rivière Mastigouche, qui par ses trois branches (gauche, milieu et droite), draine une étendue de plusieurs centaines de milles carrés de forêts et apporte le tribut de plus de deux cents lacs. Puis

en allant vers l'ouest, on remarque le ruisseau Armstrong, le Grand-Ruisseau, les deux Matembin (Grande et petite), venant l'une du nord, l'autre de l'ouest, et qui se réunissent près de leur embouchure. A l'ouest et au sud du lac viennent encore se déverser les ruisseaux de l'Aqueduc (Michel Paul), de la côte Déboudie, Hicks, Gauthier (Sarrazin), Doyle, Aubin, Michaud, etc.

A l'est se trouve la baie à Barolette de laquelle sort la rivière Maskinongé qui porte au Saint-Laurent le surplus des eaux du lac. (1)

Dans la partie sud-ouest de la paroisse, cinq autres ruisseaux, parmi lesquels est la Belle-Rivière, traversant les cinq premiers rangs de Brandon, et se réunissant à d'autres cours d'eau qui viennent de la paroisse de Saint-Félix, forment la rivière Bayonne ou petite rivière de Berthier, qui court se jeter dans les eaux du majestueux Saint-Laurent.

Aucun de ces cours d'eau ne tarit en été, et tous fournissent une onde fraîche et limpide ; cependant ils ont beaucoup diminué de volume depuis un demi-siècle. On est étonné parfois de trouver sur les bords d'un mince filet d'eau qu'un enfant peut enjamber sans effort, les ruines de deux, même de trois moulins auxquels ce ruisseau fournissait autrefois la force motrice.

La plupart de ces lacs et tous ces ruisseaux fourmillaient de poissons, tels que truites, maskinongés, barbottes, (2) perchandes, crapets, carpes, etc.

Cependant, si l'amateur de pêche peut encore passer d'agréables moments à Saint-Gabriel, il est regrettable de constater que le poisson diminue considérablement d'année en année. L'emploi de rêts au printemps tend à détruire le maskinongé ; de plus, quelques propriétaires de scieries trop peu scrupuleux ne craignent pas d'enfreindre les lois, en jetant dans les cours d'eau une telle quantité de bran de scie que la truite, amante des eaux vives et pures, commence à se faire rare dans des rivières où, autrefois en très grande abondance, elle frétilait sous les yeux charmés des pêcheurs.

A l'ouest du lac Maskinongé, la côte s'élève abruptement de plusieurs centaines de pieds et donne naissance à une chaîne de montagnes assez élevées qui se dirige vers l'ouest. A environ une lieue du

(1) Cette baie doit son nom à la femme d'Isaïe Barolette, grande pêcheuse devant l'Éternel.

(2) Jusqu'à 1886 pas une barbotte n'avait été prise dans les limites de la paroisse, aujourd'hui ce poisson abonde dans les lacs et les étangs.

lac, dans le 5e rang, une autre chaîne de montagnes se joint à cette première et se dirige parallèlement à elle du côté de l'occident.

Au nord et à l'est du lac les rives sont plates et unies, et les montagnes sont à plusieurs milles de distance.

Voici ce que dit le grand arpenteur Joseph Bouchette dans sa Topographie du Bas-Canada, publiée en 1815, en parlant du territoire qui devait être plus tard la paroisse Saint-Gabriel de Brandon: "Elle est arrosée par plusieurs petits lacs, mais principalement par la rivière Maskinongé dont le courant sort du lac du même nom, qui a environ neuf milles de circonférence et qui est bien pourvu de différentes espèces d'excellents poissons. Le paysage d'alentour possède plusieurs beautés naturelles dans le genre sauvage et sublime, offrant un amphithéâtre d'éminences et de vastes collines, couronnées par derrière par la magnifique chaîne de montagnes qui se prolonge à l'ouest depuis Québec, et plusieurs autres des traits hardis qui forment un pays romantique".

Nos lecteurs nous sauront gré peut-être de donner ici un extrait d'un article paru dans *La Patrie* il y a quelques années: "Saint-Gabriel n'est pas seulement un centre d'affaires, mais réunit encore toutes les qualités requises pour devenir une place d'été excessivement attrayante. Son niveau est très élevé. Il est bâti dans les montagnes, à 800 pieds au-dessus de Joliette. L'air qu'on y respire, chargé d'oxygène, s'est purifié au filtre des forêts immenses qui l'environnent. Contrairement à la plupart des endroits à la mode, en raison de son altitude, la chaleur ne s'y fait guère sentir, tempérée qu'elle est par les brises qui nous viennent des montagnes et les effluves du grand lac voisin.

"Les endroits pittoresques, les jolies promenades, les coins de nature exquis abondent partout. Non-seulement les artistes, mais les amateurs de sports en feraient leur eldorado. Le poisson foisonne dans les rivières surtout et dans le lac.

"Et ne terminons pas sans consacrer quelques lignes spéciales à ce lac enchanteur, diamant bleu-pâle incrusté dans le chaton vert des montagnes qui l'entourent de tous côtés. Qui dira l'harmonie de ses vagues en frappant sans fin le clavecin d'or de ses grèves? Qui dira la tiédeur caressante de ses "battures" ensoleillées où tous les jours de nombreux baigneurs prennent leurs ébats? Qui dira le charme de ces courses sur son onde paisible et bercuse?"

L'ancienne mission du lac Maskinongé couvrait un territoire quatre à cinq fois plus étendu que la paroisse actuelle. On en a déta-

ché successivement Saint-Didace, Saint-Damien de Brandon, Saint-Charles de Mandeville, Saint-Cléophas, partie de Saint-Edmond, de Saint-Norbert et de Saint-Félix de Valois.

La paroisse actuelle de Saint-Gabriel est comprise partie dans le canton Brandon, partie dans la seigneurie de Lanaudière ou du lac Maskinongé. Elle couvre les rangs ou concessions suivantes : Chemin du Lac ou route Sainte-Catherine, partie des sept premiers rangs de Brandon, le Cordon ou concession Saint-David, la Rivière-Nord ou concession Saint-Pierre, la Rivière-Sud ou concession Saint-Louis, la concession Saint-Jean ou tour du lac, et partie du Brûlé.

Le village et la paroisse sont divisés pour l'administration municipale et scolaire. La campagne compte 9 écoles élémentaires mixtes tenues par des institutrices, le village un couvent, dirigé par les Soeurs de Sainte-Anne, et une école modèle confiée à un maître, assisté de cinq institutrices.

L'église est située à environ vingt arpents au sud-ouest du lac Maskinongé, qu'elle domine de plus de 150 pieds. Une élévation de terrain assez considérable (coteau à Beauvilliers) sépare l'église et la plus grande partie du village de notre belle nappe d'eau et en intercepte presque entièrement la vue. Cependant, cette montagne a son utilité l'hiver, en arrêtant quelque peu le vent du nord soufflant sur le lac. Au sud la Côte Jaune limite l'horizon de sa couronne d'érables; et à l'ouest la Côte-de-l'École, sur le sommet de laquelle on a placé le réservoir de l'aqueduc, domine le lac de plus de 200 pieds.

Comme dans tous les pays accidentés, le sol de Saint-Gabriel est de qualité très variable. On y trouve des terrains argileux et d'alluvion qui sont très fertiles, de la bonne terre jaune et grise, d'autres terrains sableux qui ne produisent bien que dans les années exceptionnellement humides, et enfin des étendues tellement rocheuses qu'elles sont restées incultes.

Les parties de la paroisse montagneuses et rocheuses sont couvertes d'érablières. Certains versants de ces montagnes furent autrefois défrichés; mais la culture n'y étant guère rémunératrice, les colons ont dû désertir leurs établissements. Leurs maisons sont tombées en ruines et la forêt a lentement reconquis le terrain perdu. Le chasseur ou le bûcheron qui parcourent ces régions s'arrêtent avec surprise devant les restes d'une cheminée de pierre qui a résisté aux assauts du temps et dont la pyramide tronquée indique l'emplacement d'une des maisons de ces pionniers.

Des arbres, gros comme le corps d'un homme, ont enfoncé leurs racines dans les caves de ces maisons disparues, et bientôt rien n'indiquera que là des hommes ont peiné, prié, vécu.

Ces pionniers ont travaillé ferme pour arracher à ce sol ingrat le pain quotidien, mais les uns après les autres, ils durent abandonner la partie et chercher ailleurs une terre plus généreuse.

Le septième rang de Brandon qui compta naguère plus de vingt familles, n'en a plus qu'une maintenant. C'est de là que partit Louis Forest, le fondateur de la Barrière, établissement florissant, entre Saint-Emélie de l'Energie et Saint-Zénon. D'autres colons de ce rang se sont enfoncés dans la Mantavinie, et plusieurs, hélas! ont traversé la ligne 45e pour n'en plus revenir.

Par contre, toutes les terres fertiles de la paroisse sont défrichées et mises en culture; leurs propriétaires sont prospères et heureux.

Le Chemin du Lac et les deux premiers rangs de Brandon sont ondulés et fertiles, quoiqu'un peu rocheux.

Les 3e et 4e rangs sont bas; la terre y est argileuse et très riche. A part les profondes coulées qu'y ont creusées les cours d'eau qui les arrosent, ils sont unis. Sur la plupart des terres de ces rangs on ne peut trouver une seule pierre. Le défrichement y a été long et difficile. Lorsque les colons y arrivèrent, ils trouvèrent une savane de plusieurs milles carrés qu'il fallut déboiser et assécher.

Les 5e, 6e et 7e rangs sont montagneux, rocheux dans beaucoup d'endroits, sablonneux dans d'autres, et peu déboisés. Il s'y trouve cependant ça et là de bons terrains, notamment dans la partie du 5e rang qui touche à la vallée du 4e rang et celle qui avoisine le village; dans le 6e également il y a quelques bonnes terres; mais là aussi plusieurs habitants ont dû désertir leurs foyers et chercher ailleurs leur subsistance.

Dans le Cordon, le sol est d'abord accidenté et rocheux en partant du village, puis il s'abaisse presque au niveau du lac, alors qu'il devient argileux et aussi fertile qu'on le puisse désirer.

A la Rivière, qui est voisine du Cordon, le terrain y est de même qualité qu'en ce dernier endroit, puis il devient plus sablonneux à mesure qu'on s'éloigne du lac.

Le Brûlé et le nord-ouest du lac font partie de la belle vallée de Saint-Damien. Le sol y est excellent presque partout.

Il est curieux de constater que les terres aujourd'hui les plus productives sont celles qui ont exigé le plus de travail pour être mises en



culture. Combien de nos valeureux pionniers ont pu jouir du fruit de leurs travaux ? Combien d'entre eux ont pu récolter ?

Hélas ! bien peu. Il fallait plus d'une génération pour mener à bonne fin la tâche ardue qu'ils entreprenaient. Toutefois leur rude labeur n'a pas été inutile. Ils ont légué le sol arrosé de leurs sueurs à leurs enfants qui récoltent maintenant presque sans efforts de riches moissons.

Avant de passer au récit des origines de Saint-Gabriel et des aventures de ses colons, nous reproduisons ici une description du lac parue dans l'Album des Familles de juillet 1880, et signée C. A. N. L.

LE LAC MASKINONGE

“Abrité des vents par ses remparts de roc, sa surface est presque toujours si unie, que pas une ride de l'onde ne vient briser un reflet et tous ses bords se répètent dans ce vaste miroir avec une merveilleuse exactitude. Ce petit bijou de genre forme un cercle presque parfait dont chaque point est un immense promontoire dont la base va se perdre perpendiculairement sous ses eaux transparentes. Son horizon forme un singulier ensemble de mamelons, de cimes, de pointes, de pitons, dont les formes bizarres, hardies, fantastiques, et d'une variété surprenante, plaisent à l'œil en même temps qu'elles élèvent l'âme jusqu'au ciel qu'elles semblent toucher de leur front granitique.

“Arrivé là, le soir, je pus à mon aise jouir du spectacle ravissant du lac tranquillement endormi aux rayons pâles et mystérieux du flambeau des nuits. Il était dix heures, les grandes cimes des montagnes se dessinaient en noir sur un ciel où glissaient, découvrant une tenture d'azur parsemée d'étoiles d'or, les dernières vapeurs d'un orage qui avait grondé menaçant toute la journée. À l'ouest, la lune dans son croissant présidait la nuit, appuyée sur le sommet d'une des mille montagnes qui encadrent si magnifiquement le lac et jetait sur la campagne une clarté sombre et mystique. On eut dit le *génie* de ces lieux pittoresques et sauvages assis sur son trône de roc, présidant au silence solennel de la nuit. Au nord, une *aurore boréale* d'une splendide et magique magnificence se reflétait en éventail au-dessus du lac comme pour rafraîchir cet enfant de la solitude endormi voluptueusement dans son berceau de montagnes, réfléchissant dans son sein limpide les millions d'étoiles d'or qui scintillaient comme des diamants dans la vaste voûte de cette tente si belle du firmament, plantée au dessus du globe par la main toute-puissante de Jéhovah

lui-même, manifestation étrange mais nettement formulée de son immensité et de sa puissance infinie. Tel était l'aspect enchanteur de cette belle nappe d'eau ; et ce spectacle d'une grandeur que l'âme peut bien concevoir mais que la plume est impuissante à tracer, me dédommage amplement des fatigues d'un voyage aussi long que pénible.

“Le lendemain le soleil se leva pâle et voilé. De gros nuages cuivrés glissaient lentement dans le ciel, laissant filtrer à travers leur densité un jour gris terne qui me fit craindre du mauvais temps. En effet, vers huit heures, le ciel s'assombrit, comme par secousses les mamelons des plus hautes montagnes voilèrent comme à regret leurs fronts de nuages, le vent s'insinuant à travers les défilés et les ravins, vint briser la surface polie et tranquille du lac, un éclair fendit le ciel en losanges de feu, le tonnerre fit entendre sa grande voix, et la pluie se dégagea des nuages. Rien ne peut être comparé au sublime et splendide tableau que présentent à l'œil du spectateur le lac avec ses montagnes pendant un temps d'orage. Cette nappe limpide, naguère encore si lisse et si transparente, ressemble alors, bouleversée qu'elle est par la rafale, à un linceul noir parsemé çà et là de lames d'argent, et l'éclair qui vient tout à coup, comme un immense cimeterre, couper le ciel et l'eau, nous laisse voir jusqu'aux défilés les plus obscurs des montagnes ainsi que les gracieux contours de leurs croupes gigantesques qui semblent vouloir dans leur chute se cacher dans les eaux du grand bassin, caressant leurs bases, comme pour se dérober aux fureurs de l'orage. Puis, qui vous peindra la sublime et terrible harmonie du tonnerre, qui, bondissant de pic en pic, semble dans sa colère effrénée, vouloir déraciner jusqu'à leurs fondements inébranlables, tandis que les cent mille bouches des échos des montagnes reproduisent avec une merveilleuse exactitude, comme un immense *accordéon*, les rauques accords de cette majestueuse voix de la tempête ? Qui vous dessinera ce magique tableau ? Oh ! ce ne sera pas moi, car ici, mes amis, je sens toute la stérilité de ma jeune plume ; seulement je vous dirai qu'après l'orage, le lac Maskinongé présente un aspect ravissant.

“Le soleil, dégagé des nuages épais qui voilaient sa splendeur, maintenant brillant et magnifique, parsemait de ses rubis la pointe écumeuse des vagues. Le lac gonflé par l'ouragan et un peu remis de sa furie, distillait à grands flots des nuages de vapeurs, qui, en s'élevant dans les cieux, semblaient, par l'effet du soleil, une pluie de perles à travers laquelle on distinguait les groupes des montagnes dont les pitons se perdaient dans sa brume, présentant à l'œil ravi toutes les riches nuances du prisme. Le talus des montagnes, humide encore, était

d'une verdure éblouissante et l'herbe perlée de petites gouttes de pluie, ranimée par la bienfaisante chaleur du jour, jetait son parfum avec plus d'énergie. Par un beau jour d'été le lac Maskinongé est chose tout à fait merveilleuse, et ce spectacle sorti des mains du *Grand Architecte* fait éprouver à l'âme des émotions dont elle garde longtemps la douce souvenance. De hautes montagnes vertes sur le versant desquelles, sortent à travers le feuillage, comme de vieilles tours, les têtes grisâtres de quelques rochers que dore de ses paillettes un soleil pur et radieux ; un lac translucide servant de miroir à tout ce qui l'entoure ; le canard sauvage, et le huard au ventre d'albâtre, venant parfois raser de leur vol droit et rapide l'onde paisible ; la barque légère du chasseur glissant lentement sur son ombre ; le bruit d'une si douce harmonie des petites vagues expirantes sur le rivage ; le *maskinongé* aux écailles d'or, venant par intervalle se jouer sur la surface des eaux comme pour raviver la scène ; le gazouillement si suave et si mélodieux des petits oiseaux ; quelques fumées s'élevant çà et là comme des fantômes à travers les arbres qui couvrent les montagnes d'un toit de feuillage ; tout ici concourt à rendre le paysage on ne peut plus pittoresque et ravissant.

“Oh ! mes amis, je m'ennuie beaucoup du lac Maskinongé, de ces montagnes aux mille cimes qui semblent supporter la voûte du ciel, de ces eaux magiques et enchanteresses, de sa chétive chapelle avec son pauvre et pieux missionnaire, de sa cloche dont la voix argentine appelle le paysan à la prière, enfin de sa croix solitaire et rustique, placée sur la tête noircie et calcinée d'un rocher aussi vieux que le monde... symbole de l'immortalité ! ! La petite rivière Matembin avec son corridor de feuillage, avec ses arbres qui penchent, avec ses eaux glacées, avec son lit de sable si frais et si mou, avec ses roseaux si flexibles et ses rochers si bien ouatés de mousse ; les forêts encore vierges des montagnes avec leurs sapins séculaires qui tombent poussés par la main impitoyable du temps, et culbutés de précipices en précipices ; la rivière Maskinongé avec ses côtes escarpées, ses eaux plaintives, ses chênes chauves de vieillesse et son pont rustique ; tous ces bijoux, tous ces chefs-d'oeuvre de la nature abrupte et sauvage, réveillent dans mon âme de bien douces et de bien délicieuses émotions.

“O Canada, mon pays ! Que je t'aime avec tes forêts immenses, à perte de vue, sans bornes ! Que je t'aime avec tes lacs et tes fleuves majestueux ! Que je t'aime avec tes chutes et tes cascades, tes montagnes, tes vallées, tes coteaux, tes plaines ! Que je t'aime, enfin,

avec ce que tu as de plus riche, de plus précieux, avec tes enfants dont l'oeil est le miroir du génie et le front celui de la probité!

“Jeunes et bons amis, tout comme moi : vous êtes... *Canadiens!* et en entendant cette description quelque faible qu'elle soit, vous devez sentir brûler dans vos coeurs, un amour de plus en plus vif, de plus en plus ardent pour cette mère vénérée et chérie dont vous ferez un jour l'honneur, la gloire et le soutien ! Pour moi, les émotions que j'éprouve en ce moment ne peuvent se redire, seulement, je sens là quelque chose qui m'exalte, je sens là, quelque chose qui m'inspire, je sens là, quelque chose qui me brûle, et, ce quelque chose c'est... *l'amour de la Patrie!*”

CHAPITRE II

LES PIONNIERS

Le lac Maskinongé, dont nous avons dans le chapitre précédent donné la description, fut connu à une époque assez reculée. Déjà au XVIIe siècle les Algonquins (Têtes-de-Boule) le traversaient fréquemment en se rendant à Trois-Rivières pour y faire la traite. Ils suivaient la chaîne de lacs qui relie la Mattavanie, où ils habitaient, au lac Maskinongé; puis ils descendaient par la rivière du même nom jusqu'au Saint-Laurent.

Plus tard les Abénaquis de Bécancour et de Saint-François suivirent la même route, mais en sens inverse, pour se rendre à leurs terrains de chasse qui se trouvaient au nord de Saint-Gabriel.

Aujourd'hui le passage d'une famille de sauvages dans la paroisse ferait sensation; car on ne voit plus les primitifs enfants des bois pagayer sur le lac depuis que la compagnie de la Baie d'Hudson a établi des postes de traite au-delà de Saint-Michel des Saints. Quelques Abénaquis se rendent encore au nord chaque automne; mais ils y vont isolément, et leur langage, leur tenue, leurs habits diffèrent si peu de ceux des peuples civilisés que leur passage n'est pas remarqué.

Les Abénaquis ne sont plus sauvages que de nom. La loi du Christ qu'on leur a enseignée et qu'ils ont acceptée avec empressement, trois siècles de contact avec les blancs, l'instruction, tout a contribué à changer rapidement leurs moeurs, leurs habitudes, leurs costumes, voire même leurs physionomies. Plusieurs d'entre eux ont le teint rose, la barbe blonde, et les yeux bleus; on les prendrait volontiers pour des Ecossais.

Les indiens avaient un cimetière à l'est de l'embouchure de la rivière Matambin, près de laquelle ils campaient souvent. Ce cimé-

rière qui était bien visible il y a quarante ans, n'existe plus aujourd'hui. Tout ce que nous avons conservé des primitifs habitants du pays, ce sont les noms des deux principaux tributaires du lac Maskinongé : Matembin, qui vient de Matomban (lieu d'où l'on s'embarque, endroit d'où l'on part), et Mastigonche, que les sauvages appelaient Matshigosse et que les Anglais ont travesti depuis 1880, alors que fut fondé le club de pêche géré si longtemps par M. Copeland.

Le nom du lac Maskinongé est également d'origine sauvage. C'est un mot algonquin qui d'après le P. Lemoine vient de Mask, fort, et de kinonge, brochet. L'abbé Cuoq le fait venir de Mac, gros, et de kinonge brochet.

Il nous a été impossible de retracer le nom du premier blanc qui visita le lac Maskinongé ; mais nous ne doutons pas que ce fut un de ces aventureux coureurs de bois qui suivaient les sauvages jusque dans leurs pays pour y faire la traite.

On ne trouve chez nos historiens aucune mention du lac ou du pays qui l'avoisine avant 1750, alors que Charles-François Tardieu de Lanaudière obtint la concession de la seigneurie du lac Maskinongé ou de Lanaudière. On était à cette date bien peu fixé sur la position exacte qu'occupe notre lac, puisqu'on le croyait à 5 ou 6 milles plus à l'est, comme nous allons le voir par l'acte de concession qui fut fait le 1er mars 1750 par le marquis de la Jonquière, gouverneur, et le sieur Bigot, intendant. Cette concession fut confirmée le 24 juin 1751 par Louis XV, de triste et honteuse mémoire, comme Bigot d'ailleurs.

"Aujourd'huy, 24 juin 1751, le Roy, étant à Versailles, voulant confirmer et ratifier une concession faite le 1er mars 1750 par les sieurs Marquis de la Jonquière, gouverneur, lieutenant général en la Nouvelle-France, et Bigot, intendant au dit pays, au Sieur de la Naudière, capitaine d'infanterie, de l'étendue de deux lieues ou environ de front de terrain à prendre au bout de la profondeur du fief de Carufel jusques à la profondeur qui se trouvera jusques au Lac appelé Maskinongé, le dit lac compris dans toute son étendue avec les Islets et Islots et Battures qui se trouvent en iceluy, Sa Majesté a ratifié et confirmé la dite Concession, veut en conséquence que le dit sieur de la Naudière ses hoirs ou ayans cause jouissent à perpétuité comme de leurs propres de la dite terre à titre de fief et seigneurie avec haute, moyenne et basse justice, droit de chasse, pesche et traite avec les sauvages dans toute l'étendue de la dite concession suivant et conformément à celle qui lui a été faite, sans que pour raison de ce, il soit tenu de payer à Sa Majesté ny à ses successeurs Roys aucune finance ny indemnité,

desquelles à quelques sommes qu'elles puissent monter, Sa Majesté luy a fait don et remise à la charge de porter foy et hommage au château de Saint-Louis, de Québec, duquel le dit fief relèvera, et des autres redevances portées par la Coutume de Paris suivie au dit pays ; que les appellations du juge qui y sera étably ressortiront en la juridiction de Montréal, à la charge aussi de conserver et faire conserver par ses tenanciers les bois de chesne propres pour la construction des vaisseaux de Sa Majesté ; de donner avis à Sa Majesté ou au Gouverneur et intendant du dit pays, des mines, minières ou minéraux, si aucuns se trouvent dans la dite concession ; de la mettre en valeur et d'y tenir et faire tenir feu et lieu par ses tenanciers, faute de quoy elle sera réunie au domaine de Sa Majesté ; de laisser libres les chemins nécessaires pour l'utilité publique, de laisser aussi les grèves libres à tous pêcheurs, à l'exception de celle dont le dit Sieur La Naudière aura besoin pour sa pesche, etc.

(Signé) LOUIS ROUILLE.

En 1793 M. de Lanaudière fit arpenter sa seigneurie par James Rankin qui trouva que le lac Maskinongé au lieu d'être situé à l'extrémité nord de sa seigneurie, en était éloigné de plusieurs milles à l'ouest.

Trois ans plus tard M. Lax fut chargé d'arpenter le canton Brandon et il comprit dans ses limites le lac Maskinongé.

Toussaint Pothier étant devenu propriétaire de la seigneurie de Lanaudière, revendiqua énergiquement le lac et le terrain qui se trouve entre cette nappe d'eau et la limite ouest de sa seigneurie.

Le 31 mars 1825 Pothier fit passer un ordre en conseil ajoutant à sa seigneurie le terrain qu'il convoitait. (1).

En 1815 la question n'était pas encore réglée (elle ne le fut qu'en 1825) et voici ce que l'arpenteur Bouchette en dit dans l'ouvrage cité

(1) Le 3 nov. 1842, le shérif des Trois-Rivières vendit la seigneurie de Pothier à Penchère. Ce fut Samuel Gerrard de Montréal, qui l'acheta. Pour une raison qui nous est inconnue, Ch.-Ed. Dunn qui était l'administrateur de la succession de Pothier acheta la seigneurie pour 13,000 livres courantes le 16 mars 1848 ; il fit un acte de rétrocession le 15 avril 1852 puis revendit à Gerrard le 2 juin 1854. Par son testament daté du 20 nov. 1858 Gerrard légua ce qu'il possédait à Ann Gernard, veuve de Robt. Thos. Ridge, de Rockport, Irlande, et aux nièces et neveux qu'il avait. Ces héritiers vendirent à Michel Lefebvre, de Ste-Ursule, le 23 déc. 1867 au prix de \$4,500, 1° le fief Marianne ou Carufel, 2°, la seigneurie de Lanaudière ou lac Maskinongé, excepté le fief Hope. Ce dernier appartient au Dr de Lisle, bibliothécaire du barreau de Montréal.

plus haut : "Il s'est élevé quelques difficultés à l'égard de la profondeur et des limites de cette seigneurie, parce qu'il s'est trouvé que le lac Maskinongé s'étendait beaucoup plus loin à l'ouest qu'on ne le supposait à l'époque de la concession ; cependant on le connaissait assez alors pour ne pas le prendre pour aucun des lacs inférieurs.....

On y a fait encore très peu d'établissements ; mais elle (la seigneurie) peut certainement s'améliorer en très peu de temps, et devenir une propriété précieuse".

Les quelques établissements dont parle ici Bouchette ne se trouvaient pas dans les limites actuelles de la paroisse de Saint-Gabriel ; mais beaucoup plus bas sur la rivière Maskinongé : au Ruisseau Plat, à Sainte-Ursule.

M. de Lanandière, propriétaire de plusieurs seigneuries, n'avait à peu près rien fait pour développer celle du lac Maskinongé. Le second propriétaire, Pothier, possédait une scierie importante sur la rivière Maskinongé, et il n'avait fait l'acquisition de la seigneurie que pour exploiter les belles forêts qui la recouvraient.

Aussi ne regardait-il les colons que comme une nuisance, et il se hâta de faire couper le pin qui abondait en maints endroits le long de la rivière, sur les bords du lac et des tributaires de ce dernier.

En 1815 aucun colon ne s'était encore fixé dans Saint-Gabriel. On n'y venait que pour couper le bois de choix. Parfois plusieurs personnes remontaient la rivière pour venir faire la pêche de ce délicieux poisson qui a donné son nom à notre lac.

On prenait du maskinongé en très grande quantité ; on le salait dans des "ouragans" (sorte de grands vaisseaux en écorce de bouleau cousue avec du "wafap" ou racine d'épinette rouge) ou dans des barils que l'on venait chercher en hiver sur des traînes.

Cependant il ne devait s'écouler encore que peu de temps avant que la hache du défricheur ne se fit entendre au lac. Plusieurs des Anglais et des Irlandais qui étaient venus faire chantier pour Pothier, trouvèrent le pays de leur goût et résolurent de s'y fixer.

Bien que Pothier ne se gênât pas pour couper le pin dans les limites de Saint-Gabriel, le lac ne faisait pas encore partie de la seigneurie, et l'on croyait que jamais le seigneur ne réussirait à obtenir les 5 ou 6 milles de terrain qu'il revendiquait.

Voici une lettre que le curé de Maskinongé, M. l'abbé Louis Marcoux écrivait, le 19 février 1821, au Comité spécial à propos des terres incultes de la Couronne :

“Il y a beaucoup de jeunes gens qui s'établiraient dans la seigneurie dont nous avons parlé plus haut (de Lanaudière) s'ils pouvaient y avoir des terres, ce qui serait pour eux un grand avantage : leurs parents étant à proximité pourraient leur aider à avancer leurs terres.

“Il y a un autre circuit de terre près du lac Maskinongé qui paraît très avantageux pour la culture ; on suppose et avec raison qu'il appartient à la Couronne. Plusieurs personnes s'y sont établies, le seigneur les a troublées et les a réduites à être fermiers sur leurs terres.

“Les causes qui ont retardé et qui continuent à retarder l'établissement des terres dans les anciennes seigneuries de ce pays sont que les seigneurs ne veulent pas concéder quoique souvent requis de le faire. Ils trouvent plus avantageux de louer leurs sucreries à un haut prix, faire couper tout le bois de pin, de cèdre, etc., ou le vendre ou le faire scier à leurs moulins ; de sorte que par la suite ceux qui s'établiront sur ces terres auront peine à trouver du bois pour y bâtir des maisons. (1)

“Quant aux townships, il n'y a personne dans cette paroisse qui cherche à aller s'y établir parce que ordinairement ces terres-là sont, la plus grande partie, données à des Américains, et la manière de vivre des Canadiens ne peut sympathiser avec ces gens-là ; et de plus, on les préfère aux Canadiens. Voilà, je crois, les causes pour lesquelles les Canadiens ne vont point s'établir dans les Townships ; cela, et le refus de concéder des seigneurs, est cause que beaucoup de jeunes gens s'engagent pour les sociétés du Nord-Ouest, ôtent des bras à l'agriculture et reviennent de là paresseux et ivrognes, et ne font jamais de bons cultivateurs.”

Les colons anglais n'aimaient guère le système seigneurial ; aussi préféraient-ils aller prendre des terres dans les cantons. Le gouvernement leur fournissait des lots gratuitement et les aidait de toutes manières pendant les premières années de défrichement.

Ce fut ce qui poussa les premiers colons de Saint-Gabriel à dédaigner les terres encore non-cédées de la seigneurie, et à venir s'établir à 9 lieues des établissements, dans un endroit inaccessible autrement que par la rivière.

Comme nous l'avons vu, ce calcul fut déjoué par Pothier qui les réduisit en servitude et les traita avec autant de rigueur que s'ils se fussent fixés dans la seigneurie.

(1) Note.—M. Marcoux a été quelque peu pessimiste sur ce point, puisqu'après un siècle de défrichements et d'exploitation, nos forêts sont encore riches en bon bois ; seuls le pin et le cèdre se font rares.

La tradition nous apprend que le premier colon qui vint se bâtir une maison au lac fut David Armstrong, un Anglais protestant, qui se tailla dans le Cordon un vaste domaine s'étendant de la terre de Louis Aubin inclusivement jusqu'à celle de Joseph Brûlé. Armstrong arriva en 1818. (1)

Il fut bientôt rejoint par John et Simon Hibbart, Samuel Hibbart (et Louise Bernier), soldats licenciés, qui s'établirent au nord-ouest du lac; James et George Remington; ce dernier prit le lot voisin de David Armstrong, mais à l'ouest, et James s'établit plus tard sur la terre où se trouve la fromagerie du Cordon. Thomas Doyle, Irlandais de Wexford, qui avait épousé une Québécoise, Marie Turgeon, se fixa sur la terre actuelle de James Doyle.

Bouchette, dans ses "British Dominions", publiés en 1832, dit qu'en 1820, un Anglais était venu se fixer dans le canton Brandon. Cet Anglais fut le premier colon de cette partie de la paroisse. La tradition veut que cet homme se nommât Watson. Nous n'avons pu établir si la chose est vraie, mais nous pouvons dire qu'en effet un Watson avait sa maison sur le vieux chemin du Cap, de l'autre côté de la côte à Caroline, où l'on pouvait encore, il y a quelque trente ans, en voir les ruines. Nous ignorons à quelle date il arriva dans le canton.

Vers 1820 arrivèrent encore Simon Elliott, Charles et Hector Dunn, Josiah, Timothy et John Page. Ce dernier s'établit sans cérémonies sur le lot que George Remington avait commencé à défricher. Remington, à son retour de Maskinongé, dut prendre une autre terre; il choisit celle où se trouvent actuellement les scieries McLaren.

Il est probable que nous n'avons pas tous les noms des premiers colons, surtout des colons protestants qui ne figurent pas aux registres d'état civil tenus par le curé de Maskinongé. A l'exception de Remington, Doyle et Armstrong, ces premiers colons n'ont pas laissé de descendance à Saint-Gabriel pour y perpétuer leur nom. Vers 1819 deux Canadiens-français, Jean-Baptiste Beaudoin et son frère Pierre, montèrent la rivière Maskinongé avec des sauvages; ils visitèrent le pays qu'ils trouvèrent de leur goût et se choisirent des lots du côté nord de la Maskinongé. Ils firent quelques défrichements cette année-là et la suivante; puis en 1822, Jean-Baptiste épousa à Maskinongé, Marie-Esther Bisson, et vint se fixer avec sa jeune épouse dans la colonie. Deux ans plus tard, Pierre allait à son tour se chercher une épouse, Marie-Louise Dionne, (31 mai 1824).

(1) Note.—La terre de Louis Aubin appartient aujourd'hui à Louis Michaud.

Julien et Joseph Beaudoin, frères des précédents, vinrent aussi se fixer à la Rivière vers 1821 avec leurs femmes.

En 1823, Joseph Brûlé, de Maskinongé, se choisit un lot à l'est de celui de David Armstrong. Il vint y faire des défrichements, mais il ne s'y fixa définitivement qu'en 1828. Brûlé avait été milicien en 1812 et avait épousé Madeleine Roy le 8 juillet 1822. Il était le fils de Joseph Brûlé et de Brigitte Desmarais.

En 1823 également, Jean-Baptiste Beauparlant et son épouse Théotiste Dubeau vinrent se fixer au lac avec leur nombreuse famille. Beauparlant prit la terre qui se termine au sud par l'école du Cordon et par l'ancienne forge de Moses Armstrong. Ce fut ce colon qui donna le terrain sur lequel on construisit la première chapelle au lac.

En même temps que lui arrivèrent Pierre Martial avec son épouse Catherine Mousseau, et leur fils Pierre. Ce dernier en 1825 épousa Théotiste Beauparlant, fille de Jean-Baptiste, et s'établit à la Rivière. Le 22 janvier 1826 Pierre Martial, fils, fit baptiser un enfant, qui reçut le même nom que lui et qui était né le 18.

Pierre Martial ce vieux chasseur de la Rivière, qui décéda à 87 ans, est celui dont nous venons de donner la date de naissance. Il était lors de son décès le plus ancien citoyen né à Saint-Gabriel. Orphelin à 8 ans, il suivit, lorsqu'il n'avait encore que 15 ans, un parti de sauvages et fut 5 ans sans revenir aux habitations. Il passa la plus grande partie de sa vie dans les bois, chassant ou servant de guide à des explorateurs. Il fut un de ceux qui aidèrent à tirer les lignes qui séparent le Canada des Etats-Unis. Ce travail fut fait à la suite du traité d'Ashburton.

Pierre Martial aimait les aventures, les bois, la chasse ; mais il ne pouvait s'empêcher de faire remarquer que la vie n'y était pas toujours rose. Ainsi un jour qu'il accompagnait des sauvages dans une chasse d'hiver, un grand dégel survint. Deux pieds d'eau recouvraient la glace des lacs, et les raquettes, enfonçant dans la neige fondante, rendait la marche presque impossible. Les provisions manquaient et l'on était exténué. Les sauvages résolurent, après avoir tenu conseil, d'en venir aux "grands moyens", de "battre le lièvre". Cette cérémonie consiste à faire un dièvre en neige et à le fouetter avec des harts en disant à chaque coup l'invocation : "Grand-père, apporte-nous du froid", M. Martial, alors jeune, avait la charge de fournir les harts aux exécuteurs. On battit donc le lièvre, et cela jusqu'à ce que les coups eussent balayé la neige qui recouvrait les feuilles, puis on se coucha. Un vent froid s'éleva pendant la nuit et durcit quelque peu la surface de la neige, ce

qui permit aux chasseurs de continuer leur route, et augmenta grandement en eux la confiance qu'ils avaient dans le moyen employé.

En 1823, Edward Sweeney, nouvellement arrivé d'Irlande, vint rejoindre les colons du Cordon. Il fit le trajet à pied, son bagage sur le dos, tandis que sa femme portait le plus jeune de ses enfants dans ses bras. Ils n'avaient eu pour toute nourriture, pendant leur dur voyage, que de la farine d'avoine qu'ils délayaient dans de l'eau.

En 1824, il y avait au lac, à part les colons déjà nommés :

Ignace Lebert et son épouse Lisa Armstrong, au sortir du bois du Cap.

Tobias Forestel et Thérèse Béland, mariés à Maskinongé, 1er février 1820.

Joseph Armstrong et Marianne Brissette,

Pierre Becker,

Georges Groves et Margery McDonnell,

Samuel Armstrong et Agathe Brissette, venus de Maskinongé.

Robert Elliott et Elizabeth Roy,

Charles Armstrong et Marie Béland,

William Turner et Mary Elliott,

William Dunn.

John Wells, voyageur des pays d'en haut, et sa fille Mary-Magda-

len,

William Hope et Mary Davison,

Robert Goudie et Marguerite Fraser,

Peter Armstrong et R. Cook,

Matthew Armstrong et Mary Remington,

Simon Elliott et Rebecca Armstrong,

Duncan McCrea et Josephite Lemay,

John McFadden et Brigitte Gallagher,

Louis McMullin et Elisabeth McDonald,

Charles Dunn et Sarah Hibbart,

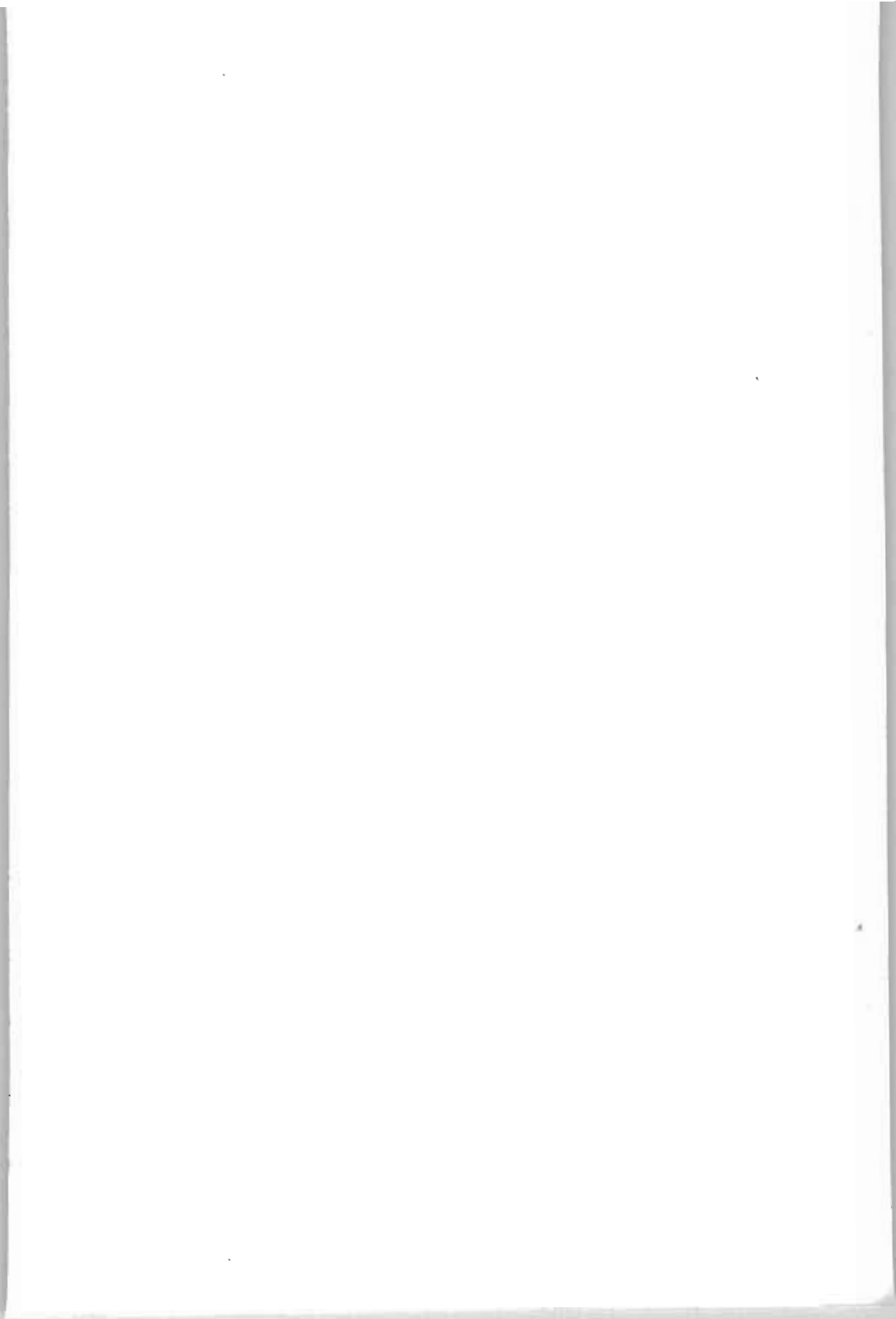
Edward Cook et Esther Ash.

Nous ne pouvons trop admirer ces colons. Ils donnèrent des preuves non douteuses de courage et d'endurance. Aucun chemin n'était ouvert entre Maskinongé et le lac ; il fallait faire le trajet en canot et partager aux nombreux rapides qui interrompent la navigation dans cette rivière ; ou bien on devait franchir à pied les neuf lieues de forêts qui séparaient le lac des établissements du fleuve.

Rendus au lac, ces colons se trouvaient pour la plupart bien embarrassés. Peu accoutumés au climat, ne connaissant guère l'art de



M. BERNARD MONDAY.



défricher et de cultiver la terre, ils eurent d'abord des années bien pénibles.

Nous voudrions pouvoir raconter la vie de chacun de ces pionniers ; mais nous n'en avons ni le temps ni l'espace, et nous nous contenterons de parler de Bernard Monday, le défricheur et le fondateur du village de Saint-Gabriel de Brandon. Son histoire est un peu celle de tous ces colons émigrés.

Quand l'occasion s'en présentera et autant que nous le pourrons faire sans trop allonger le récit, nous donnerons des détails sur la vie des premiers habitants de la paroisse.

III

BERNARD MONDAY (1)

Bernard Monday naquit en Irlande, comté de Fermanagh, vers 1791. Il descendait d'une ancienne famille écossaise dont un des membres avait émigré en Irlande à la fin du XIV^e siècle, et qui, y ayant épousé une femme de ce pays, devint la souche de la branche irlandaise. Cette importante famille a donné à l'Angleterre plusieurs soldats distingués et un baronnet.

Nous avons pu retracer en 1907, un descendant de l'émigré écossais, à Ballyshannon, non loin du comté de Fermanagh.

Bernard Monday était le fils de Peter Monday et d'Ann McGuire qui étaient fabricants de toile et devaient jouir d'une certaine aisance. L'instruction qu'il reçut fut soignée. Il continua d'accroître plus tard, autant que ses loisirs le lui permettaient, le fonds primitif de ses connaissances. Témoin des troubles qui eurent lieu en Irlande dans les dernières années du XVIII^e siècle et au commencement du XIX^e, il eut aussi connaissance des sanglantes représailles qui suivirent. Il était alors trop jeune pour prendre part à la rébellion ; mais il vit de ses yeux les mauvais traitements, les persécutions de toutes sortes que subissaient ses compatriotes : proscription des prêtres, obligés de se cacher et de n'exercer leur saint ministère qu'à la dérobée et au péril de leur vie ; arrestation, procès et pendaison des principaux rebelles ; emprisonnement et bannissement de leurs compagnons ; confiscation des terres et éviction des pauvres familles irlandaises, la plupart privées de leurs chefs.

(1) Ce nom s'écrit aussi Munday ou Mundy.

L'Angleterre, qui avait vu avec crainte et colère la France révolutionnaire donner la main aux rebelles d'Irlande et les encourager, comme la France de Louis XVI l'avait fait à l'égard des Yankees, crut devoir étouffer sans pitié la révolte, afin d'éteindre pour longtemps toute velléité d'indépendance de la part de l'Irlande. Voilà pourquoi John Bull se montra en cette circonstance si peu clément, et comment les champs de la verte Erin furent teints du sang généreux de tant de patriotes.

En temps ordinaire, nul doute que l'Angleterre eut agi avec moins de sévérité, car si ce pays a donné naissance aux Cornwallis, aux Winslow, aux Howe et aux Colborne, il est aussi la patrie de la générosité et du fair-play. Les Canadiens en savent quelque chose.

Le jeune Bernard, dégoûté, songea, comme tant d'autres de ses compatriotes, à fuir de son malheureux pays. L'occasion s'en présenta bientôt. Un des oncles du jeune Irlandais faisait le commerce de chevaux avec le Canada et y venait chaque année. Lorsqu'il eut 16 ans, Bernard demanda et obtint facilement la permission de l'accompagner ; mais nul ne se douta qu'en partant le jeune homme disait un éternel adieu à sa patrie. Le bateau qui le portait était en destination de Québec et y arriva au printemps. Les lilas étaient alors en pleine floraison dans les nombreux jardins qui entourent la cité de Champlain. Leurs fleurs firent sur l'imagination de l'émigrant une impression si vive et si profonde que, plus tard, il ne pouvait voir ces jolis arbustes recouverts de leur parure printanière sans se ressouvenir de son débarquement à Québec, et, en remontant plus loin dans sa mémoire, de sa traversée, de ses adieux, de sa famille, de ses jeunes années, et de ces mille riens qui entourent le foyer natal et nous le rendent si cher ; et alors les yeux de l'exilé se mouillaient de larmes.

Nos champs si verdoyants au printemps présentaient bien quelque analogie avec le pays de l'émigrant et lui firent trouver moins amer le départ de son oncle, dernier lien qui le rattachait à sa famille, à sa patrie.

Le jeune Bernard entra au service d'un médecin de Québec, qui lui trouva trop d'instruction et de bonnes manières pour n'être qu'un homme de peine chez lui. Son généreux patron le fit donc entrer dans les bureaux d'un marchand de bois et charbon. Ce fut là que Bernard commença à apprendre le français ; mais il devait garder toute sa vie un fort accent anglais.

Après quelques années de séjour à Québec, Monday vint habiter Montréal vers 1820 et y demeura 4 ans. Le 12 mai 1823, il y épousa Ellen Smith, une compatriote, et le 26 février 1824, il fit baptiser son

premier enfant, Anne, qui plus tard, devait épouser à Saint-Gabriel, Simon Aubin, cultivateur du Cordon.

À l'automne de 1824, Monday ayant résolu de se faire colon, quitta Montréal pour venir se fixer au lac Maskinongé. Il se choisit les deux lots qui terminent au sud-ouest la seigneurie de Lanaudière. C'est sur ce terrain, qui est aujourd'hui la propriété de Téléphore Michaud et de la succession François Archambault, que s'élève la partie principale du village de Saint-Gabriel de Brandon.

La saison étant trop avancée pour que le nouveau colon pût se construire un logement avant la chute de la neige, il chercha refuge chez William Dunn, au Cordon.

La maison ou plutôt la cabane de Dunn était bien primitive, son propriétaire étant arrivé au lac depuis peu. Cependant Monday et sa famille furent très heureux de se trouver ainsi à l'abri des intempéries à l'approche de l'hiver.

Après avoir installé sa femme et son bébé, Monday voulut mettre à profit les derniers beaux jours d'automne pour commencer les défrichements. Il se dirigea, la hache à la main, vers son lot que la forêt recouvrait encore. Il avait précédemment visité son domaine et avait choisi, pour y placer sa demeure, une petite élévation située à l'extrémité nord de son terrain. Sur cette hauteur, l'érable et le hêtre dominaient; puis, plus loin, au sud, entre la maison actuelle d'Hormidas Joly et la côte Jaune, se trouvait une savane dans laquelle croissaient de magnifiques bois de construction: pins, épinettes, cèdres, etc.

Au sud-est du coteau, et très près de l'endroit choisi pour y ériger sa maison, un petit lac aujourd'hui disparu, pouvait fournir une eau fraîche et limpide.

Quoiqu'il n'eût jamais manié la cognée, Monday rempli de courage, osa s'attaquer à l'un des plus grands arbres. Pendant près d'une heure, il fit retentir les échos d'alentour; mais ses coups frappés maladroitement et sans ordre ne purent vaincre le géant de la forêt, et bientôt les bras du colon novice se lassèrent, et ses mains endolories échappèrent la hache.

Monday qui avait les qualités propres au peuple irlandais, en avait aussi les défauts. Prompt à prendre une détermination générale, il n'eût pas toujours la ténacité voulue pour mener à bonne fin ses entreprises. Découragé par ce premier échec, il se coucha près de l'arbre qui avait résisté à ses coups, et pleura comme un enfant.

Il lui fallait donc abandonner dès le début la vie de colon, de défricheur, qu'il avait rêvé d'embrasser. Il se voyait, quelques jours au-

paravant, quittant Montréal sur un bateau avec sa femme et son enfant, accompagné d'un modeste bagage. Il avait débarqué à Maskinongé, et de là, partie en canot sur la rivière du même nom, partie à pied, il avait remonté jusqu'au lac, mangeant à peine et couchant à la belle étoile. Quel voyage pénible ! Toutes ces misères, toutes ces fatigues avaient été endurées, souffertes en pure perte. Puisqu'il ne savait être défricheur, il lui fallait retourner à Montréal, et par conséquent recommencer le dur pèlerinage le long de la Maskinongé ; mais cette fois sans l'espérance et le courage qui l'avaient soutenu en venant. Oui, il pleura, et longtemps, jusqu'à ce qu'enfin, un autre colon, un Canadien-français, Maxime Mandeville, passât près de là et le vit dans cette détresse. Mandeville le consola, le reconforta, et mieux encore lui apprit à manier la hache, à s'attaquer victorieusement aux géants de la forêt.

Dans le courant de l'automne, des voisins complaisants l'aidèrent à défricher la petite colline sur laquelle il voulait ériger sa demeure ; puis pendant l'hiver il coupa dans la savane le bois nécessaire à la construction et le transporta sur les lieux.

Au printemps de 1825, il érigea la première maison qui ait été bâtie dans les limites du village de Saint-Gabriel. Elle s'élevait précisément au milieu de la rue qui sépare la maison de Zéphirin Tellier de celle de Norbert Provost, père ; c'est-à-dire au commencement de la rue qui porte le nom du fondateur du village.

Cette maison était faite pièces sur pièces, et la plupart des "chambres" aujourd'hui sont des demeures luxueuses comparées à cette cabane. La chose s'explique facilement ; les scieries les plus rapprochées étaient celle de Pothier, sur la rivière Maskinongé, et celle de Kempton, sur la rivière du Loup, toutes deux à plus de cinq jours d'un trajet extrêmement difficile à faire en hiver, et tout à fait impossible à franchir en été, avec des charges. Les outils aussi étaient rares, de sorte que les travaux nécessaires à la construction de cette cabane, exigèrent un temps aussi long et de plus grandes fatigues qu'il en faut pour ériger de nos jours, une spacieuse et riche demeure.

Cette même année (1825), Monday put ensemençer un petit morceau de terre encore parsemé des souches des arbres qui le recouvraient l'automne précédent.

Ce fut en 1826 qu'eut lieu la première naissance dans le nouvel établissement : John Monday, né le 13 mars.

A l'automne de 1827 Mme Monday fut atteinte d'une maladie qui requérait les soins d'un chirurgien. Il était inutile de songer à

faire venir un praticien au lac, et Bernard dut transporter sa femme à Maskinongé, au prix de peines infinies. Elle y subit une douloureuse opération qui n'améliora pas son état, et peu de jours après elle succombait à l'âge de 27 ans, malgré les bons soins du Dr Boucher, et fut inhumée à Maskinongé le 25 mars 1828.

L'âme endeuillée, Monday revint seul à Saint-Gabriel rejoindre ses deux enfants qu'il avait laissés aux soins d'une vieille femme, Mme Morin, qui prenait soin du ménage depuis que la maladie était entrée sous le toit du colon.

Quelle peine, quelle amertume, quelle désolation la mort laisse-t-elle d'ordinaire au foyer, lorsqu'elle y enlève une épouse chérie ! Quel dut être le chagrin de Monday pendant son retour ! Quelle tristesse à la maison où deux bébés attendaient leur mère et où il allait se trouver seul en face du souvenir, seul à dévorer ses larmes. Oh ! que la présence d'un parent, d'un ami, d'un pasteur est précieuse dans ces moments d'affliction ! Mais tout manquait au pauvre colon.

Il chercha donc dans le travail un dérivatif à sa peine, et continua le défrichement. Dans l'été qui suivit (1828) trois voisins lui arrivèrent, venant d'York, rang de Saint-Barthélemy. Ces colons étaient : Bill Morrison qui acheta de Monday la terre appartenant aujourd'hui à Téléphore Michaud ; Louis Noyer dit Racine, qui s'établit sur la terre aboutissant, au sud, à la précédente, et, touchant au nord, au lac Maskinongé ; et enfin, Hector Morrison, beau-père de Racine, qui prit la terre actuelle d'Arsène Beauvilliers.

L'année précédente Monday avait fait l'acquisition d'une vache et d'une paire de boeufs, (il n'y avait pas encore de chevaux au lac), et pour loger ces animaux, il avait construit une étable près de sa grange qu'il avait mise sur l'emplacement actuel de John Doyle.

Nous avons vu que Maxime Mandeville avait montré à Monday à abattre son premier arbre. Les frères et le père de ce Mandeville habitaient au petit bois d'Autray, Lanoraie. Plusieurs d'entre eux prirent des terrains dans la seigneurie et dans le canton : Maxime, au lac Mandeville, qui lui doit son nom ; Basile et Olivier s'établirent sur la terre qui appartient aujourd'hui à la famille d'Octave Contré, dans le Brûlé, comme on appelait alors le plateau qui se trouve au commencement des 3e et 4e rangs.

Au retour de chaque printemps, plusieurs membres de cette famille, hommes et femmes, montaient à travers la forêt jusqu'à la belle érablière dont une partie existe encore aujourd'hui, et qui appartient à la succession de Xavier Routhier, au 6e rang de Brandon. Ils

avaient là une cabane à sucre où ils séjournèrent tant que la saison y permettait la fabrication de notre délicieux sucre d'érable.

Si l'on en excepte Watson, Monday était le plus proche voisin de la cabane à sucre des Mandeville. Il recevait souvent leur visite, et de temps en temps, il se rendait lui-même à leur érablière. Il y fit la connaissance de Marie-Louise Mandeville, soeur de Maxime et fille de Joseph. Il put apprécier la bonté, la douceur, l'esprit de travail et d'abnégation de cette jeune personne. Bref, il l'aima et l'épousa à Lanoraie, le 10 février, 1829.

Forte et courageuse, la seconde femme de Monday était habituée aux travaux qu'exige la culture. Maxime avait enseigné à Monday à défricher ; elle apprit à ce dernier à cultiver la terre, et l'aida même de ses mains dans les premières années de ménage.

Grâce à son instruction, à son affabilité et à ses talents, Monday ne tarda pas à prendre une position prépondérante parmi la population du lac Maskinongé. Aussi occupa-t-il plusieurs postes de confiance. Le gouvernement le nomma juge à paix et capitaine de milice, positions alors très importantes.

En 1829, la chambre d'Assemblée vota une somme d'argent pour faire ouvrir un chemin entre Berthier et le lac Maskinongé. Elle avait consenti à donner cet argent sur les instances de Louis-Joseph Gauthier, de Bernard Monday et d'autres citoyens importants de Saint-Gabriel et de Berthier. Monday fut chargé de surveiller les travaux de la partie nord du chemin projeté, c'est-à-dire de chez Terrien, près de la Matambin, à Saint-Damien, jusqu'à Saint-Norbert.

Ce chemin était long de plus de cinq lieues et très difficile à faire ; il coupait çà et là des marais impraticables comme la Grande-Baie, par exemple. La somme votée fut bientôt épuisée, et, en 1830, le gouvernement vota un nouvel octroi. Enfin, en 1831, le chemin était ouvert sur tout son parcours ; mais, pendant plus de 25 ans encore, la Grand-Baie fut un obstacle presque infranchissable durant six mois de l'année. Le terrain y était si peu consistant que les fascines, les pontages que l'on y mettait, enfonçaient sous leur seul poids. Il fallut bien souvent sortir les chevaux de là, avec des cordages et des perches ; et plus d'une fois, ils s'y enlèrent et périrent. On ne put parvenir à rendre cette partie du chemin passable, que lorsque les défrichements eurent fait tarir les sources dont les eaux noyaient ce terrain.

En été, quand on était obligé de franchir la Grand-Baie avec des charges, on transportait à bras le contenu de la voiture, puis on traînait cette dernière, et enfin on laissait les chevaux et les boeufs franchir

seuls et sans entraves, cet endroit dangereux. Lorsque la charge se composait de barils de potasse, de farine ou de lard, on les roulait péniblement sur des arbres jetés dans le sens du chemin. Quoique le reste du trajet de Berthier à Saint-Gabriel fut loin d'être beau, le passage de la Grand'Baie valait à lui seul tout le parcours.

Cette voie, tout imparfaite qu'elle fût, apportait une grande amélioration au sort des colons du lac, isolés jusque-là. Faut de chemin de voiture, ils étaient obligés auparavant d'aller quérir, sur leur dos, à Maskinongé ou à Berthier, voire même à Sainte-Elizabeth, les provisions et les effets qui leur manquaient. Si l'on sait que le plus rapproché de ces villages, Berthier, est à sept longues lieues du lac, on comprendra facilement ce que pouvait valoir un sac de farine ou un baril de lard rendus à Saint-Gabriel.

On n'apprécie pas assez aujourd'hui les facilités de communication que nous procurent nos chemins de fer et nos bonnes routes. Confortablement installés sur les banquettes capitonnées de nos wagons, ou sur les sièges bourrés de nos voitures, nous franchissons, en quelques instants, des distances que nos pères ne réussissaient à couvrir qu'avec les plus grandes fatigues et qu'après de longues heures, de longs jours parfois.

Comme il nous coûterait de faire à pied, par un beau temps, dans nos bonnes voies et sans aucun fardeau, les sept lieues qui séparent Saint-Gabriel, de Berthier! Nous sommes obligés de convenir que nos pères valaient mieux que nous sous le rapport du courage, de l'endurance et, surtout, du sacrifice.

Dans les premières années, tous les colons du lac durent faire souvent ce trajet, parcourir cette voie douloureuse. Une fois, entre autres, le voyage fut très pénible à Monday. C'était à la fin de décembre. Les provisions manquant pour les fêtes, Monday dut se rendre à Berthier pour s'en procurer. Une couche de neige de près de deux pieds recouvrait déjà la terre ; cela suffisait bien pour embarrasser la route ; mais ce n'était pas un obstacle capable d'arrêter nos vaillants pionniers.

Arrivé à Berthier, Monday, outre quelques menus objets, se chargea d'un demi-quintal de lard et d'un petit baril de rhum. A peine avait-il quitté Berthier, qu'une bordée de neige commença à tomber, une de ces bordées des anciens jours, qui bloquaient les gens dans leurs demeures et les obligeaient à sortir, le matin, par les fenêtres, afin de déblayer les portes.

Malgré ce contretemps, notre voyageur n'en continua pas moins sa route, pliant sous sa charge, qui, à la longue, pesait de plus en plus

sur son dos, tandis que, sous ses pas, la couche de neige s'amoncelait rapidement. La nuit le surprit en route, et l'obscurité, jointe à la neige qui tombait toujours et lui cachait le chemin, l'obligea à suspendre sa marche de crainte de s'égarer. Il chercha refuge dans un bois de sapin où la neige était moins profonde et le vent moins violent.

Il fit du feu pour sécher ses vêtements mouillés par la transpiration et par la neige fon due. Il trouva en abondance de quoi alimenter ce feu dans les branches d'un arbre que le vent avait déraciné et qui, en tombant, s'était accroché dans un tronc voisin, à quelques pieds au-dessus de la surface de la neige. Les mouvements que Monday se donna pour briser les branches et les apporter où il campait, l'empêchèrent de dormir et de se reposer ; mais d'un autre côté, ils eurent le bon effet de maintenir la chaleur de son corps mieux que le feu ne pouvait le faire. Mouillé comme il l'était, tout refroidissement aurait pu lui être mortel.

Vers le matin, la neige cessa de tomber, et aux premières lueurs du jour, Monday rechargea son bagage et se remit en route dans plus de trois pieds de neige. Il ne fut rendu chez lui que dans l'après-midi, et tout à fait exténué.

Il ne faut pas croire que les voyages à Berthier ou à Maskinongé n'étaient qu'accidentels ; au contraire, il fallait que tous les colons fissent ce pénible trajet plusieurs fois par année.

Dans les premiers temps, souvent les gelées venaient gâter les récoltes, et il fallait recourir ailleurs pour se procurer toutes les provisions. Même lorsque les moissons étaient bonnes, le peu de terrain alors en culture ne suffisait pas toujours pour fournir la nourriture à la population. Il fallait encore se rendre à ces endroits pour y accomplir les devoirs religieux, faire baptiser les enfants, etc., de plus on devait aller y porter les produits que l'on voulait vendre ou échanger : potasse, pelleteries, poissons, etc.

Pour porter au moulin le grain qu'ils voulaient faire moudre, les colons anglais et irlandais se servaient d'un sac de la capacité de trois minots qu'ils ne remplissaient qu'aux deux-tiers. Ils plaçaient le milieu de ce sac sur leur tête, en laissant retomber les deux extrémités du sac sur leurs épaules. La pesanteur se trouvait ainsi répartie, à la fois, sur la tête et sur les deux épaules.

Les Canadiens tenaient des sauvages, un autre moyen de transport : ils se servaient du collier, sorte de lanière de cuir de six à sept pieds de long, large au milieu de cinq à six pouces, et qui se rétrécissait rapidement de manière à ne former, vers ses extrémités, qu'un simple

cordage. On attachait les deux bouts de cette lanière aux deux extrémités d'un sac rempli, que le porteur, d'un tour de bras, chargeait sur son dos, et qu'il maintenait en place en se posant sur la tête la partie large de la lanière.

Généralement cette poche de farine ou de lard n'était qu'une légère partie de la charge ; on jetait par-dessus quelquefois d'autres sacs, parfois même un baril de farine ou de lard. Le porteur, ainsi chargé, marchait penché en avant afin de maintenir l'équilibre, et pour que la tête n'eût pas à supporter tout le poids. On a vu de petits hommes, possédant ce que l'on appelle le "tour du collier", porter de cette façon, et à de longues distances, de bien lourdes charges.

L'année 1831, qui vit la construction de la première chapelle catholique au lac, fut néanmoins pour le fondateur de Saint-Gabriel, une année néfaste. Le feu détruisit à l'automne sa maison et tout son contenu : hardes, lingerie, meubles, ustensiles, outils. Ce fut le tuyau du poêle qui occasionna ce désastre en communiquant le feu à la toiture. C'était une grande perte pour Monday : les objets ainsi détruits n'auraient pas aujourd'hui une grande valeur, mais alors, il était difficile de les remplacer. Ils avaient été fabriqués sur place ou apportés au lac, au prix de bien des sueurs.

De plus, Monday avait retiré depuis peu le salaire qui lui était dû, pour avoir dirigé la construction du chemin. Il lui restait encore \$28 en monnaie d'argent que l'on ne put sauver. On retrouva dans les cendres refroidies cet argent tout fondu en lingots que l'on revendit. Ce que l'on retira de cette vente suffit à peine à payer les vitres de la deuxième maison.

Monday alla passer l'hiver chez Hector Morrison dont la demeure s'élevait en face de chez Arsène Beauvilliers, du côté nord du chemin du Cordon.

Le logement de Morrison était fait pièces sur pièces, et les joints avait été remplis avec de l'argile (glaise). Une vaste cheminée, faite de tortils de paille reconvertis de glaise, occupait un des murs de la maison qui ne comptait qu'une seule chambre servant à la fois de cuisine, de salle à manger et de chambre à coucher. Le toit à deux pans inclinés était fait de "calles", c'est-à-dire de pièces de bois fendues en deux et creusées dans toute leur longueur. On mettait d'abord un rang de ces morceaux de bois côte à côte, la partie creusée, en dessus ; puis, pour clore les interstices, on plaçait un second rang la face tournée en dessous, et à cheval sur les rebords des deux morceaux voisins. Sur le

sommet du toit un autre morceau de bois plus gros que les autres servait de chapeau.

La maison n'avait pas de plancher : la terre durcie et un rocher plat (galet) qui couvrait la moitié de la surface, en tenaient lieu.

La famille Monday comptait alors 6 personnes : Racine logeait aussi chez son beau-père, Hector Morrison, de sorte que 12 à 15 personnes hivernèrent sous ce toit. Nul doute que la famille Monday se trouva bien à l'étroit dans cette maisonnette, et souffrit bien des inconvénients. Mais que faut-il penser de la générosité de Morrison ?

Un parent, un frère pouvait-il agir mieux que lui dans cette circonstance ? A cette époque, où les voisins étaient rares et la population peu nombreuse, on se traitait comme des membres d'une même famille. Que de fois Monday hébergea sous son toit des compatriotes, des étrangers, et cela, le plus souvent, sans recevoir aucune rémunération ! Lorsque de nouveaux colons arrivaient au lac, Monday se rendait auprès d'eux à travers le bois, et leur offrait le logement, en attendant que ces nouveaux arrivés aient le temps de se construire un abri. On savait pratiquer, dans les premières années de la colonie du lac, le conseil évangélique : Aimez-vous les uns les autres. Nous voudrions pouvoir dire que cet esprit de concorde, ce sentiment fraternel continua par la suite d'être en honneur dans la paroisse. Mais malheureusement la politique et la question du choix de l'emplacement des différentes chapelles apportèrent trop souvent la désunion dans les rangs des colons.

Cependant, nous devons dire que jamais aucun nuage ne s'éleva entre Morrison et son hôte. Unissant leur influence et presque toujours agissant de concert, ils firent triompher dans la paroisse ce qu'ils croyaient être favorable au bien public.

Monday construisit sa seconde demeure par corvées, c'est-à-dire avec le concours gratuit d'amis, selon l'usage du temps. Peu de jours avant de commencer les travaux, il s'était rendu à pied chez le seigneur Cathbert, à Berthier, (7 lieues) pour emprunter une scie de long. Or, cet outil avait été prêté à un nommé Turner de la Crête-de-Coq (Ste-Ursule, à 6 lieues). Pour ne pas faire un voyage inutile, Monday emporta un sac de farine en remontant chez lui ; mais trois jours plus tard, il dut se rendre à la Crête-de-Coq chercher cette précieuse scie.

L'argent était si rare que les colons devaient se suffire à eux-mêmes : ils recouraient le moins possible aux hommes de métiers et aux marchands. On cultivait le lin dont la filasse servait à fabriquer des

toiles un peu rudes peut-être, mais bien meilleures que celles qui proviennent des manufactures. On élevait des moutons dont la toison servait à faire des étoffes que l'on teignait de diverses couleurs. Toutes ces opérations différentes se faisaient sur la ferme, à la maison, et par la main de la femme et de ses filles. Quant au mari, il était à la fois charpentier, menuisier, cordonnier, sellier, forgeron, charron, etc., tout en cultivant sa terre.

Le beau sexe du temps, peu exigeant, préparait lui-même la plupart des colifichets, des atours qui lui étaient indispensables. Ainsi, pour retenir leur chevelure, les demoiselles et les dames d'alors se faisaient des chevilletes de bois franc plus grosses d'un bout que de l'autre, qu'elles durcissaient au feu et qu'elles graissaient ensuite. Ces petits morceaux de bois remplaçaient les broches et les peignes des élégantes de nos jours.

On faisait soi-même sa chandelle, et avec le briquet ou batte-feu (morceaux de silex et de fer que l'on frappait l'un contre l'autre pour en faire jaillir des étincelles), on enflammait le tondre ou l'amadou qui remplaçaient les allumettes.

Les colons épargnaient, de cette façon, bon nombre d'achats ; grâce aussi à des échanges de produits et d'heures de travail, ils réussissaient à vivre à peu près sans argent.

Monday plaça sa deuxième maison dans le verger qui existe entre la propriété cédée par M. Bélair à M. Osmond Paquin et la maison Monday actuelle. (1) Cette seconde résidence, beaucoup plus spacieuse que l'autre, était à un étage sur rez-de-chaussée avec toiture en croupe, c'est-à-dire à quatre pans. Il n'y avait pas encore de scieries dans la paroisse ; mais par un travail lent et pénible on put ériger une maison confortable, divisée en plusieurs pièces, lambrissée et couverte de bardeaux de cèdre, faits à la plane.

Pour fendre le bois en planches et en madriers, on se servit d'un "hourre", sorte de scie de long, avec laquelle deux hommes fendaient une bille placée sur des tréteaux d'environ quatre pieds de hauteur. L'un des scieurs se mettait en haut sur la bûche, l'autre à terre en dessous. Ce dernier se couvrait la figure d'un voile afin de protéger ses yeux contre le bran de scie.

Pour en finir tout de suite avec les logis du premier colon du village de Saint-Gabriel, disons que sa troisième maison qui existe encore, fut construite de 1857 à 1859, et aussi en grande partie par

(1) Ces deux maisons sont aujourd'hui la propriété de J. N. Provost.

corvées. On put cette fois faire préparer le bois aux scieries, et l'on ne se servit des scies de long que pour les morceaux de bois ayant plus de douze pieds de longueur. Cette maison, comme celles qu'elle avait remplacées, fut faite pièces sur pièces, et couverte d'un toit à deux pans avec lucarnes. (1) Les planchers sont en beau pin, comme on n'en voit plus, ainsi que la plupart des cloisons.

Quant aux bâtiments qui sont en arrière de cette maison, ils ont été construits, partie en 1879, partie depuis. En 1878, le feu avait détruit la vieille grange avec toute la récolte, par suite de l'imprudence d'un fumeur.

John Morrison, ayant acheté de son oncle Bill (2) la terre voisine de celle de Monday, creusa un fossé qui eut pour effet d'assécher le petit lac où l'on allait puiser l'eau.

Un autre petit lac au nord du chemin, qui ne fut desséché que vers 1888 par Norbert Boisvert, servit quelque temps à fournir l'eau : mais il était un peu plus loin que l'autre, aussi Monday chercha bientôt à se creuser un puits. Il chargea de cette besogne Isaïe Barolette qui avait quelque expérience dans ce genre de travail. La présence d'un grand rocher qui s'étend sous presque tout le sommet de la colline et qu'une couche de terre peu profonde recouvre, rendait le succès de cette tentative bien douteux. Barolette, après deux essais infructueux, sur l'emplacement de Zéphirin Tellier et sur celui de Joseph Marion, alla creuser un troisième puits à l'extrémité nord de la terre de Monday, et, cette fois, il réussit à merveille. A une profondeur de six à sept pieds, il frappa une puissante veine d'eau froide qui maintint continuellement dans l'excavation une hauteur de quatre à cinq pieds d'eau.

Ce puits servit à l'approvisionnement du village, de 1840 à 1901, alors qu'on le combla.

En racontant les débuts de la vie de colon de Monday, nous avons dit, en peu de mots, une partie des misères qui étaient l'apanage des premiers habitants de Saint-Gabriel ; mais nous aurions pu en dire beaucoup plus. Monday fut peut-être celui qui eut le moins à souffrir de la gêne. Il occupait plusieurs charges et emplois qui lui donnaient un revenu assuré. Cela lui permettait de traverser sans trop de misère les

(1) Note.—Des réparations à la maison ont fait disparaître ces lucarnes et la couverture de la galerie.

(2) Note.—Bill Morrison qui était célibataire avait une autre terre au 3e rang, en bas de la côte du cimetière actuel. Cette terre où il ne construisit qu'une grange devint par la suite la propriété de Félix Lemire, puis de Racine. Ce fut la première à être mise en culture dans ce rang.

années de disette qui de temps en temps désolèrent la petite colonie du lac.

Fréquemment, à cause des gelées, les récoltes manquèrent, alors on se nourrissait comme on pouvait. On mangeait des racines, on alla jusqu'à faire de la soupe aux choux-gras ou à d'autres herbes aussi peu appétissantes.

Monday donnait alors généreusement ; jamais sa porte n'était fermée aux malheureux qui avaient recours à lui.

Un jour, il alla acheter deux minots de blé à Maskinongé ; après avoir fait moudre ce grain, il chargea sur ses épaules les cent livres de farine qu'il en avait obtenues et se mit en route pour revenir chez lui. Cette année-là la disette était grande, aussi les gens regardaient passer d'un oeil d'envie l'heureux possesseur de ce sac de farine. Les amis que Monday avait à Sainte-Ursule, au Ruisseau-Plat, à Saint-Didace, ne purent s'empêcher de demander, les uns après les autres, à emprunter un peu de la manne qu'il portait. "Prêtez-moi une terrinée de farine, je vous la rendrai à l'automne", disaient-ils à Monday, incapable de dire non à ceux qui faisaient appel à sa générosité. Il était à peine rendu aux premières maisons du Cordon que son sac était vide. Monday dut repartir le lendemain pour Maskinongé ; mais cette fois il remonta de nuit.

Monday n'était pas ce que l'on appelle un homme d'affaires. S'il l'eut été, au lieu de donner, il aurait prêté à des taux élevés et serait mort riche des biens de ce monde. Lorsqu'il mourut en 1876, après 50 ans de rudes travaux et de labeur continu, il légua à son digne fils et successeur une propriété grevée de plus d'un millier de piastres ; mais, en compensation, il laissait un nom respecté et vénéré de la population.

Monday aurait pu facilement s'enrichir, même sans spéculer sur la misère des autres ; il lui aurait suffi d'être moins généreux. Plus tard son fils Peter marchera sur ses traces, continuera à travailler au progrès de la paroisse, du village. Et lorsque la fortune sera venue, comme malgré lui, s'asseoir à son foyer, nous le verrons non pas augmenter son train de vie, mais plutôt multiplier ses charités, aider les membres de sa famille qui en avaient besoin, secourir les veuves et les orphelins. N'ayant pas d'enfants, il donnera sans compter et dépensera pour répandre le bien-être autour de lui. Il mourra pauvre lui aussi ; mais son nom vivra, ou bien il faudra convenir que la droiture, l'honnêteté, la vertu sont ici-bas de vains mots, et ne sont appréciés que de celui qui est la justice même.

Parmi les différents emplois que Bernard Monday remplit, men-

tionnons celui d'inspecteur ou agent des seigneurs, pour les érablières qui se trouvaient aux alentours de Saint-Gabriel sur les terrains non concédés, que des particuliers louaient pour la saison des sucres. L'agent devait compter les érables et faire rapport aux seigneurs qui se basaient sur les renseignements que leur donnait Monday pour fixer le prix de location de ces sucreries.

Monday fut le premier huissier de Saint-Gabriel. Lorsqu'il devint juge à paix, Isaac Jacques le remplaça dans cette charge.

À partir de 1848 jusque vers 1868, Monday fut capitaine de milice. Ces officiers jouissaient d'une haute autorité puisqu'ils étaient chargés en grande partie de l'administration municipale des paroisses. Tous les gens en état de porter les armes et résidant dans leur arrondissement devaient se rendre chez eux, chaque année, pour faire enregistrer leurs noms sur les listes militaires.

Le jour de la Saint-Pierre, à la sortie de la messe, les capitaines faisaient l'appel de leurs hommes, qu'ils congédiaient après quelques exercices. Monday était aidé dans cette besogne de son lieutenant, Georges Groves, qui connaissait bien le maniement des armes.

Lorsque l'acte de la milice fut passé, Monday organisa la compagnie de volontaires de Saint-Gabriel, (bataillon des Trois-Rivières), dont les capitaines furent Adolphe Bouvier, Peter Monday et Octave Hénault. Lorsque ce dernier prit sa retraite, Saint-Gabriel perdit sa compagnie de soldats, et son arsenal fut transporté à Shawinigan. Après des démarches, commencées par Hercule Olivier et autres, il y a quelques années, pour reconstituer une nouvelle compagnie, la paroisse a pu recouvrer son arsenal tout dernièrement.

La compagnie de Saint-Gabriel fut appelée sous les armes lors des invasions féniennes ; mais elle s'arrêta à Montréal. Cependant la levée et le départ des soldats causa un grand émoi dans la paroisse.

En 1847, lorsque furent formées les municipalités de comté, Bernard Monday et William Morrison furent élus membres du conseil de comté. Tout le comté ne formait alors qu'une seule municipalité.

Bernard Monday fut élu maire deux fois au moins, et siégea jusqu'en 1855, alors que l'on jeta les bases du système municipal qui régit encore nos paroisses.

Monday était très versé dans les lois du pays et jouissait d'un jugement sain. Il rendit de grands services à ses concitoyens qui venaient de très loin le consulter, lui demander des renseignements dans leurs difficultés. Que de procès et de frais il fit ainsi éviter, et jamais il ne voulut recevoir de paiement en retour.

Nous terminons ici la biographie de cet homme de bien ; si nous la continuions, il nous faudrait trop anticiper sur les événements, ce qui nous exposerait à des redites.

Le fondateur de Saint-Gabriel mourut chargé d'années le 22 juillet 1876, et fut inhumé avec les honneurs militaires. Sa femme l'avait précédé de 4 ans dans la tombe.

Le village de Saint-Gabriel, après avoir porté quelque temps le nom de "village non incorporé de Monday", fut érigé sous le nom actuel. En 1906, des citoyens voulurent demander une charte de ville, et à cette fin, proposèrent plusieurs noms pour la future ville : Dollard, Daulac, Lanaudière et Ville-Monday. Les contribuables s'opposèrent à l'érection en ville, mais tout le monde sait qu'avant longtemps cette mesure s'imposera. Nous espérons qu'alors on se rendra au désir d'un grand nombre de personnes qui voudraient voir se perpétuer le nom du digne fondateur de Saint-Gabriel.

Le glorieux nom de Dollard conviendrait mieux à une rue, un parc ou un quartier de la ville qu'il a sauvée, ou bien encore à un des villages qui avoisinent le théâtre de ses exploits.

Lanaudière est le nom d'une famille illustre si l'on veut, mais qui n'eut jamais aucun rapport, ni de près ni de loin, avec Saint-Gabriel, puisque ce fut Pothier qui annexa à la seigneurie la partie d'icelle qui se trouve comprise dans la paroisse.

IV

DEVELOPPEMENTS

Les pionniers. (Suite)

A la fin de 1825, la colonie du lac comptait au moins une trentaine de familles de langue anglaise et six seulement de langue française. Tous ces colons étaient établis au Cordon et à la Rivière, à l'exception des Hibbart, qui s'étaient fixés sur les terres qui se trouvent à la sortie du bois du Cap; des Therrien, à St-Damien; d'Ignace Lebert et des Billy dit St-Louis, au nord-ouest du lac.

Fidèle à la ligne de conduite qu'il s'était tracée, le gouvernement de l'époque favorisait de tout cœur l'émigration anglaise, afin de noyer l'élément français. Il établissait de préférence les émigrés dans les cantons de l'est et du nord-ouest de la province afin d'encercler la race canadienne-française et d'empêcher son expansion au loin.

Pendant quelques années, les colons canadiens-français semblèrent agir suivant les vues étroites du gouverneur et de son conseil vénal.

Ils s'établirent de préférence dans les seigneuries où il restait encore des terres vacantes ; mais bientôt ces dernières ne suffirent plus, et le trop plein de la population déborda, avec une force irrésistible, vers les cantons que le gouvernement réservait aux émigrés.

M. le notaire J.-C. St-Amand a écrit à ce sujet dans son bel ouvrage "L'Avenir", une page que nous donnons ici et qui, avec de légères variantes, s'applique très bien à la colonie du lac.

"Pendant que les colons anglais se groupaient dans notre paroisse, et qu'ils recevaient des autorités toute l'aide et les encouragements, quelques déserts s'ouvraient ici et là. On voyait de temps à autre, une nouvelle colonne de fumée monter à différents endroits, au-dessus des forêts d'érables et de pruches ; nul chemin ne reliait entre eux ces centres isolés, et pourtant, on sentait qu'une force magique, invisible, mais réelle, les unissait entre eux.

"Dans les pauvres cabanes de bois rond qui semblaient avoir été transportées là par une main providentielle, on parlait un langage inconnu aux fils de la Grande-Bretagne.

"Les habitants de ces pauvres cabanes s'agenouillaient, matin et soir, pour faire monter vers le ciel une ardente prière, et de temps en temps, un homme, portant la robe noire, venait les visiter à travers la forêt.

Cette visite semblait leur donner un redoublement de force et de courage et illuminer l'humble et sombre demeure d'un rayon du Soleil éternel.

"Le nombre des déserts augmentait peu à peu, les éclaircies se multipliaient, la forêt partout reculait ses limites.

"C'était, comme après une inondation du printemps, l'apparition simultanée de plusieurs îlots auxquels s'en ajoutent de nouveaux chaque jour ; ils semblent d'abord séparés les uns les autres par des flots infranchissables, mais à chaque instant ils augmentent, se multiplient, s'agrandissent, et bientôt ils forment un champ unique, partout également riche, partout fécondée par la submersion.

"Ainsi les "déserts" de cette population nouvelle augmentaient chaque jour : on s'apercevait tout à coup qu'un petit sentier discret les réunissait les uns aux autres ; ces sentiers s'agrandissaient peu à peu et devenaient des chemins.

"Quels étaient donc ces étrangers, ces hardis pionniers, ces héros ?

Inclinez-vous devant eux : ils portaient sur le front le signe providentiel.

“Ces braves étaient les avant-coureurs du flot envahisseur toujours montant d’une race fière, généreuse et catholique, d’une race dont l’exubérance de vie se déversait dans nos cantons.

“Ces pionniers étaient les premiers représentants, au milieu des township, de la race canadienne-française.

“Ils s’emparaient du sol”.

La race généreuse des pionniers avait pris possession de Saint-Gabriel depuis quelques années, quand ils furent inquiétés dans leur paisible conquête.

En 1825, Pothier réussit à faire passer deux ordres en conseil enjoignant à Joseph Bouchette, arpenteur général, d’ajouter à la seigneurie de Lanaudière le lac Maskinongé et une lisière de terrain autour de ce lac, jusqu’à une profondeur de six chaînes à partir de l’extrémité de la baie la plus profonde, ainsi que l’étendue de terre comprise entre le lac et la seigneurie proprement dite.

Conformément à ces ordres, Bouchette tira, à l’ouest du lac, une ligne qui part de la frontière des 3e et 4e rangs, passe devant l’église actuelle, et continue vers le nord-ouest (soleil de 10 heures) jusqu’à la frontière du 8e rang. Des deux extrémités de cette première ligne, l’arpenteur en tira deux autres qui se dirigent vers Saint-Didace, où aboutit la seigneurie proprement dite.

L’erreur commise en 1750 valut donc à Pothier une augmentation de terrain de 100 arpents de profondeur sur près de 6 milles.

Pothier était bien vu du gouvernement du temps, et ce ne fut pas là la seule faveur qu’il sut s’attirer. (1)

Les colons se trouvèrent assez embarrassés par cette décision du conseil, surtout les Anglais, qui n’aimaient pas le système seigneurial. Ils avaient cru s’établir dans le canton Brandon dont le warrant d’arpentage avait été émis en 1808, mais qui ne fut érigé en canton qu’en 1827, à cause des protestations de Pothier.

Malgré les plaintes et les doléances des colons anglais du lac, nous croyons que ce seigneur traita assez bien ses censitaires, surtout lorsqu’il vit qu’il était impossible d’enrayer les établissements dans cette

(1) Les vieillards disent que Pothier était “riche fortuné”, mais qu’après sa mort, bien des fois, on entendit remuer des chaînes dans le grenier de son manoir.

Malgré le bien qu’il fit à Ste-Ursule, il était peu aimé, parce qu’on le savait très bureaucrate et opposé aux réformes que demandaient les patriotes.

région. Un grand nombre des premiers colons du lac avaient été à son service quelque temps et continuèrent, par la suite, à travailler à ses chantiers. Tout de même, Pothier refusa de leur accorder les titres de propriété qu'ils sollicitaient.

En 1844, les colons apprirent que la seigneurie allait être vendue par le shérif des Trois-Rivières, le 3 novembre de cette année-là. Ils craignirent, avec raison, que le nouveau seigneur ne cherchât à les déposséder de leurs propriétés ; aussi ils se hâtèrent de signer une requête demandant au gouvernement d'annuler les ordres en conseil de 1825. Ils alléguaient que le gouverneur avait été induit en erreur ; qu'on lui avait donné à entendre que le lac Maskinongé touchait à la seigneurie ; que le gouverneur n'avait certainement pas voulu faire une nouvelle concession, mais qu'il avait cru plutôt confirmer une concession faite antérieurement. Les requérants terminaient en demandant qu'on leur accordât des titres en franc alleu.

Nous n'avons pas vu la réponse du gouverneur à cette supplique ; mais nous savons que les ordres en conseil, passés en 1825, ne furent pas résiliés, et que, d'un autre côté, ces censitaires malgré eux ne furent pas molestés par les nouveaux seigneurs.

Nous devons dire que la généralité des colons de langue anglaise qui vinrent se fixer au lac, n'étaient pas fanatiques, et qu'ils entretenirent les meilleures relations avec les colons de langue française.

Il y eut un grand nombre de mariages entre catholiques et protestants et, presque toujours, le contractant protestant abjura et devenait catholique. On vit souvent des enfants nouveau-nés dont le père et la mère étaient protestants, présentés au missionnaire catholique pour être baptisés.

Quelques-uns des colons irlandais qui avaient dû quitter leur malheureux pays, à cause des mauvais traitements qu'un gouvernement despotique leur faisait endurer, avaient gardé une certaine rancune contre leurs persécuteurs. Contrairement à ce qui se fait aujourd'hui, et précisément parce qu'ils avaient dans l'âme le souvenir plus frais de la générosité des nôtres pour eux, lors de leur arrivée dans nos ports, ces Irlandais prirent fait et cause pour les Canadiens-français, contre le gouvernement arbitraire qui administrait le Canada avant l'Union. Les Morrison, les Monday, les Doyle, les Remington, les Goudie, pour ne nommer que ceux-là, combattirent côte à côte avec les partisans du gouvernement responsable.

Les actes en conseil de 1825 firent diminuer considérablement l'arrivée des colons anglais. Néanmoins, la sollicitude du gouverne-

ment ne leur faisait pas défaut. On leur envoya, vers 1827, un ministre anglican qui fit construire une chapelle au Cordon, à environ deux arpents plus au nord que la seconde chapelle qui existe encore, et qui date de 1844. (1)

Le ministre anglican ouvrit une école avec l'aide pécuniaire du gouvernement. Les colons de langue française et les Irlandais catholiques, trop peu nombreux et trop pauvres pour se payer le luxe d'une école, n'eurent d'autre alternative que de laisser leurs enfants croître sans instruction, ou de les envoyer à l'école protestante.

À partir de 1827, nous voyons également le curé de Maskinongé, M. Louis Marcoux, et ses vaillants auxiliaires, MM. J.-B.-A. Ferland et Jos Déziel, venir, de temps en temps, visiter les colons du lac. (2)

Ces visites du pasteur catholique eurent pour effet de réconforter les colons déjà établis au lac, et aussi d'encourager ceux qui avaient l'intention d'aller s'établir dans ce territoire, à mettre leur projet en exécution immédiatement. Ce fut à cette date que commença réellement la colonisation de cette partie du pays par les Canadiens-français.

La crainte des catholiques d'être privés des secours de la religion, a toujours été l'obstacle principal à la colonisation dans la province de Québec. Aussi, pouvons-nous constater que ceux qui s'entendaient réellement en fait de colonisation, comme les Brassard, les Labelle, les Morin, les Hébert, etc., ont toujours commencé par faire planter la croix au milieu des forêts qu'ils voulaient voir défricher. Le signe de la Rédemption devenait le point de ralliement autour duquel les colons accouraient se grouper. Rien ne les arrêtait alors. Ils s'enfonçaient de gaieté de cœur dans la forêt, dans l'isolement, sans s'occuper si d'autres pionniers les suivaient, sans regarder si des chemins existaient entre les défrichements qu'ils allaient faire et les anciens établissements.

Aussitôt qu'il fut connu que le lac allait être desservi, l'on vit accourir les colons en grand nombre. Ils vinrent de Maskinongé, de Saint-Barthélemy, de Saint-Cuthbert, de Berthier, de Sorel, de St-Paul, de Saint-Jacques, et même de plus loin.

De 1822 à 1826, nous voyons arriver Joseph Béland et son épouse

(1) Note.—À cette époque le chemin du Cordon passait plus près du lac qu'aujourd'hui. La première chapelle anglicane se trouvait sur ce chemin.

(2) Note.—Nous ne savons pas lequel des deux, du Ministre anglican ou du prêtre catholique, vint le premier au lac; mais nous savons que tandis que le ministre était grassement payé, M. Marcoux et ses aides venaient au lac sans retirer aucune rémunération.

Thérèse Lamarre, Joseph Béland, fils, et son épouse, Eloïse Pelland, qui se fixèrent tous deux à l'est de la terre actuelle de Sifroid Sarrasin.

Jean Bandiac-Lamontagne et son épouse, Scholastique Fafard, qui résidèrent sur la terre de Louis Aubin ; après être retournés à Maskinongé, et ensuite à Berthier, ils revinrent s'établir sur la terre possédée par leur fils Placide, jusqu'à il y a peu d'années, et en face de laquelle on érigea en 1831 la première chapelle au lac.

Joseph Morin et son épouse Julie Corbin.

Antoine Gingras et Adélaïde Pincens, chez lequel le missionnaire célébrait parfois la messe, avant 1831, et qui se marièrent à Maskinongé, le 12 août 1822 ;

Joseph Corbin et Christine Beaudoin, mariés à Maskinongé, 7 octobre 1822 ;

Denis Gagnon et Marguerite Trépanier.

Isaïe Barolette, venant de Saint-Cuthbert.

Louis de Gonzague Duteau et Marguerite-Marie Plante.

François Trépanier et Ursule Plante.

Pierre Grenier et Marguerite Lallemand.

François-Navier Leblanc et Angélique Beaudoin, chez lequel le missionnaire dit souvent la messe, et qui s'étaient épousés à Maskinongé, le 9 février 1824.

J.-Bte Trépanier et Marie-Louise Langevin.

Louis St-Cyr et Elizabeth Thibault, venus de Ste-Ursule.

Antoine Paul, de Sorel, et Marguerite Gouin, qui prirent la terre traversée aujourd'hui par le chemin conduisant au moulin Beauchemin. Ils construisirent leur maison près du lac, en face de la ligne qui sépare les rangs 5 et 6.

Joseph Billy dit St-Louis (fils) et Marguerite Brissette.

Joseph Billy dit St-Louis (père) et Angélique Lafond.

Nicolas Béland et Agathe Fleury qui se fixèrent à la petite rivière Maskinongé (1) ;

J.-Bte Rivard et Julie Boisvert.

Léon Lesieur-Desaulniers, maître maçon, et Marie Esther Tremblay ;

Pierre Leblanc et Marie Monette.

J.-Bte Leblanc et Marie-Louise Brissette.

Augustin Sylvestre dit Beausoleil, et Joseph Lambert dite Robillard.

(1) Béland fut, croyons-nous, le premier colon de St-Didace, que l'on appelait alors petite rivière Maskinongé.

Augustin Sylvestre dit Beausoleil, fils, et Adélaïde Béland, mariés
22 janvier 1827.

Louis Thérien et Rose Poitras dite Tréchemin. Ils allèrent se
fixer dans Saint-Damien dont ils furent les premiers colons. (1824)

Henri Thérien.

Tous les colons dont les noms précèdent arrivèrent avant 1827.

Joseph Elliot et Geneviève Plante;

Alexis Colard et Geneviève Plouffe. (Colard mourut en 1827)

Charles Armstrong et Marie Béland;

Jacques Croizetière (décédé à 60 ans, 4 février 1828) et Marianne
Sylvestre;

Joseph Tremblay et Suzanne Sicard de Carufel.

Nicolas Brissette et Julie Jenton dite Dauphinais.

Thomas Morin et Thérèse Aubry.

Joseph Morin et Mary Magdalen Wells.

Pierre Leblanc et Rose-Sophie Gauthier.

Noël Pincens et Joseph Pin.

Charles Pincens et Julie Bussière.

Joseph St-Jean et Marguerite Harnois; cette dernière mourut
au lac, le 4 août 1828, à 99 ans disent les registres.

Tous arrivés en 1827-8 ou avant.

Thos. Doolan et Brigitte C.....?

Frs Decoigne (et Marie-Eloïse Deschamps) qui prit la terre que
Jean B. Lamontagne laissait et qui, après avoir appartenu à Louis
Aubin, est devenue la propriété de Louis Michaud.

Joseph Rocheleau et Marie Laventure.

Tous rendus en 1829.

Pierre Gagnon et Judith Trudelle (décédée 7 mars 1830). Le
31 janvier 1831, il épousa Félicité Robert et mourut le 4 mars 1832.

Pierre Bisson et Julie Valigny.

Augustin Béland et Charlotte Brissette.

Antoine Béland et Aurélie Paquette.

Alexis Rivière et Julie Lebeau.

Antoine Ayotte et Sophie Corbin.

Félix Leblanc et Marie Gagnon.

Isaac Jacques qui, le 31 janvier 1831, épousa Elizabeth Roy, veu-
ve de Robert Elliot.

Louis Emmanuel Gagnon et Marguerite Champagne.

François Champagne et Marie Beauparlant. Ce Champagne
était le colon qui occupait, en 1830, la terre le plus à l'est sur la

rivière Maskinongé, dans la partie de St-Didace desservie par St-Gabriel. Sa terre était à deux milles à l'est de l'église de St-Didace.

Joseph Jalbert, venu de la Rivière du Loup, qui s'établit sur la terre actuelle de M. Lafortune ou nord-ouest du lac, et à côté de celle des Hibbart. Le 25 avril 1831, il épousa Euphrosine Béland. Il était le fils de Laurent Jalbert et de Angélique Bellemare.

Horatio Monroe et Henriette Berthelot. (1)

Rémi Genton dit Dauphinois et Marie-Anne Roberge.

Charles G. dit Dauphinois, fils du précédent et Angèle Quinault.

Antoine Juneau et Geneviève Beaudoin.

Etienne Ferland et Marguerite Gauthier. En 1833 Ferland devenu veuf, épousa Félicité Robert, veuve de Pierre Gagnon. Ferland se fixa au 2^e Maudeville et y possédait 600 argents de terre.

J.-Bte Baillargeon, venu de St-Paul, et Julie Brissette.

Patrick Henny ou Kenny et Ellen.....?

Charles Nadeau et Marie Robillard.

Alexandre Nadeau et Sophie Sylvestre.

Emmanuel Gagnon et Marguerite Champagne.

Moïse Godin et Geneviève Dupuis.

Pierre Régeas dit Laprade et Charlotte Duval.

Augustin Carpentier et Claire Thomas dit Tranchemontagne.

John England et Angélique Giroux.

Nicolas Béland et Madeline Grenier.

Joseph Roberge, venu de Ste-Elizabeth, et Henriette Béland.

Basile Laprade et Thérèse Gilbert dit Comtois.

Ambroise Clément, menuisier, et Adélaïde Gouin.

Emmanuel Gagnon et Marguerite Gagnon.

F.-X. Terrien et Louise Leblanc.

Isaac Ladurentaye et Tharsile Bourret.

François Béland et Josephite Robillard.

Ers Béland (fils) et Esther Sylvestre.

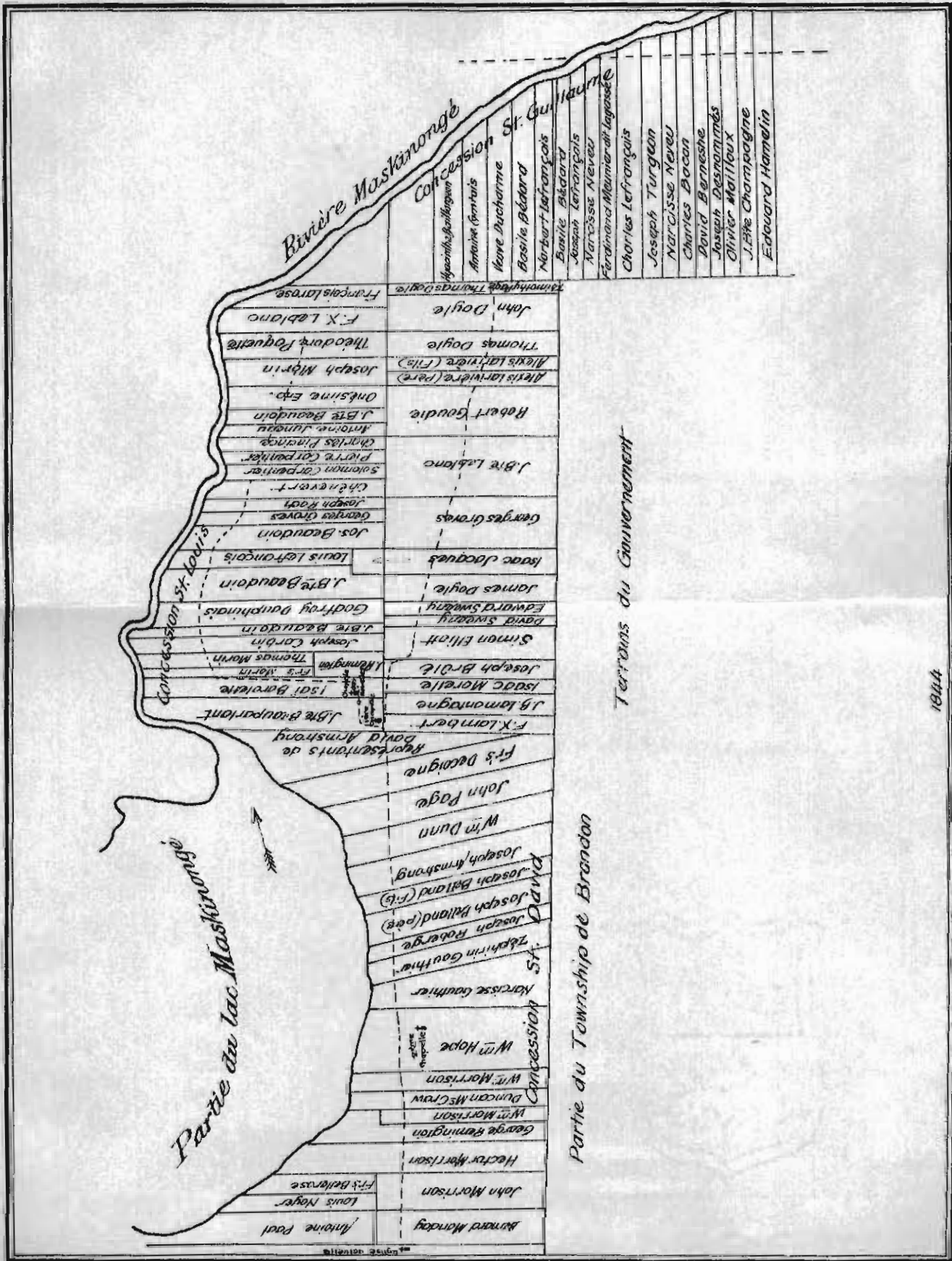
J.-Bte Cornéliier et Marguerite Martial.

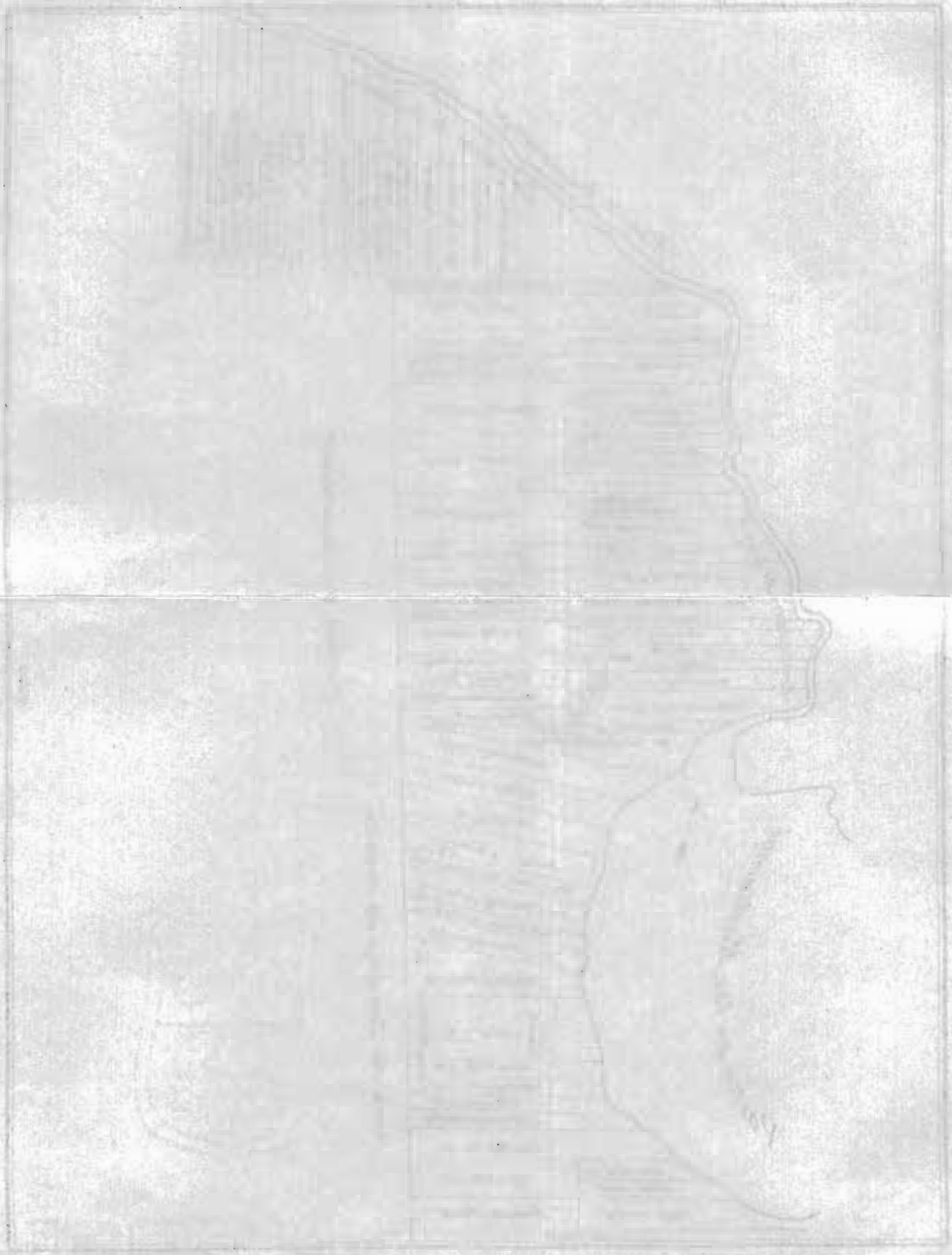
Antoine England et Marie Lisabelle.

Charles Bacon et Josephite Roberge.

Pierre Leblanc et Marie Morissette.

(1) Monroe était au lac Maskinongé lorsque le parti, chargé de l'exploration du territoire entre Grenville, sur la Rivière Ottawa, et la Rivière du Loup, passa à St-Gabriel, en 1829. Ce fut Monroe qui transporta les provisions et les bagages des explorateurs jusqu'à la Rivière-du-Loup dans un véhicule spécial (jumper). Il mit cinq jours à faire le trajet de St-Gabriel à Louiseville.





Henri Grandchamp et Josephite Monfils.
Antoine Béland et Rosalie Paquette.
Louis Godin et Josephite Bercier.
Frs Pelland et Esther Sylvestre.
Joseph Rocheleau et Marie Piché.
Wm England et Emilie Vallière.
Chs Béland et Marie Clément.
Elie Fleury et Marie Brissette.
Antoine Morin et Julie Clément.
Frs Monfils et Marie Vadnais.
Frs Meunier dit Lagacé et Marie-Louise Lefrançois.
John Shirkett et Marie Doyle.
Joseph Turgeon et Pétronille Lefrançois.
Joseph Blais et Emilie Saucier.
Julien Beaudoin et Josephite Boucher de Niverville (morte à
120 ans).
Joseph Dubord dit Lafontaine (natif de Berthier) et Marie
Juineau.
Godfroy Dauphinais (fils de Rémi) et Hermine Rivard.
Basile Laprade et Esther Brissette. (1)

Tous ces colons arrivèrent à St-Gabriel avant 1834 et se fixèrent la plupart au Cordon et à la rivière, quelques-uns à Mandeville et à St-Didace, 3 ou 4 au nord et au N.-O. du lac (Therrien, Hibbart, Jalbert, Watson et peut-être England). Dans le territoire actuel du village résidaient Monday, Morisson, Ls Racine dit Noyer, rejoints bientôt par Frs Rival dit Bellerose et Chs Champagne.

A la liste ci-dessus, on pourrait joindre les noms de plusieurs soldats licenciés qui reçurent des terres, mais qui ne vinrent que peu ou point au lac. Ces octrois de terre aux miliciens furent accordés avant 1830. Quelques-uns de ces soldats commencèrent des défrichements; mais ils cédèrent, aussitôt qu'ils le purent, leurs droits à des colons canadiens-français, ou à des particuliers qui voulaient spéculer, et qui, à cette fin également, acquirent du gouvernement la plus grande partie du canton.

Le 8 janvier 1827, Edmond Antrobus, acheta 9600 acres dans les trois premiers rangs de Brandon.

(1) Dans cette liste figurent 2 Augustin Beausoleil, 2 Basile Laprade, 2 Nicolas Béland avec des noms de femmes différents. Peut-être sont-ce les mêmes, remariés, ou le père et le fils.

Le 25 juin 1828, l'hon. James Cuthbert devint aussi propriétaire de 1200 acres dans les 7e, 8e et 9e rangs.

Vers 1835, La Champagne et Lafosse Duperreau arrivent au 4e rang. Ils y furent les premiers résidents. Wm Hope, qui avait sa sucrerie sur le terrain actuel de la fabrique, y avait fait déjà quelques défrichements, mais il résidait au Cordon (terre d'Horace Sarrazin).

Avant 1830, Bill Morrisson avait commencé à semer sur le terrain à l'ouest du cimetière actuel, mais lui non plus ne résida pas au 4e.

A peu près vers 1835, quelques personnes venant de St-Esprit (St-Norbert) et du sud du comté, franchirent la Grand'Baie et se fixèrent au chemin du Lac: les Zastre, les St-Georges, les Turcotte, et autres, qui se trouvèrent tout de suite en communication avec les gens du lac, par le chemin du gouvernement. Ils furent rejoints par Pierre Branconnier et son fils Louis, Xavier Boucher et ses fils Maxime et Jean-Marie, Patoche Rainville, Hercule Comtois, Epiphane Bergeron, Médard et Amable Desmarais, Hilaire Godin, Turin Bellerose, Israël et Gilbert Majeau, Benjamin Ménard, Michel Bélisle, Prosper et Pierre Beauchesne, M. Boivin, Bte Magnan, José et Norbert Provost, Delphis et David Farly, (ce dernier fut remplacé par Gilbert Comtois), Liboire Lambert, Cotichon Durand et Champagne.

Entre 1836 et 1840, Moïse Paquin et Léandre Bergeron allèrent se fixer au premier lac Mandeville, l'un prenant la terre que Maxime Mandeville avait commencé à défricher et qu'il avait abandonnée, et l'autre, celle de Cuthbert Dacier.

Entre 1831-1837, d'autres colons, venus de Sainte-Elizabeth et d'ailleurs, prirent des terres dans le 1er rang de Brandon, et ouvrirent un chemin entre leurs établissements et Sainte-Elizabeth. Cette route beaucoup plus sèche que celle de Berthier, fut bientôt fréquentée plus que l'autre qui était impraticable près de la moitié de l'année. Du côté de St-Félix, des éclaircies se voyaient çà et là, mais aucune route directe n'existait encore entre cet endroit et le lac.(1)

Un jour deux jeunes enfants, Hyacinthe et Cajetan Paquin, se dirigeaient, à travers le bois, vers un ruisseau qui coulait à peu de distance de la cabane de leur père. Ils voulaient faire la pêche de cette belle petite truite aussi agréable à capturer que délicieuse à manger. En route, ils s'entretenaient d'une histoire racontée

(1) Parmi les premiers colons qui se fixèrent au 1er rang se trouvent Pierre Ardoin Couët, Jos. Massé, Paul Pelland, John McMurray, Thos. Martineau, Olivier Cloutier.

la veille au foyer paternel, et dans laquelle il était parlé, d'un certain ermite. Ils arrivaient au ruisseau. Tout à coup, ils voient le feuillage s'agiter, et un homme à grande barbe, qui venait de boire, se lever devant eux. Aussitôt les deux petits pêcheurs de s'écrier : C'est un ermite ! et ils s'enfuirent aussi vite que leurs petites jambes le leur permettaient. L'homme, de son côté, fut très surpris de voir ces enfants dans un endroit où il se croyait être le seul colon.

Louis Champagne, car c'était son nom, se mit à la poursuite des enfants qu'il réussit à ne pas perdre de vue. Après une course d'une quinzaine d'arpents, il aperçut une petite éclaircie dans la forêt, et en avançant encore, une cabane en bois rond se présenta à ses regards étonnés. Il se rendit à cette maison, et là, il eut vite fait connaissance avec les Paquin.

Heureux, l'un et l'autre, de voir qu'ils avaient un voisin, ils tracèrent un sentier entre leurs deux pauvres cabanes. Ainsi s'ouvrirent les communications entre les pionniers du Lac, partis de Maskinongé, et les colons venus de Ste-Elizabeth, de Ste-Mélanie qui attaquaient la forêt du côté du sud-ouest.

Ce fut alors aussi que commença réellement le défrichement des rangs 3e, 4e et 5e. De nombreux colons, venant de Ste-Mélanie, Ste-Elizabeth, St-Jacques l'Achigan, vinrent s'établir sur ces terres aujourd'hui si riches, mais qui exigèrent tant d'années d'un travail ardu pour les mettre dans l'état où on les voit. Parmi ces colons, mentionnons : Pierre, Amable et Paul Desmarais ; Léon Granger et ses fils Joseph, Jean-Louis, Narcisse, Ulric et Magloire ; Louis Lanoie, Félix et Prosper Boisvert, Gordien Pelletier, Stanislas Desrosiers, Elie Crépeau, N. Perreault et Antoine Bastien, suivis de près par François Béliveau et ses fils : Joseph, France, Pierre, David, Damase et Siméon ; Félix et Prosper Boisvert, France et Cyrille Dubeau, Joseph et Moïse Marion, Calixte et Félix Lemyre, Damase et Toussaint Charette, Outhbert Dacier (1) ; Edouard, Pierre et Philippe Sarrasin qui accompagnèrent leur père, Baptiste ; Antoine Nadeau, France Mélançon, Joseph, Narcisse et Ensebe Gervais, Edouard et Léandre Erard, Pierre Nadeau.

Augustin Deshaies, qui plus tard s'en alla résider à St-Damien, Onésime et Louis Beaudry, Garçon (?) Fafard, Narcisse Forest, Edouard Henri, Maxime Plante, les St-Maurice, Bte Brouillère (ou Brouillet) remplacé plus tard par Isaie Chevrette, Amable Labrèche,

(1) Dacier avait d'abord pris une terre à Mandeville.

Pierre Adam, les Jean-Pierre et les Latendresse, Henri Grandchamp qui alla ensuite se fixer au Chemin du Lac, Narcisse Lanoue, Pierre Plante, Rogius Armstrong, Léandre Riopelle et son neveu Isaïe, Antoine Beauchamp, Narcisse Legaré et ses fils: Narcisse, Jean-Louis et Francis, Narcisse Poitras et son fils Alfred apportèrent aussi le concours de leurs bras, et leur énergie à leurs devanciers.

La plus grande partie de ces colons arrivèrent entre 1848 et 1851. Tous étaient de braves citoyens et leur aide fut très précieuse pour le développement et le progrès de la mission du lac Maskinongé, que l'on put alors ériger en paroisse.

1827-1840

DEUXIEME PARTIE

HISTOIRE RELIGIEUSE DE SAINT-GABRIEL

CHAPITRE I

LA MISSION DU LAC MASKINONGE

LES PREMIERS DESSERVANTS

Les premiers colons canadiens-français et catholiques de Saint-Gabriel se trouvèrent d'abord bien isolés. Ils étaient comme perdus dans la forêt, à 9 ou 10 lieues de Maskinongé, d'où ils étaient presque tous venus en remontant la rivière du même nom. C'était la seule voie qui les reliait aux établissements.

Ainsi que nous l'avons vu aux chapitres précédents, ils avaient pour voisins et compagnons d'infortune un certain nombre de colons de langue anglaise, presque tous protestants.

Qu'allaient devenir nos pionniers, livrés ainsi à eux-mêmes, sans église, sans prêtre pour les desservir, mis en contact journalier avec les protestants qui, grâce à la munificence du gouvernement, avaient obtenu bientôt un desservant et une école? Ne semblaient-ils pas irrémédiablement perdus pour la religion, pour la langue? N'allaient-ils pas s'angliciser? N'allaient-ils pas, poussés par ce besoin inné qu'a l'homme de rendre ses hommages au Créateur, se joindre aux colons anglais et prier avec eux?

La chose aurait été à craindre si "Dieu, qui donne aux petits desserveurs la pâture," n'eût veillé sur nos vaillants pionniers. Il avait

placé, sur les confins des établissements, un prêtre de son choix, ancien missionnaire à Madawaska, qui savait et pouvait suivre les sentiers, qu'a tracés le pied du Jésuite et du Récollet, à travers les forêts du Canada. Cet homme au coeur d'apôtre était M. Louis Marcoux, curé de Saint-Joseph de Maskinongé. La distance qui séparait les colons, de ce prêtre, était longue et difficile à franchir: trente milles à parcourir en canot sur une rivière parsemée de rapides et de chutes.

Pour accomplir leurs devoirs religieux, les colons avaient recours à M. Marcoux. Ils profitaient pour cela, de leur passage à Maskinongé, où ils étaient contraints de se rendre, pour acheter ce qui leur manquait dans leur pauvre établissement.

Le trajet était long et pénible, avons-nous dit; aussi le curé ne voyait venir à lui que les plus vigoureux d'entre les habitants de la région du lac. Les vieillards et les enfants ne pouvaient sans danger entreprendre ce voyage. Conséquemment, les colons mouraient sans avoir les secours de la religion, les enfants grandissaient dans l'ignorance, ou décédaient sans avoir été régénérés dans les eaux du baptême.

M. Marcoux gémissait de voir un tel état de chose. Bien qu'il eût déjà à desservir un territoire que l'on a depuis divisé en une dizaine de grandes paroisses, il résolut d'aller de temps à autre visiter les colons chez eux. Mgr de Québec lui accorda facilement l'autorisation de le faire.

C'est vers 1826 ou 1827 que M. Marcoux se rendit au lac pour la première fois, en bravant les fatigues, les misères, les privations et les dangers.

Nous avons peu de renseignements à donner sur les missions que ce prêtre fit à Saint-Gabriel. Sans les quelques notes qu'il a jetées çà et là, et comme à regret, dans sa correspondance avec le Pasteur du diocèse, nous ignorerions qu'il ait desservi notre paroisse. Il y venait sans ostentation, pour Dieu, pour le bien spirituel des colons, n'attendant de ces derniers aucune rémunération. Dans ses lettres, il ne fait aucune allusion aux fatigues de ses voyages, et ne laisse entendre aucune plainte sur les misères qu'il y endurait. On dirait qu'il voulait cacher à tous, même à son évêque, la grandeur de son dévouement. Dieu sans doute ne l'en récompensa que mieux; mais pour nous, nous regrettons que l'humilité et la modestie de M. Marcoux nous privent de détails sur les débuts de la vie religieuse de Saint-Gabriel.

Lors de ses premières visites au lac, M. Marcoux devait apporter avec lui sa chapelle et ses provisions. Il célébrait la messe dans la maison d'un colon où tous les pionniers des alentours se donnaient rendez-vous pour la circonstance. Il visitait les malades, baptisait les enfants nés depuis sa dernière mission, entendait les confessions, etc. Après deux ou trois jours passés au lac, il retournait à Maskinongé, emportant avec lui les bénédictions de ces pauvres gens à qui ses visites faisaient tant de bien.

En 1829, les colons prièrent l'évêque de leur accorder la permission de construire une maison pour loger le prêtre qui venait les desservir. Ils envoyèrent le plan de l'édifice projeté, et obtinrent bientôt l'autorisation qu'ils demandaient. Ils se mirent aussitôt à l'oeuvre, et lorsque M. Marcoux vint les visiter, le 15 mars 1830, il trouva presque tout le bois rendu sur les lieux.

L'emplacement que le desservant avait choisi, se trouvait sur les bords de la rivière Maskinongé, à environ deux milles du lac.

Après que ce choix fut fait, un personnage, que M. Marcoux ne désigne pas autrement que sous le nom de "un carlinier de Berthier," et que nous croyons être, soit Louis-Joseph Gauthier, soit Wm Morrison, fit signer aux colons une requête, afin de remplacer la maison projetée, par une chapelle que l'on érigerait au Cordon. Le desservant s'opposa d'abord à ce changement de plan et de site, et écrivit en ce sens à l'évêque qui, le 5 avril 1830, déclara la requête non avenue. Les signataires firent sans doute de nouvelles instances, car le 17 mai 1830, le Rév. Louis Lamoite, de Berthier, fut chargé de venir au lac pour y choisir le terrain où l'on allait élever la future chapelle. Ce délégué se rendit probablement à St-Gabriel par le Chemin-du-Lac, que l'on était alors à ouvrir. Il choisit le terrain qui forme actuellement le coin nord-est des Quatre-Fourches, au Cordon, et qui est occupé par l'ancienne forge de Moses Armstrong.

Jean-Baptiste Beauparlant, fournissait gratuitement l'emplacement nécessaire.

On transporta alors le bois de construction à cet endroit et l'on se mit à l'oeuvre sans plus tarder. On érigea une bâtisse en bois rond de 50 pieds sur 36, à un étage sur rez-de-chaussée. Ce dernier devait servir partie de salle publique, partie de demeure pour le missionnaire. La chapelle proprement dite se trouvait au-dessus, au premier étage, et on y avait accès par un escalier placé au dehors. Ce presbytère-chapelle fut terminé et inauguré en 1831. En avril 1830, l'évêque accordait à l'abbé J. B. A. Ferland (l'auteur du "Cours

d'histoire du Canada) tous les pouvoirs nécessaires, afin de desservir la mission du lac, lorsque M. Marcoux ne pourrait pas y aller. Cette autorisation ne semble avoir été qu'une simple formalité, car déjà, en décembre 1829, le futur historien s'occupait de la desserte et il continua à s'y dévouer jusqu'en juin 1830.

M. Ferland était vicaire à St-Antoine de la Rivière-du-Loup, mais au retour de ses missions au lac, il passait par Maskinongé et y faisait les entrées dans les registres de cette paroisse.

En 1829, la mission comptait 56 chefs de famille, tous très pauvres; aussi M. Marcoux les desservait-il gratuitement; et même nous pouvons croire qu'il aida beaucoup à construire et à pourvoir la modeste chapelle des objets nécessaires au culte.

En octobre 1831, les gens du lac exprimèrent à leur desservant le désir qu'ils avaient de conserver, près de leur chapelle, la dépouille mortelle de leurs chers défunts. Jusqu'alors les inhumations se faisaient à Maskinongé. L'évêque, à qui M. Marcoux transmit cette demande, accorda la permission que les colons sollicitaient. Le cimetière fut placée à l'est de la chapelle, et au nord du chemin actuel.

Après M. Ferland, le curé de Maskinongé eut, comme auxiliaire, un autre jeune prêtre qui, plus tard, devait devenir célèbre à plus d'un titre. Nous voulons parler de Mgr Joseph Déziel qui, pendant près de cinq ans, desservit presque seul les gens du lac. Il signa son premier acte le 16 juillet 1830, et son dernier, le 5 janvier 1835.

Après l'érection du diocèse de Montréal, en 1835, M. Marcoux, qui continuait à relever de l'évêché de Québec, desservit encore pendant plus d'un an la mission du lac, comprise dans le nouveau diocèse. Il vint à St-Gabriel pour la dernière fois, croyons-nous, à l'automne de 1836. Toutefois, M. C. J. Lebrun, son vicaire, continua à desservir la mission jusqu'au printemps suivant.

Avant d'abandonner la mission qu'il avait fondée et qu'il dirigeait depuis 10 ans, M. Marcoux voulut lui donner un nom. Jusqu'alors elle n'avait été désignée que sous le nom de mission du Lac Maskinongé. En 1836, le 20 mars, fête de Saint-Gabriel, archevêque, M. Marcoux alors au lac, fit sept baptêmes et écrivit aux registres, à chaque acte fait ce jour-là, "né à St-Marcel du Lac Maskinongé." Le 12 avril suivant, il bénit le mariage de Joseph Dubord dit Lafontaine avec Marie Juineau, tous deux "domiciliés à Ste-Marcelle du Lac Maskinongé."

Le premier volume des registres d'état civil de St-Gabriel

(1839) conservé au greffe de Sorel, porte sur sa couverture le nom de St-Marcel du Lac Maskinongé.

Mgr Tanguay fait erreur quand il dit que les registres de notre paroisse ne remontent qu'à 1848; c'est 1839 qu'il aurait dû dire. Le premier registre fut paraphé par le juge le 7 nov. 1838, et le 4 janvier 1839, l'abbé D. Beauregard y inscrivit le premier acte. Les volumes suivants portent le nom de Saint-Gabriel du Lac Maskinongé, puis de Saint-Gabriel de Brandon.

C'est en 1840 que l'on rencontre pour la première fois le vocable de Saint-Gabriel employé pour désigner la mission du lac.

Le 20 mars 1836 doit être une date importante pour notre paroisse. La mission fut-elle érigée solennellement ce jour-là sous le vocable de Saint-Gabriel Archange? La chose est peu probable; il est difficile de supposer que M. Marcoux ait pu, par erreur, écrire Saint-Marcel dans huit actes différents, au lieu de Saint-Gabriel.

Quant à M. J.-C. Lebrun, qui avait remplacé l'abbé Déziel comme vicaire, il continue après cette date à inscrire comme auparavant "du Lac Maskinongé," sans autre vocable.

Nous aurions voulu retracer d'une manière certaine l'origine du nom de la paroisse; nous n'avons pu réussir faute de documents. Que d'autres, plus perspicaces ou plus heureux que nous, tentent d'élucider ce point de notre histoire.

Tout de même, nous avons pu établir que les trois prêtres qui présidèrent à la naissance religieuse de Saint-Gabriel, sont MM. Louis Marcoux, J.-B.-Antoine Ferland et Mgr Joseph Déziel, tous trois hommes remarquables par leur mérite, leurs vertus et leurs œuvres. Aucun historien ou biographe ne leur a cependant donné crédit du dévouement, du courage et de l'abnégation dont ils firent preuve, en acceptant la desserte de la pauvre et presque inaccessible mission du Lac Maskinongé.

De 1836 à 1838 inclusivement, la mission n'eut pas de desservant régulier. Les gens de Saint-Gabriel durent aller à Ste-Elizabeth, à St-Cuthbert ou à Berthier, de temps à autre, pour accomplir leurs devoirs religieux.

A l'automne de 1836, M. Jean-Baptiste Bourassa fut envoyé à M. Louis-Moïse Brassard, curé de Sainte-Elizabeth, pour l'aider à desservir la mission du lac Maskinongé. Nous n'avons pu trouver aucune trace de son passage à Saint-Gabriel. S'il y vint, il ne conserva la desserte que peu de temps.

Au printemps de 1839, un coup de vent ébranla fortement la

chapelle. Or la répara, mais elle avait été trop endommagée: on ne put lui donner la solidité voulue.

En janvier 1839, M. Jarret de Beauregard, autre vicaire de M. Brassard, vint passer quelques jours à Saint-Gabriel. Il avait été chargé de la desserte de la mission du lac; mais il était d'une santé délicate et peu fait pour affronter les fatigues d'un trajet à travers les bois, depuis Sainte-Elizabeth jusqu'au lac, ou pour vivre la vie des colons. Le 4 janvier 1839, il inscrivit aux registres le premier acte d'état civil: le baptême de David Daniel Morrison, fils de William Morrison et de Elizabeth Armstrong. Il revint encore en février suivant, mais il tomba malade, et la mission resta sans desservant.

Au mois d'août, M. Dallaire et un M. Fahey, tous deux missionnaires, vinrent passer quelques jours au lac. (1)

Sa santé s'étant améliorée, M. Beauregard revint à Saint-Gabriel en novembre; mais il tomba malade encore une fois. Le bas de la chapelle qui servait de logement au missionnaire était mal clos; les vitres n'étaient pas mastiquées et une des fenêtres ne fermait pas. "J'y ai contracté un mal d'oreille et un rhume d'estomac et de cerveau qui exercent joliment ma patience,"écrivait-il à son retour à Sainte-Elizabeth. Pour rétablir sa santé compromise, il dut supplier l'évêque de lui enlever cette desserte que, rempli de zèle apostolique, il avait acceptée avec enthousiasme, et où il avait espéré faire tant de bien.

Pendant son séjour au lac, il fit tirer les joints du presbytère-chapelle et le fit blanchir et laver. L'évêque avait mis à sa disposition une certaine somme d'argent qui fut insuffisante pour faire exécuter les travaux les plus urgents; les gens du lac fournirent ce qui manquait. Il aurait voulu boiser la sacristie et le sanctuaire, réparer les planchers et les fenêtres, mais les travaux déjà faits avaient, comme nous l'avons vu, vidé sa bourse. Ce fut aussi bien cependant, qu'il n'ait pu faire les réparations qu'il désirait: elles auraient été inutiles, et l'argent eût été dépensé en pure perte, vu le peu de solidité de l'édifice.

"Quoi qu'on en dise, écrivit-il à l'évêque, en novembre 1839, j'ai trouvé les pauvres habitants du lac pleins de bonne volonté, et

(1) Note: Mgr Tanguay dit qu'à cette date, M. Dallaire était missionnaire dans les cantons du sud; quant à M. Fahey son nom n'est pas mentionné dans le Répertoire du clergé de cet auteur, ni dans le Dictionnaire du clergé de M. l'abbé J. B. A. Allaire.

très désireux d'être plus régulièrement desservis. Ils en sentent le besoin, et ce besoin n'est pas imaginaire, il est très réel. Vivant avec les protestants qui ont de l'influence sur eux et avec lesquels ils communiquent continuellement, ils viennent à en prendre les habitudes, à manquer aux abstinences, à travailler, à voyager le dimanche; les désordres de famille se propagent; les enfants sont négligés, placés chez des protestants. D'un autre côté, les protestants eux-mêmes sont peu farouches et nourrissent peu de préjugés. Je suis persuadé que, si non les vieux, du moins les jeunes gens, qui sont pour la plupart laissés libres, peuvent être facilement retirés de l'erreur par un prêtre doux et conciliant qui serait fréquemment avec eux. Je dois vous apprendre, Mgr, une nouvelle qui réjouit tous les catholiques et ne paraît faire pleurer aucun protestant; le révérend maître d'école et catéchiste M. Benson, a laissé le lac. Il n'a pas cependant entièrement abandonné son troupeau; il continuera jusqu'au jour de l'an à leur rompre le pain de la sainte doctrine. Soit zèle pur et désintéressé, soit peut-être pour retirer ses appointements, il vient de Maskinongé tous les samedis pour y passer les dimanches." (1)

L'évêque avait voulu aussi charger M. Beaugard de la desserte des Têtes-de-Boule, sauvages qui "au nombre de quarante à cinquante familles habitent à 150 milles du lac," et qui de temps à autre en été venaient aux établissements. Lorsqu'ils étaient de passage à Saint-Gabriel, ils campaient à l'embouchure de la rivière Matembin, rive est, et près du lac. Ils y séjournaient quelque temps, avant de continuer leur voyage jusqu'à Saint-Joseph ou à Trois-Rivières. Il y a quarante ans, on pouvait encore voir sur la terre de M. Gouin, les restes d'un cimetière indien.

M. Beaugard aurait pu mettre à profit les quelques jours de repos que les sauvages passaient au lac; mais, comme nous l'avons vu, il fut malade tout l'été et ne put venir à Saint-Gabriel. Peu après, l'évêque chargea d'autres prêtres d'aller les desservir chez eux. En 1837, M. Dumoulin s'était rendu chez ces sauvages. En 1839, M. Harper fut chargé d'aller les visiter, mais il se noya dans le Saint-Maurice. Bientôt la compagnie de la Baie d'Hudson devait ériger un fort au confluent de la rivière du Poste et de la Mattawin, ce qui fit cesser peu à peu les migrations de ces sauvages. Les mis-

(1) Note: Ce renseignement n'était pas tout à fait exact; M. Benson continua encore pendant plusieurs années à desservir ses coreligionnaires du lac, mais irrégulièrement toutefois.

sionnaires de Saint-Gabriel n'eurent donc pas à desservir les Têtes-de-Boule.

Malgré les fatigues et les maladies que lui avaient causées ses précédents voyages au lac, M. Beaugard y revint encore en février 1840, et fit ses adieux aux gens de la mission dont il avait déjà conquis l'amitié.

L'évêque, en enlevant la desserte de Saint-Gabriel à M. Beaugard, se trouva fort embarrassé: les gens du lac étaient trop pauvres pour défrayer un prêtre, il fallait les rattacher à quelque paroisse voisine. Mgr offrit à M. Antoine Fissette, curé de Saint-Cuthbert, de lui envoyer un vicaire, s'il voulait accepter de desservir les gens du lac. Ce prêtre consentit à se charger des frais de cette mission pour un an "afin, disait-il, de faire mon quart comme mes voisins, quoique ma dîme ait si peu de valeur que je ne rejoins pas les deux bouts, et que la capacité des habitants de Saint-Gabriel, au sujet du défrayement de leur desservant, soit nulle. Il est impossible de trouver là une pension honnête, et il faudra y emporter nos vivres."

L'évêque choisit pour desservant, M. Toussaint Rouisse, jeune prêtre plein de zèle et de dévouement, éloquent et affable. Le nouveau missionnaire après avoir fait le trajet de Saint-Cuthbert à Saint-Gabriel, préféra résider continuellement au lac.

CHAPITRE II

LA DEUXIEME CHAPELLE

MESSIRES ROUISSE, PROULX ET GUYON, DESSERVANTS

1840-1845

M. Rouisse arriva le 14 mars 1840 et ne repartit que le 6 octobre. Il fut le premier prêtre qui résida à Saint-Gabriel.

Au mois de juillet 1840, les paroissiens eurent le bonheur de recevoir pour la première fois, croyons-nous, la visite de leur évêque. Ils lui firent une réception enthousiaste pour lui témoigner leur reconnaissance en même temps que la joie qu'ils éprouvaient de le voir chez eux. Depuis l'ouverture de la mission, il avait pourvu non-seulement, en grande partie, aux dépenses du missionnaire, mais

aussi il avait souscrit généreusement pour aider à réparer le temple divin; et de plus, depuis quelques mois, les paroissiens ne lui devaient-ils pas la présence au milieu d'eux d'un pasteur, d'un père?

L'évêque, après avoir visité la pauvre chapelle, trouva que ce n'était pas une réparation que l'on aurait dû y faire, mais qu'il aurait mieux valu reconstruire tout de suite. L'édifice était tout délabré et menaçait ruine, malgré les travaux qu'on y avait faits.

Il assembla les francs-tenanciers qui, sur son conseil, décidèrent assez facilement de reconstruire en neuf; mais la proposition qui fut faite de déplacer la chapelle, rencontra une vive opposition. Les colons de l'ouest de la seigneurie et ceux du canton Brandon, prévoyant un prompt développement dans cette partie de la mission, trouvaient que la chapelle était trop éloignée vers l'est et désiraient qu'on choisît un endroit plus central, c'est-à-dire le plus près possible de la ligne ouest de la seigneurie. Les habitants du cordon et de la Rivière, qui avaient été les pionniers de la région, et qui en 1831 avaient construit presque seuls la première chapelle, — la partie ouest de la mission étant alors peu ou point habitée, — prétendaient avoir des droits sur ce temple et voulaient qu'il continuât d'être à proximité de leurs établissements. L'évêque reconnut le bien-fondé des réclamations des uns et des autres, et décida, par un moyen terme, que l'on reconstruirait, à moitié chemin, entre l'ancienne chapelle et la ligne ouest de la seigneurie.

On peut croire que l'influence des MM. Monday, Morrison et Gauthier, qui se firent les promoteurs du changement, contribua quelque peu à amener cette décision. Une autre circonstance qui aida les gens de l'ouest, fut l'offre que fit William Hope, de donner le terrain nécessaire pour la reconstruction.

Ce M. Hope, qui était protestant, habitait en haut de la montée, encore appelée de nos jours Côte à Gauthier, sur la terre appartenant actuellement à Horace Sarrazin. (1)

Hope avait été officier dans les troupes anglaises et menait un peu sa famille d'après le régime militaire. Ses excentricités l'avaient

(1) Note: La côte à Gauthier doit son nom à Louis-Joseph Gauthier qui était propriétaire du terrain sur lequel est cette côte et qui y avait ouvert un magasin.

fait surnommer "le vieux Turc." Cependant, ses manières brusques cachait un excellent coeur. (1)

Le morceau de terre qu'il donna n'était pas d'une grande valeur: il s'y trouve plus de pierres que de terre; mais, néanmoins, cette donation, faite à l'Église catholique, par un protestant, mérite d'être mentionnée. Dieu le récompensa de sa générosité, car plusieurs de ses enfants se firent catholiques. Une de ses filles épousa M. Épiphane Bergeron, et a laissé des descendants à Saint-Gabriel. Mme David Farley est la petite-fille du bienfaiteur de la seconde chapelle.

L'acte de cession fut passé le 4 août 1840, à la demeure de M. le curé Rouisse, qui accepta la donation "en sa qualité de syndic nommé et choisi à cette fin par Bernard Monday, William Morrison, Louis Lefrançois et Isaac Jacques, tous habitants de cette paroisse, et syndics nommés conjointement avec le dit Messire Rouisse, par assemblée convoquée le jour d'hier en la dite paroisse Saint-Gabriel, pour acquérir et posséder, au profit de la dite paroisse, une quantité de terre, etc." (1)

Le terrain ainsi cédé mesurait, dit l'acte, deux arpents de front sur 4 de profondeur, touchait devant le lac, et était borné, sur les trois autres côtés, par la terre du donataire. Cependant plus tard, on constata que le terrain contenait, sans y comprendre le cimetière, environ dix arpents.

M. Rouisse n'avait pas attendu la passation du contrat pour commencer les travaux: à la fin de juillet, il fit démolir la vieille chapelle et transporter, sur le nouveau terrain, tout le bois qui pouvait être encore utilisé.

Le second temple devait avoir les mêmes dimensions que le

(1) Note: Un jour un de ses boeufs de travail étant malade, Hope le remplaça au joug par une vache. "Les juments travaillent comme les chevaux, les vaches doivent travailler comme les boeufs," dit-il à quelqu'un qui lui exprimait sa surprise de voir cette vache labourer.

Il parlait le français avec bien de la difficulté, aussi, d'ordinaire, sa fille Jane l'interprétait tant bien que mal. Un visiteur trouva un jour Hope qui lisait tout haut, dans un journal anglais, un article qui semblait l'intéresser énormément. Dès qu'il vit l'étranger, Hope se hâta de dire à sa fille, en désignant son hôte: "Tell him, Jane, tell him". (Dites-le-lui, Jane, dites-le-lui.) Alors Jane reprit: "Papa parler du exhibition ou c'être le moutonne de M. par son beauté, son graisse et longueur de son laine, remporter premier prix."

(2) Note: L'acte donne par erreur Isaïe Jacques.

premier, soit 50 pieds de longueur sur 36 de largeur, et conserver à l'intérieur les mêmes dispositions.

Le bois étant tout préparé, on pouvait espérer que le travail irait rapidement; mais malheureusement il n'en fut pas ainsi.

M. Rouisse avait décidé que l'on travaillerait à tour de rôle; lorsque ce fut le tour des gens d'en bas du lac (Cordon et Rivière), la plupart d'entre eux s'abstinrent de venir, se flattant de se faire desservir, les uns par M. Marcoux, et les autres par le curé de Saint-Barthélemy.

Même les gens du haut de la paroisse n'étaient pas tous d'accord; ainsi quelques personnes du Chemin-du-Lac, en deçà de la Grande-Baie, allèrent prier M. Gagnon, curé de Berthier, de les desservir, quoiqu'ils fussent incapables, en certaines saisons, d'aller à son église, à cause de l'état des chemins. D'autres encore, qui s'étaient opposés à la reconstruction, sous le prétexte qu'ils étaient trop pauvres, se vantaient néanmoins qu'ils iraient à Saint-Cuthbert, et qu'avec l'argent à la main, ils pourraient obliger M. Fissette de les desservir.

Le principal instigateur de la révolte était Georges Groves, homme très actif et plein de ressources. A l'aide de lettres, qu'il prétendait avoir reçues du seigneur Pothier, il souleva les gens d'en bas, et même empêcha quelque temps les gens d'en haut de travailler. Le 3 août, il vint sommer ces derniers, au nom du seigneur, de quitter l'ouvrage, sinon ils allaient être emprisonnés. Il fit partir des émissaires pour Maskinongé, Berthier et Montréal, afin d'effrayer les gens. M. Rouisse se rit de ses menaces; mais la plupart de ceux qui les entendirent, plus crédules, abandonnèrent le travail.

Pour animer le zèle de ses partisans et afin de se recruter de nouveaux adhérents, Groves se mit à répandre le bruit que M. Marcoux prenait les rebelles sous sa protection, et que le dimanche, 16 août, ce prêtre viendrait dire la messe dans sa maison.

Le 14 août, M. Rouisse se trouva seul sur le chantier, personne ne s'étant présenté pour travailler. Groves avait dit que ce jour-là Pothier devait faire arrêter les ouvriers et les conduire en prison.

D'un autre côté, les Anglais non-catholiques, dont M. Rouisse avait su s'attirer les bonnes grâces, et qui depuis quelque temps étaient privés de desservant, aidèrent beaucoup aux travaux, dès le début. Mais lorsque les autorités protestantes virent la discorde se mettre dans les rangs des colons catholiques, elles jugèrent que le moment était favorable pour pêcher en eau trouble. Elles envoyèrent un ministre parlant français, M. Guéroute, éloquent et zélé, qui

empêcha ses coreligionnaires de continuer d'aider à l'érection d'un temple catholique. Quoique trié sur le volet, notre ministre ne put faire de prosélytes parmi la population canadienne-française. Lorsque les gens virent que les menaces et les promesses de Groves étaient vaines, ils revinrent peu à peu se mettre à la disposition du curé. Au mois d'octobre, la chapelle était levée et couverte, et l'intérieur en était assez avancé pour que l'on pût commencer à y célébrer les offices divins. On dut encore faire appel à la générosité de l'évêque pour terminer les ouvrages de l'intérieur, que les paroissiens n'étaient pas capables de faire eux-mêmes.

Le 10 novembre, M. Rouisse pouvait informer Mgr que tous les gens de la mission venaient à la messe, à l'exception toutefois de Groves et de sa famille. Par son tact, son esprit de conciliation, le missionnaire avait réussi à faire rentrer dans le bercail presque toutes les brebis égarées. Bientôt même il put vaincre l'entêtement de Groves qui, au fond, était un brave homme, et qui devait regretter depuis longtemps sa folle équipée. Il ne restait plus à l'écart que par un amour-propre mal compris. Par la suite, le desservant se fit, de Groves, un ami sincère. Plus tard, lorsque M. Rouisse était de passage à son ancienne mission, il ne manquait jamais d'aller rendre visite à Groves, "son petit Georges", comme il l'appelait.

Outre le règlement de l'épineuse question du déplacement et de la reconstruction de la chapelle, M. Rouisse eut encore le bonheur, en mettant à profit l'amitié que les protestants lui portait, d'opérer plusieurs conversions parmi eux. Il baptisa un certain nombre de ces protestants, et en prépara d'autres, que ses successeurs reçurent dans le giron de l'Eglise catholique.

Le 19 avril 1840, il baptisa Timothy Page, âgé de 30 ans; le 10 juin, Mathilde Page, fille du précédent, âgée de 6 ans; le 10 octobre Mary Hope; le 29 mai 1841, Jane Hope et Margueret Hope; le 4 octobre 1842, Mary-Dolly Armstrong; ces trois dernières âgées respectivement de 19, 16 et 18 ans.

A son retour d'Europe, M. Rouisse vint encore baptiser plusieurs autres personnes.

Nous avons dit que le terrain donné par Hope était très rocheux; on ne pouvait y placer le cimetière. La mission étant trop pauvre pour que l'on songeât à acheter du donataire, un autre morceau de terre plus approprié à cette fin, il fallut chercher ailleurs. Ici encore, un citoyen généreux, Louis-Joseph Gauthier, vint en aide à la mission. Voici l'acte passé privément entre les parties intéressées:

Lac Brandon, 12 août 1840.

Je, Louis-Joseph Gauthier, donne et concède pour toujours et sans aucune réserve, en pur don, et garanti de tout trouble à l'avenir quant à ses faits et promesses, la grandeur d'un arpent à peu près, depuis le chemin jusqu'au haut du côteau où des piquets ont été plantés par moi, en présence de Bernard Monday et de Joseph Béland, père, qui ont signé avec moi, et de Messire Rouisse qui accepte le dit terrain au nom et pour la Fabrique. Le dit acceptant s'oblige, au nom de la Fabrique, de clore seul le dit terrain.

Signé, Louis-Joseph Gauthier

Témoins: Bernard Monday, Joseph Béland (sa marque) T. Rouisse, Ptre syndic agissant au nom et pour la Fabrique.

Dès le 5 août 1840, M. Rouisse avait demandé à l'évêque la permission d'exhumer les corps du vieux cimetière; mais, soit que la réponse arrivât trop tard à l'automne, soit que le missionnaire n'eût pas le temps de s'en occuper, on ne put transporter cette année-là, dans le nouveau cimetière, la dépouille des personnes qui avaient été enterrées près de l'ancienne chapelle. (1)

Au commencement de novembre, bien qu'on eût déjà fait deux inhumations dans le cimetière neuf, un nommé Nicholas Béland, résidant dans le comté de Maskinongé, vint enterrer un enfant dans le vieux cimetière, et cela à l'insu du curé. Ce paroissien s'oublia même jusqu'à se servir, en parlant du prêtre, de paroles peu polies. Ce fut le dernier acte dont M. Rouisse eut à se plaindre, le reste de son administration semble avoir été paisible.

L'année suivante, 1841, le 10 septembre, le même Nicholas Béland avec I. Germain, Em. Lagassé, Joseph Gosselin, J. N. Hilaire, Pierre Trudel, A. Mercile, Louis Cauchon, E. Champagne, Joseph Bernèche, père et fils, P. Bernèche, H. Champagne, Chs. Bacon, Narc. Turcotte, Joseph Turgeon, Louis Lefrançois, Ferdinand Lagassé et Em. Brulé, tous habitants de la Petite-Rivière-Maskinongé, dépendante du diocèse de Québec, demandèrent d'être annexés à la mission de Saint-Gabriel. Mgr Signai, évêque de Québec, sous la juridiction duquel ils se trouvaient, leur accorda la permission de s'adresser aux administrateurs du diocèse de Montréal pour obtenir leur an-

(1) Note: Nous croyons même que cette translation des corps ne se fit qu'en 1850, et en même temps pour le premier et le second cimetière.

nexion, mais provisoirement toutefois, c'est-à-dire en attendant que le territoire qu'ils habitaient pût être renfermé dans les limites d'une paroisse dépendante du diocèse de Québec. (1)

Ce fut encore sous l'administration de M. Rouisse, que quelques paroissiens demandèrent à l'évêque la permission d'ériger un chemin de Croix. "Ce sera pour nous, est-il dit dans la requête, un puissant moyen d'entretenir notre piété et de ranimer notre zèle pour la pratique de nos devoirs." Cette supplique porte la signature de Bernard Monday, Louis-Joseph Gauthier, William Morrison, Horatio Munroe, Adolphus Dame, J.-Bte Champagne, Jos Béland, Hilaire Béland, Pierre Prévost, Rémy Dauphinet, J.-Bte et Maxime Beau-parlant, Joseph Branconnier, Nicholas Brissette, Joseph Champagne, J.-Bte Roy, Pierre Laprade, Joseph Vaillancourt.

Comme on n'avait pas de chantres, l'on ne pouvait avoir de vêpres ; et les dimanches, l'après-midi se passait sans exercice de piété ; aussi les paroissiens tenaient beaucoup à avoir un chemin de croix. M. Gagnon, curé de Berthier, devait venir en faire l'érection, mais le 27 mai 1843, il n'était pas encore venu. Alors, M. Proulx, successeur de M. Rouisse à la desserte de Saint-Gabriel, écrivit à l'évêque pour lui demander l'autorisation de faire lui-même cette cérémonie.

Messire Joseph Proulx avait été chargé de desservir la mission de Saint-Félix de Valois, qui venait d'être érigée, ainsi que celle de Saint-Gabriel de Brandon, avec résidence alternative dans chacun de ces deux endroits. Il vint au lac pour la première fois le 30 octobre 1842, et signa son premier acte aux registres, le lendemain. Malgré la pauvreté de cette dernière mission, il la trouva mieux pourvue que l'autre, où la chapelle n'était que levée et couverte. M. Proulx disait que Saint-Félix n'était pas la fleur de Sainte-Elizabeth, quant à la richesse, bien entendu. (1)

Les deux-tiers des habitants n'avaient pas encore payé leur dîme. Il en était de même de Saint-Gabriel ; mais le desservant connaissant d'avance la pauvreté des colons, n'avait pas été surpris du maigre revenu qu'il en retirait.

M. Proulx a laissé un bon souvenir dans la mission du lac. C'était

(1) Note : Le dernier survivant des signataires de cette requête s'est éteint en 1909 à St-Didace. Il s'appelait Emmanuel Brûlé.

(2) Note : St-Félix avait été démembré de Ste-Elizabeth qui était une paroisse assez riche ; mais la partie qui en avait été détachée pour former la mission de St-Félix, à l'exception des habitants d'une couple de concessions, n'était guère plus fortunée que St-Gabriel.

avec bonheur qu'à chaque quinzaine, on voyait arriver ce bon prêtre. Il venait de Saint-Félix à pied, portant à la main un sac de voyage. Il passait par le premier rang: le chemin y étant plus sec et un peu meilleur que dans le quatrième. Cependant l'une et l'autre de ces voies n'étaient encore qu'un sentier à peine tracé à travers le bois. La distance entre les deux chapelles était de 13 milles environ.

Le 12 octobre 1842, les habitants des premier, deuxième et troisième rangs de Brandon, jusqu'au 13e lot inclusivement, demandèrent leur annexion à la mission de Saint-Félix. Les signataires de cette requête étaient: Joseph Beuregard, Hyacinthe Piette, Pierre Coutu, Louis Fafard, Pierre Laforêt, Théophile Vaillant, Pierre Durand, Pascal Saint-Georges, Xavier Frémaux, Frs Jacques, Alexis Guinard. Après enquête faite par M. le curé Gagnon, l'évêque accorda cette demande. Ce fut le premier démembrement que subit Saint-Gabriel.

Le 28 juin 1844, Mgr Bourget vint à Saint-Gabriel en visite pastorale. Les gens du haut de la rivière Bayonne, des rangs St-Frédéric et St-Martin profitèrent de son passage ici pour venir en délégation, lui présenter une requête, par laquelle ils demandaient, eux aussi, leur annexion à Saint-Félix. Ils appartenaient alors à Sainte-Elizabeth. M. Gagnon fut encore chargé de vérifier les allégués de leur supplique.

Le 16 septembre 1844, M. Proulx cessa de desservir Saint-Gabriel. M. Louis-Ignace Guyon le remplaça le 8 octobre suivant. Il résida au lac avec des parents, et se logea dans le bas de la chapelle. Il avait été chargé de la desserte de Saint-Gabriel le 28 juin précédent, et nous n'avons pu découvrir pour quelle raison il n'entra en fonctions qu'en octobre.

Nous croyons devoir transcrire la lettre qu'il écrivit à Mgr Bourget, trois mois après son arrivée ici. Cette missive, simple et touchante, nous fait connaître les privations que les desservants de Saint-Gabriel devaient endurer.

Saint-Gabriel, décembre 1844.

Monseigneur,

"Dans l'abandon où je me trouve, je suis forcé de vous dire combien je souffre en tout; je vivais dans l'espérance, depuis mon arrivée, mais rien ne vient pour le temporel. Ici, étant obligé de tout acheter fort cher, je me trouve complètement épuisé; ma dé-

pense est cependant peu forte: je n'ai que du lard, quelquefois du boeuf, aucun dessert et aucune boisson; ce n'est pas que j'en désire, car je ne bois aucune liqueur. Depuis mon arrivée, mon père m'a fourni le pain en partie; le reste du temps, j'ai été obligé de manger du sarrasin. D'après cela, Votre Grandeur verra qu'on retire peu du lac. Ma dîme de patates se monte à 40 minots; cependant, la souscription en est de 320 minots, et la récolte est bonne. Je pense que cela vient de la pauvreté des gens. Il en sera de même pour les autres dîmes, d'après les apparences. La conduite des habitants du lac est assez consolante pour le spirituel; la danse commence à disparaître, avec la grâce du bon Dieu. L'ivrognerie se faisant un peu sentir, je désirerais avoir des cartes de tempérance, ainsi que des billets de l'archiconfrérie.

Votre Grandeur dira peut-être que cette lettre ne vient pas d'un ministre d'un Dieu pauvre et souffrant, c'est vrai; mais c'est pour vous faire connaître mon état. Je ne crois pas, Mgr, que je puisse vivre ici, sans autres secours que ceux que j'ai. Ma santé se détériore considérablement, quoique je n'ai que peu d'ouvrage. Nous sommes obligés souvent d'ôter la neige de dessus l'autel, preuve que notre chapelle est bien misérable. Je me dis souvent à moi-même: Il faut que Dieu soit bon et miséricordieux pour habiter dans une telle demeure."

M. Guyon termine sa lettre en faisant connaître à l'évêque la générosité des curés Gagnon et Fisette, qui avaient eu la bonté de l'assister dans son dénuement.

Ce fut M. Guyon qui obligea le bedeau à se bâtir une maison. Jusqu'alors, cet employé avait résidé dans le bas de la chapelle, dont il était chargé de prendre soin durant les absences du desservant. Lorsque le missionnaire résidait au lac, cela devenait une grande incommodité, surtout si le prêtre avait ses parents avec lui. Le bedeau d'alors, Théophile Courtemanche, construisit sa demeure sur le terrain de la Fabrique, mais du côté nord du chemin. (1)

Nommé curé de Ste-Mélanie, le 15 avril 1845, M. Guyon quitta St-Gabriel, le 28 du même mois, et M. Antoine Proulx le remplaça le 7 mai suivant, en attendant qu'un successeur fût nommé. Le 12 août, M. Proulx cessa de venir à Saint-Gabriel. M. Quevillon, curé de Sainte-Elizabeth, y vint ensuite une couple de fois. C'est lui qui, lors de sa première visite, le 20 décembre 1845, commença à parler

(1) Courtemanche avait servi dans la milice en 1812-14.

de reconstruire la chapelle qui était déjà peu solide. La construction en avait été défectueuse. Les colons pouvaient ériger, tant bien que mal, une maison ordinaire, mais pour une église, ils n'avaient pas les connaissances nécessaires.

CHAPITRE III

PROJETS DE CONSTRUCTION D'UNE EGLISE INCENDIE DE LA CHAPELLE. FACTIONS QUI EN RETARDENT LA CONSTRUCTION.

MESSIRE HUOT

1845 à 1849

Le 5 novembre, M. Louis-Joseph Huot, fut envoyé à M. Quevillon, curé de Sainte-Elizabeth, pour aider ce dernier à desservir la mission du lac. Le nouveau missionnaire vint à Saint-Gabriel le 7 novembre, et y séjourna jusqu'à l'avant-veille de Noël. Retourné à Sainte-Elizabeth, il voulut faire à M. Quevillon des reproches à propos de certaines paroles que ce dernier avait dites sur son compte. On échangea des mots un peu vifs, et M. Huot dut quitter le presbytère de Sainte-Elizabeth le plus tôt possible. Après avoir dit la messe le jour de Noël, il repartit pour sa mission du lac, malgré une violente tempête de neige qui sévissait. Le lendemain de son arrivée à Saint-Gabriel, il écrivit à l'évêque pour lui raconter l'affaire. Ce dernier jugea à propos de le relever de la juridiction de M. Quevillon. Dès lors, ce missionnaire résida à Saint-Gabriel continuellement.

Voici quelle avait été l'origine de cette difficulté: peu de jours après l'arrivée de M. Huot à Saint-Gabriel, M. Quevillon reçut la visite d'une personne du lac, et naturellement, il s'informa du nouveau desservant. Le visiteur lui répondit que M. Huot était souvent malade. "Il mange et boit trop," repartit M. Quevillon.

Trop faire bonne chère à Saint-Gabriel!! M. Quevillon qui était venu plusieurs fois au lac, savait mieux que nul autre les difficultés qu'on y rencontrait alors pour se nourrir. Le prêtre, comme le colon, devait y vivre avec la frugalité des anachorètes, ne jamais manger à satiété, et pour cause. Il est certain que le curé entendait

précisément le contraire de ce qu'il disait. Tout de même, ce badi-nage fait devant un paroissien du lac, était évidemment un manque de tact. M. Huot fut peut-être un peu vif, mais nous croyons qu'il eut raison de protester; le prêtre, comme la femme de César, doit être exempt de tout soupçon. Fils d'un marchand, M. Huot avait été élevé assez richement. Il était accoutumé à une bonne nourriture. Le changement de régime, en arrivant à Saint-Gabriel, explique facilement ses fréquentes indispositions.

Le missionnaire ne résida au lac que jusqu'au 27 septembre 1846. Il trouva, lui aussi, la vie dure à Saint-Gabriel. "Je ne me plaindrais de rien, écrivait-il à l'évêque, si le saint Econome me donnait le nécessaire; mais je n'ai pas même un petit garçon pour fendre mon bois; et si je vis au lac, ce n'est que par la générosité des gens de l'endroit. . . . Si vous me permettez, Mgr, de vous parler du lac, je vous en dirai un mot qui pourrait encourager le prêtre que votre pieuse sagesse enverra présider à cette importante mission. A juger de la générosité des gens depuis que je suis ici, je dois en conscience devoir vous dire que le prêtre que vous placerez là, y vivrait fort bien et à l'aise même. Au reste, il me semble que la cupidité honteuse d'un homme ne devrait pas priver plus de 300 familles du bonheur ineffable d'avoir un prêtre au milieu d'elles; car, d'après le recensement de la paroisse, j'ai trouvé 151 familles catholiques, 485 communicants, 42 protestants, outre cinq familles entièrement protestantes et comprenant 45 membres; et dans les familles catholiques 274 enfants en âge d'aller à l'école. Il me reste à faire le rang de Brandon et la Rivière qui, à elle seule, fournit plus de monde que tout le reste de la paroisse."

Le 22 mars 1845, M. Huot assembla les francs-tenanciers de la mission, au sujet de la reconstruction de la chapelle. La majorité reconnut que le temple était trop petit et en mauvais état. On convint qu'il fallait construire une église, et beaucoup s'engagèrent à contribuer, le plus possible à son érection. A la même assemblée on résolut que celui qui ne contribuerait pas à la construction devrait "payer, au curé, \$10, pour jouir, lui et sa famille, d'aucun des privilèges de la dite église." Cette résolution, qui fut lue trois fois au prône, était signée par Louis-Joseph Huot Ptre, Horatio Munro, Adolphus Dame, Wm Morrison et Bernard Monday.

Il y avait cependant une forte opposition, et pour obtenir la majorité, on avait dû ne pas admettre à l'assemblée les gens qui, bien que faisant partie de la mission, résidaient au delà de la ligne inter-

diocésaine. Pour encourager ses paroissiens et donner l'exemple, M. Huot promit de fournir les 50 louis qu'il comptait recevoir de la Propagation de la Foi.

L'opposition venait encore de la Rivière et du Cordon. Toutefois, quelques familles de ces deux rangs et plusieurs autres de Mandeville offrirent, malgré les railleries de leurs voisins, de contribuer généreusement à l'érection de l'église. De plus, les habitants du Chemin du Lac, en deça de la Grand'Baie, qui ne pouvaient se rendre au Saint-Esprit (Saint-Norbert) pendant six mois de l'année, prièrent M. Huot de les admettre dans la paroisse, offrant de contribuer à la construction. Nous avons vu qu'en 1840, les gens de ce même rang avaient refusé d'aider M. Rouisse à rebâtir; mais ils étaient revenus de leurs préventions. De nouveaux colons, pleins de bonne volonté, étaient venus se fixer dans cette concession, et, de même qu'une personne mal disposée suffit parfois pour entraîner les autres dans une mauvaise voie, de même "souvent les bons exemples enflamment les tièdes et décident les vocations." La partie de la chapelle qui était affectée à la résidence du curé, étant délabrée comme le reste, M. Huot ne voulut pas affronter les froids de l'hiver dans ce taudis ouvert aux quatre vents du ciel, et que la moindre brise pouvait jeter par terre. Il quitta donc Saint-Gabriel le 27 septembre 1846.

L'évêque ne voulant pas envoyer de prêtre passer l'hiver dans ce misérable logement, chargea M. Théoret, curé de Saint-Norbert, de desservir la mission du lac. On savait que les gens de Saint-Gabriel tenaient beaucoup à avoir un prêtre résidant au milieu d'eux, et on espérait, peut-être, que les dispositions de ceux qui s'opposaient à la reconstruction se modifieraient avec le temps. Mais on avait affaire à des gens à conviction bien arrêtée, et qui ne reculeraient devant rien pour faire prévaloir leurs vues. Ils eurent le temps, — on eut peut-être le tort de le leur donner, — de s'organiser fortement pour la lutte.

Cependant, si le temps ne modifia pas les dispositions des gens du Cordon et de la Rivière, il n'améliora pas non plus l'état du presbytère-chapelle. Le 4 juin 1848, Moïse Paquin et Joseph Jalbert, tous deux marguilliers, crurent devoir prendre sur eux d'écrire à l'évêque, pour l'informer du danger qu'il y avait de célébrer les offices divins dans la mesure qui servait de temple. Les solives menaçaient de quitter leurs appuis, et d'un moment à l'autre, le toit pouvait s'effondrer sur les paroissiens. Le 16 juin, les mêmes marguilliers se

rendirent à Saint-Norbert, pour y prier M. Théoret de vouloir bien corroborer leurs dires auprès de l'évêque.

Les gens du canton Brandon, bien disposés à reconstruire, gémissaient de voir la maison de Dieu tomber en ruines. Prévoyant que les gens d'en bas du lac, habitant la seigneurie, allaient leur causer bien des difficultés, ils résolurent de demander leur séparation d'avec eux. Le 15 juillet 1848, ils présentèrent à l'évêque une requête portant plus de 100 signatures. Les pétitionnaires alléguaient que le canton contenait 10 rangs de profondeur, chaque rang, 24 lots de 10 arpents de front chacun, sur 25 arpents de profondeur; tenant en front, côté sud, à la seigneurie de l'honorable James Cuthbert, aboutissant en profondeur, côté nord, aux terrains de la Couronne; au sud-ouest à la seigneurie de Ramsay, et à l'est à Toussaint Pothier ou représentants. Ils informaient aussi Mgr qu'un terrain avait été donné pour l'église, sur le 12e lot au 4e rang. (1)

L'évêque chargea M. F.-X. Romuald Mercier, archidiacre et chanoine titulaire de la cathédrale de Montréal, de venir vérifier les allégués des pétitionnaires et entendre les opposants. Le délégué fit donner avis, à Saint-Félix et à Saint-Gabriel, que le 21 septembre 1848, il tiendrait une assemblée dans le 4e rang de Brandon, près de la maison de Stanislas Desrosiers (2), pour y entendre ceux qui étaient pour ou contre l'érection en paroisse, du canton Brandon. Nous n'avons pas pu trouver le compte-rendu de cette assemblée. Peut-être n'eut-elle pas lieu.

Le 5 septembre 1848, M. Quevillon, assisté de deux experts, se rendit au lac pour y examiner la chapelle. Il trouva qu'il était extrêmement dangereux d'y célébrer les offices divins, tant l'édifice menaçait ruine. Il réunit les habitants en assemblée. On parla de rebâtir, et la question du choix d'un nouveau site, revint sur le tapis. Les gens présents à l'assemblée se divisèrent d'abord sur cette question en trois groupes: la majorité des habitants de Brandon voulaient que la nouvelle chapelle ou église fut placée au centre du township; les habitants du haut du lac, avec une partie des gens de Brandon, désiraient qu'on la plaçât au centre du territoire compris entre la ligne de séparation des deux diocèses et les lignes paroissiales de

(1) Note: Le canton compte aujourd'hui 13 rangs, qui n'ont pas tous la même étendue en front, vu que la seigneurie de Lanaudière en a enlevé une partie, pour s'adjoindre le lac Maskinongé, tel que le comportait l'acte de concession. En profondeur, les lots n'ont pas tous 25 arpents; ainsi les terres du 4e rang ont tout au plus 22 arpents et demi.

(2) Note: Plus connu sous le nom de Tanisse Desrosiers.

Saint-Félix et de Saint-Norbert. C'était ce que M. Quevillon trouvait le plus équitable; et dans ce dernier cas, la chapelle existante se trouvait à peu près dans le centre. Enfin les gens du bas du lac voulaient toujours, eux, que la chapelle descendît et fût placée où elle était anciennement. Ils disaient que là se trouvait réellement le centre de la desserte telle que constituée alors, c'est-à-dire en y comprenant les gens de Maskinongé, annexés provisoirement. Ils ajoutaient qu'ils ne feraient aucun déboursé, ni pour aider à réparer, ni pour bâtir, si on n'accédait à leur demande. Ainsi donc, la question revenait devant les paroissiens, plus brûlante que jamais; la formation d'un troisième groupe, et même d'un quatrième, comme nous l'allons voir, n'était pas de nature à améliorer la situation.

Lorsque les orateurs de ces trois sections eurent fait entendre leurs arguments, un quatrième parti se forma; celui que l'on rencontre toujours dans les assemblées de ce genre: c'est le parti des éteignoirs. Il se recrute des gens qui sont toujours trop pauvres quand il s'agit de reconstruire l'église, le presbytère et la maison d'école. Réparons, ça coûte moins cher! tel est leur cri de guerre et leur unique argument. Ce parti bientôt s'augmente des gens des autres groupes qui craignent de voir triompher le parti adverse, et ils obtiennent généralement la majorité, et l'on rapièce alors l'église, le presbytère ou la maison d'école. Réparons, ça coûte moins cher! et Dieu continue à habiter un temple indigne de lui et des paroissiens, le pasteur, un logement où il souffre des intempéries des saisons, la maîtresse d'école et les élèves, une maison où ils ruinent leur santé. Réparons, ça coûte moins cher! ce dicton est de tout temps et de tout pays; mais je crois que nulle part ailleurs il ne se répète plus souvent et plus mal à propos que dans certaines parties de notre province. (1)

S'il s'agit, par exemple, d'acheter un cheval de luxe, une riche voiture, un harnais de prix, ou encore de se construire pour soi-même une somptueuse demeure, oh! alors notre éteignoir n'hésite pas à sortir de l'armoire l'argent nécessaire, voire même à hypothéquer sa terre, pour satisfaire son caprice et rendre ses voisins jaloux. Est-il nécessaire de vous faire connaître la décision à laquelle en vint l'assemblée du 5 septembre 1848? Vous ne vous trompez pas si vous avez pensé que l'on décida de faire à la chapelle les réparations les plus urgentes.... en attendant. Oui, en attendant que passe la

(1) Note: St-Gabriel est maintenant bien pourvu d'église, d'écoles, etc.

justice de Dieu, irrité de se voir marchander un temple digne de sa munificence!

La question du choix d'un nouveau site, bien que remise à plus tard, ne fut pas abandonnée cependant, et les partisans de chacun des trois premiers projets se séparèrent, en se promettant de faire triompher leur opinion.

Les gens du canton Brandon se hâtèrent d'envoyer deux requêtes, la dernière en date du 30 septembre 1848, pour demander de placer une église au premier ou au deuxième rang de Brandon, en alléguant que les chapelles de Saint-Félix et de Saint-Gabriel étaient trop éloignées d'eux. Cette requête portait 150 signatures de francs-tenanciers habitant Brandon et les rangs Sainte-Louise, (quatrième rang), et Saint-Guillaume. Celui qui s'était mis en tête de ce groupe, et qui fit signer la requête, était Amable Jetté, père de Sir L. A. Jetté. Il s'était fixé depuis peu, sur les bords de la rivière Bayonne et y possédait un important établissement, comprenant scierie, minoterie et magasin. Il contribua beaucoup au développement de cette partie du pays.

M. Quevillon, dans son rapport daté du 18 septembre 1848, disait qu'une chapelle dans Brandon n'en dispenserait pas d'une autre au lac, et, ajoutait-il, "il est de même certain aussi que ni l'une, ni l'autre de ces deux parties de la mission ne pourront pourvoir à la subsistance d'un prêtre, puisque les deux réunies ne peuvent pas faire vivre un seul missionnaire."

Pour la mission commençaient de mauvais jours, amenant des dissensions, des disputes qui laissèrent après elles une grande animosité.

Le missionnaire, tiraillé par ces différentes factions, n'osait se prononcer, et pendant que l'on perdait le temps en discussions oiseuses, le temple restait dans le même délabrement. On se contenta d'apporter près de la chapelle quelques pièces de bois qui auraient pourri là, si Dieu n'y avait mis la main. Il déjoua vite les calculs ambitieux et la mesquinerie, tout en donnant aux paroissiens un avertissement et une leçon.

Le dimanche, 29 octobre 1848, (1) le feu détruisit la chapelle, les vases sacrés, les ornements, les registres paroissiaux et le pauvre mobilier du presbytère. L'incendie se déclara tard dans l'après-midi. Les habitants du Cordon, qui virent le feu dès le commencement, vin-

(1) Note: Jacques Viger donne par erreur 28 octobre 1849. (Archéologie religieuse du Diocèse de Montréal, Montréal 1850).

rent en toute hâte pour essayer d'enrayer la marche du fléau destructeur, ou au moins, d'arracher quelque chose aux flammes. Mais le feu avait pris avec une telle intensité qu'ils se dérangèrent vainement. Même le bedeau, qui, vu l'absence du missionnaire, habitait le bas de la chapelle pendant l'hiver, ne put rien sauver de ce qui lui appartenait en propre. Sa femme était occupée, ce jour-là, à faire sa provision de saindoux. Cette graisse fut-elle la cause de l'incendie? Nul ne le sait. Mais du moins on peut croire qu'en fournissant à l'élément destructeur un aliment si inflammable, elle rendit impossible l'extinction du feu. La femme, très énervée naturellement, faisait le tour de l'édifice à demi-consumé, en se lamentant et en gémissant. Pleurait-elle sur la chapelle détruite? Non. Sur son mobilier et ses effets personnels? Non. Si vous voulez savoir, ami lecteur, ce qu'elle regrettait le plus, écoutez les paroles qui montaient de son cœur à ses lèvres, et qu'elle répétait inconsciemment: "Mes beaux gretons! Mes beaux gretons! qui promettaient tant!" Cette anecdote fait encore les délices des conteurs à la veillée.

Une excavation de trois à quatre pieds de profondeur et bordée de pierres noircies par le feu, est tout ce qui subsiste aujourd'hui de la seconde chapelle de Saint-Gabriel. Le terrain s'est effondré tout autour, et bientôt rien n'indiquera que là s'élevait le temple du Seigneur.

Tout ce qui resta à la Fabrique de cette chapelle, fut la cloche qui, placée sur une chèvre à quelque distance, ne fut pas endommagée. Il en fut de même des quelques morceaux de bois que l'on avait apportés, en vue des réparations futures.

L'incendie de la seconde chapelle fut une perte douloureuse pour les habitants de la paroisse; mais en même temps, ce fut pour eux un bienfait; tout le monde se trouva d'accord sur un point: reconstruire, et au plus tôt. (1)

Il n'y avait plus à dire: "Réparons, ça coûte moins cher." Mais hélas! bien peu de gens virent dans cette calamité, la main vengeresse de Dieu. La leçon fut vite oubliée.

Ceux des paroissiens qui auparavant ne voulaient que réparer, se joignirent après l'incendie aux autres groupes, entre lesquels la lutte reprit plus ardente que jamais.

(1) Note: Nous prions le lecteur de se rappeler que nous parlons de l'incendie du 29 octobre 1848, et non pas de celui du 22 juin 1909. L'histoire se répète tellement et il y a tant d'analogie, de ressemblance, entre ces deux désastres, arrivés à plus de soixante ans d'intervalle, qu'on pourrait facilement se tromper au premier abord.

Le 22 novembre 1848, M. Théorêt avertit l'évêque que les habitants d'en bas du lac (Rivière, Cordon, Mandeville, Mastigouche et St-Didace) se préparaient à construire une chapelle tout près de l'endroit où elle était anciennement. Quant aux habitants du haut de la mission, ils attendaient avec impatience le retour de M. Mercier, le délégué de l'autorité diocésaine, qui devait faire le choix du site. (Nous n'avons pu découvrir le rapport de l'assemblée qu'il devait tenir le 18 septembre précédent).

Le 20 décembre, Amable Jetté adresse à l'évêque une autre requête pour obtenir la permission de construire une chapelle près de son établissement.

Le 28 janvier 1849, M. Théorêt informe l'évêque que "les habitants du bas de la Rivière du lac Maskinongé se sont emparés de la cloche, et que ceux du haut voudraient l'avoir à la maison qui est destinée pour y dire la messe." Il lui demande quels seraient les moyens à prendre pour la ravoir.

Le 9 février, les gens d'en bas envoient une requête, demandant la permission d'ériger une église près d'une maison en construction, qui pouvait servir de presbytère, sur la terre d'Isaïe Barolette, dans la concession Saint-Louis, au sud-ouest de la rivière Maskinongé. Cette supplique portait 91 signatures de personnes du Cordon et de la Rivière. En regard de chaque nom, on avait marqué le nombre de louis, chelins et sols que chacun des pétitionnaires déclarait vouloir fournir pour la construction de cette église. Le tout formait un total de 100 louis.

C'était Onésime Eno et Jean B. Lamontagne qui avaient préparé et fait signer cette requête. Ces deux hommes, pendant plusieurs années, se donnèrent une peine infinie pour faire triompher leur cause. Sans les écarts maladroits et regrettables de quelques-uns de leurs partisans, le résultat de leurs démarches eût été tout autre, peut-être.

Le 27 février, on présenta une autre requête, de gens qui demandaient une église dans le quatrième rang. Les pétitionnaires se déclaraient prêts à construire la chapelle, conjointement avec les habitants que l'évêque voudrait bien leur adjoindre. Cette requête portait 17 noms; elle avait été rédigée par le notaire A. Crépeau, et Hilaire Paradis s'était chargé de la faire signer.

Pendant que ces différents groupes envoyaient à l'évêque requête après requête pour faire démembrement la paroisse, les habitants du centre de la mission travaillaient de leur côté à en prévenir la division. Parmi eux se trouvaient Bernard Monday, Charles Champagne dit

Beugrand (Garçon Charlette), les Morrison, les Desmarais, les Granger, les Lanoue, les Crépeau, les Plante et, en générale, les habitants des 6e, 5e et 4e rangs et du Chemin du Lac.

Ils envoyèrent une délégation pour représenter à l'évêque que la mission entière pouvant à peine faire vivre honnêtement un seul missionnaire, il semblait inopportun de la diviser. Mgr ne donna aucune réponse; il voulait se renseigner parfaitement avant de prendre une détermination qui, il était facile de s'en apercevoir, allait faire des mécontents. Il n'y avait, croyons-nous, aucun moyen pratique de résoudre la difficulté sans déplaire à une partie des colons.

Il est vrai que les gens d'en bas du lac paraissaient disposés à s'imposer les sacrifices nécessaires pour la construction d'une chapelle et l'entretien de leur desservant. La population étant assez dense dans cette partie de la mission, on pouvait espérer que, tant que les habitants seraient animés de la même bonne volonté, leur missionnaire ne souffrirait pas trop. Mais ces colons, quoiqu'ils fussent un peu moins pauvres que les autres habitants de la mission, manquaient souvent du nécessaire; ne se lasseraient-ils pas bientôt?

De plus, avant longtemps l'évêque de Québec allait ériger une paroisse où se trouve aujourd'hui Saint-Didace, et rattacher à cette cure les gens du diocèse de Québec qui n'étaient annexés que provisoirement à la mission de Saint-Gabriel. La position de la paroisse que les gens d'en bas voulaient faire constituer, serait alors devenue fort précaire. Toutes les terres étant déjà prises et habitées dans cette partie de la seigneurie, on ne pouvait espérer que la population pût s'accroître suffisamment pour combler les vides qu'un démembrement devait nécessairement créer.

D'un autre côté, le canton Brandon, laissé seul, ne pouvait, avant bien longtemps, faire vivre un curé, et cela même en enlevant à la mission de Saint-Félix, alors pauvre et peu peuplée, la partie qu'on y avait annexée. Une chaîne de montagnes très rocheuses et qui seront toujours incultes, coupe le township du nord-est au sud-ouest; et l'on ne pouvait raisonnablement contraindre pendant longtemps les gens du lac Corbeau (Saint-Damien de Brandon), habitant au nord de ces montagnes, de franchir les deux ou trois lieues de côtes continues qui les auraient séparés de la chapelle que l'on voulait placer au milieu du 3e ou du 4e rang. Ces gens demanderaient le plus tôt possible, et avec raison, un prêtre qui habitât avec eux. Alors les six premiers rangs de Brandon seraient restés seuls pour subvenir aux besoins de leur paroisse.

Ainsi donc, si l'évêque avait accordé le démembrement que certaines gens demandaient avec tant d'opiniâtreté, il y aurait eu trois missions qui toutes trois auraient été trop pauvres et trop faibles pour subvenir à l'entretien de leurs desservants. Pendant 30 à 40 ans, elles n'auraient pas pu se suffire à elles-mêmes.

Permettez-moi une comparaison.

Lorsqu'un père de famille, chargé de jeunes enfants, se fait colon, il prend d'ordinaire une grande étendue de terre qu'il commence à déboiser avec l'aide de sa famille. Puis, au fur et à mesure que ses enfants deviennent en âge, il les établit autour de lui, sur une partie de sa terre, qu'il leur abandonne pour leur propre subsistance. Tout en résidant chacun chez soi, les enfants continuent à regarder la maison paternelle comme leur demeure commune. Les fils y viennent non-seulement pour visiter leur vieux père, mais aussi pour s'y procurer ce que leur ferme, encore peu développée, ne peut leur fournir. Le père leur fait bon accueil, de sorte que les membres de cette famille, bien que séparés, sont en réalité, plus unis que jamais. Ils seront bientôt prospères.

Il en est ainsi de Saint-Gabriel et des paroisses issues d'elle par suite des démembrements exigés par le progrès. L'ancienne mission du lac Maskinongé s'est développée; ses rangs et ses concessions se sont colonisés peu à peu, ont grandi; et l'une après l'autre, des missions ont été ouvertes sur son territoire, qui sont devenues des paroisses florissantes, paroisses-sœurs, qui entretiennent avec la paroisse-mère, les meilleurs sentiments. Les habitants de Saint-Damien, Saint-Charles de Mandeville, Saint-Edmond, Saint-Cléophas (noms que portent ces paroisses) reviennent à Saint-Gabriel où ils ont besoin des marchands, des médecins, des notaires, des banquiers et des hommes de métiers. St-Gabriel est, au milieu de ces paroisses, comme le quartier d'affaires, où se groupent le commerce, l'industrie et les professions d'une ville.

En aurait-il été de même si en 1849, la paroisse avait été divisée? Les deux ou trois tronçons que l'on aurait eus, se seraient-ils développés de manière à former les cinq paroisses florissantes que nous venons d'énumérer? Il est permis d'en douter. Aujourd'hui, les paroissiens de Saint-Gabriel qui sont le plus éloignés de l'église, ne s'en trouvent guère à plus de quatre milles, si l'on en excepte une quinzaine de familles; les autres paroisses démembrées sont disposées aussi avantageusement que la nôtre.

Cependant, pour empêcher le malheur d'un morcellement prématuré, Bernard Monday se rendit à Montréal, au palais épiscopal. Il expliqua à l'évêque la position des différentes factions, et lui fit voir les nombreux inconvénients qui résulteraient de la division de la paroisse. Mgr ne voulut pas encore se prononcer tout de suite, vu que la discorde régnait parmi les habitants. Il chargea Monday de les rallier. Nous verrons dans le chapitre suivant comment il y parvint.

CHAPITRE IV

LA TROISIEME CHAPELLE. ODYSSEE D'UNE CLOCHE.

CHAPELLE DES DISSIDENTS, LES ABBES

THEORET, BALTHAZARD ET DEQUOY

1849-1851.

Monday avait été chargé par l'évêque de Montréal, Mgr Bourget, de réunir les paroissiens et de tâcher d'en venir à une entente, à propos du site de l'église. C'était demander beaucoup. Les colons d'en bas et ceux des trois premiers rangs de Brandon ne voulant faire aucune concession, refusèrent de se rendre à la réunion que Monday convoqua. Seuls les gens des 4e, 5e et 6e rangs, ceux du Chemin du Lac et des premiers lots de la seigneurie répondirent à son appel. Trois emplacements furent proposés. Le premier au 6e rang, près du lac, sur le terrain actuel de Joseph Champagne. John Morrison en était alors le propriétaire. Aussi longtemps que le lac Corbeau aurait fait partie de Saint-Gabriel, ce site aurait été assez central, mais après l'érection de St-Damien, l'église se serait trouvée sur les confins de la partie habitée et habitable de Saint-Gabriel, et ce choix aurait éloigné d'un mille, les dix-neuf vingtièmes des paroissiens. Ces deux considérations empêchèrent qu'on choisit ce terrain. Quelques personnes regrettent aujourd'hui qu'on n'ait pas voulu y placer l'église. Il est certain qu'au point de vue du pittoresque, on n'aurait pas pu mieux choisir. Le village serait sur un beau plateau qui domine le lac de 40 à 50 pieds. De cette hauteur, on a une vue splendide sur le lac et les fertiles terrains qu'il baigne au sud-est, à l'est et au nord. Deux ruisseaux, dont l'un est assez considérable, bornent le plateau,

et deux belles sources d'eau froide jaillissent près du lac, au pied de la côte.

Le second endroit que l'on proposa était sur la terre de William Morrison, que possède aujourd'hui la famille Hicks. Cette proposition ne fut pas populaire, bien que ce site soit aussi fort joli.

Il s'y trouve une grève de sable incomparable. Le fond du lac s'abaisse graduellement et si peu, qu'à deux arpents au large, l'eau n'y a encore qu'une couple de pieds de profondeur. C'est l'endroit idéal pour les baigneurs novices qui craignent l'eau froide et profonde. C'est une belle station balnéaire; il s'y trouve déjà une dizaine de maisons où bon nombre de citadins viennent passer la belle saison; on pourrait encore y construire 30 à 40 villas. Mais l'espace manque pour y fixer un village un peu considérable. Entre le lac qui inonde les rives plates de cet endroit, et la côte assez abrupte qui s'élève au sud du chemin, il y a à peine trois arpents de profondeur. De plus, les maisons auraient été exposées à la bise du nord qui souffle presque continuellement sur le lac en hiver.

Le choix de ce terrain rallia peu de partisans. Seuls les gens du bas du lac auraient pu être en sa faveur, et ils étaient absents. On posa aussi comme objection que la chapelle aurait été à trois-quarts de mille de la grande voie que le gouvernement avait fait ouvrir entre Berthier et la Matembin. (Ce chemin se terminait chez Terrien et passait au village actuel de Saint-Gabriel).

Le troisième emplacement proposé fut le terrain actuel de la Fabrique. Quoiqu'on eût exprimé des doutes sur la possibilité d'y trouver de l'eau, on le choisit d'emblée lorsque Joseph Desmarais eût offert de fournir gratuitement huit arpents de terre.

Le lot duquel Desmarais offrait de distraire huit arpents en faveur de la Fabrique, avait appartenu à Baptiste Piquette, qui avait sa maison entre le presbytère actuel et la rue Blanche.

Le donataire s'en était porté acquéreur peu de jours auparavant.

Aussitôt après que l'assemblée fut dispersée, Monday écrivit à l'évêque (le 18 mars 1849), pour l'informer du résultat.

Ne recevant pas de réponse, il lui expédia une seconde et une troisième missive. Dans cette dernière, datée du 10 juin, il lui rappelait qu'il n'avait convoqué les gens que pour remplir la promesse qu'il lui avait faite. Il le suppliait de donner une réponse "pour ou contre le choix que l'on avait fait."

Les paroissiens qui avaient répondu à son appel trouvaient ce retard étrange, et pouvaient douter de la bonne foi de leur concitoyen.

Il terminait sa lettre en exprimant le voeu que l'évêque réglât l'affaire au plus tôt, "car plus la chose retardera, plus les partis s'organiseront pour l'opposition."

Le 15 mai, William Morrison, (1) un des hommes les plus influents de Saint-Gabriel, crut devoir écrire à l'évêque pour lui donner son opinion personnelle, quant à l'emplacement choisi. Il n'avait pas pris part aux débats sur cette question, donc, disait-il, il était désintéressé. Il regrettait le choix que l'on avait fait: celui du côté sud-ouest du chemin de ligne qui conduit à Berthier (terre de Desmarais). "On y est privé d'eau en toute saison, et aussi privé de la vue de notre beau lac, qui est le seul objet embellissant notre obscure paroisse." Il ajoutait que les gens d'en bas consentiraient à aider à reconstruire, pourvu que l'église fut placée proche du lac. (2)

Le 17 juin, M. le curé Théorêt écrit que les gens sont dans l'attente depuis plusieurs mois. Si Mgr voulait choisir l'endroit, ils se mettraient tout de suite en chantier. Il avertit aussi l'évêque que William Hope avait repris le terrain sur lequel se trouvait la seconde chapelle. Vers le même temps, un voisin avait également pris possession du cimetière. Il en enleva les clôtures et ses bestiaux eurent accès dans le champ des morts.

Le 5 août suivant, Hope demanda au "Très Révérend Messire Bourget", la résiliation du contrat qu'il avait passé avec M. Rouisse en 1840. Il ne reçut pas de réponse. Plus tard la Fabrique fut tentée de ravoir son ancien terrain; on demanda le contrat de donation à M. Rouisse qui l'envoya aussitôt. Soit que l'acte passé en 1840, ne fût pas valide, soit que l'on ne voulût pas causer de difficultés au généreux donateur, l'affaire fut abandonnée.

Le 26 juin, Charles Laporte et Jean B. Lamontagne présentent une contre-requête portant 80 noms, pour s'opposer à ce qu'on reconstruise chez Piquette (terrain donné par Desmarais).

Le 18 juillet, Onésime Hémeault, J. B. Lamontagne et 154 autres autres paroissiens demandent l'érection d'une paroisse canonique formée partie du canton Brandon, jusqu'au 8e lot, et partie de la seigneurie de Lanaudière. Ils alléguaient que cette mission aurait une population assez dense pour être en état de faire vivre son curé.

Le même jour, par contrat passé devant M^{re} A. Crépeau, notaire, en la demeure de Bernard Monday, Joseph Desmarais céda à

(1) Note: Il était juge à paix et marchand. Son magasin se trouvait dans la vieille maison de M. Hicks.

(2) Note: C'est-à-dire sur sa terre ou sur celle de son frère.

Mgr Bourget, remplacé au contrat par Monday, "un terrain contenant 2 arpents de front, sur deux de profondeur, au bout de laquelle profondeur le dit terrain reprend un arpent de front, sur quatre de longueur".

Desmarais se réservait, au cordon du 4^e et 5^e rang, un demi arpent de profondeur sur deux arpents de front. Le terrain donné commençait au bout de ce demi-arpent, comprenait toute la largeur de la terre sur deux arpents, puis continuait encore quatre arpents, mais sur une largeur d'un arpent seulement. Le donataire se réservait l'autre moitié de la terre qui longeait la rue Blanche, nom que porte aujourd'hui, la partie du Chemin du Lac qui se trouve dans le village.

Ce terrain était borné à l'ouest par Alexandre Morrison (terre d'Alfred Hamelin); au nord et au sud, de même que sur une partie à l'est, par le donataire lui-même; et sur l'autre partie, à l'est, par le chemin qui conduit au Saint-Esprit (Saint-Norbert).

La Fabrique de la paroisse de Saint-Gabriel de Brandon recevait ce terrain en pur don, pour qu'elle y construise une chapelle ou église, un presbytère, une sacristie; qu'elle y place un cimetière et autres dépendances utiles et nécessaires, suivant l'usage adopté pour l'exercice du culte divin. De plus, on devait laisser vacante une lisière pour en faire une place publique où l'on pourrait mettre les chevaux et les voitures.

Pour garantir cette cession, Desmarais affecta et hypothéqua une terre qu'il possédait au 3^e rang de Brandon, contenant 2 arpents sur 25. L'acte fut signé par Bernard Monday et par les notaires L. I. Déziel et M. Crépeau, ce dernier gardant minute.

Le 27 juillet, le chanoine Mercier se rendit à la maison de Joseph Desmarais où il avait convoqué les paroissiens en assemblée. (1)

Le délégué écouta, pendant plusieurs heures, les orateurs des différents partis. Il trouva qu'il y avait "dans cette localité des éléments de discorde bien difficiles à étouffer"; que les gens qui habitaient autour du lac étaient fort prévenus contre ceux du canton. Les premiers lui déclarèrent que jamais l'accord règnerait entre eux. L'un d'eux dit même au délégué que si l'évêque leur refusait un prêtre, ils appelleraient un ministre protestant. Des paroles comme celles-là montrent jusqu'à quel point les esprits étaient montés, et combien la discussion dut être acerbe entre les différents partisans. Louis

(1) Note: L'assemblée eut lieu probablement à la maison Piquette, sur le terrain de la fabrique.

Beausoleil et son frère offrirent de donner chacun quatre arpents de terre et \$50 en argent, pour obtenir que la chapelle fût placée à la Rivière.

Une proposition si généreuse, jointe à celle que l'on avait déjà faite de donner 100 louis pour construire une chapelle au bas du lac, démontrent bien les sacrifices que les habitants du Cordon et de la Rivière étaient prêts à s'imposer. Le délégué chercha un moyen terme qui pût donner satisfaction à tous, et fit une proposition aux gens d'en bas. Mais un habitant du comté de Maskinongé, qui était présent à l'assemblée, répondit si grossièrement aux avances du délégué que la discussion fut interrompue.

"Après avoir considéré les lieux et les circonstances", M. Mercier crut devoir recommander à l'évêque de ne faire de la mission qu'une seule paroisse, et de fixer l'église "sur la terre de Joseph Desmarais, qui avait eu la générosité d'offrir 8 arpents carrés." Le délégué ordonna de commencer par bâtir, à quelques pas derrière la maison du donataire (Maison de Bte Piquette, achetée en même temps que le terrain, mais que Desmarais n'habita jamais) un presbytère de 46 pieds sur 36 pour servir de chapelle, en attendant qu'on ait les moyens de construire une église.

Il décida également que la paroisse comprendrait tout le canton Brandon (moins la partie qui avait été annexée à St-Félix de Valois en 1842: les 13 premiers lots à l'ouest des 3 premiers rangs) et le tour du lac jusqu'à la ligne interdiocésaine.

Les partisans de l'emplacement actuel, ayant gagné leur point, commencèrent à construire la chapelle et le presbytère. Le 13 août suivant, ils envoyèrent une supplique à l'évêque pour lui rappeler la promesse qu'il leur avait faite d'envoyer un prêtre à Saint-Gabriel, aussitôt que l'on aurait un logement convenable à offrir au curé. Cette lettre était signée par Bernard Monday, John, Alexandre et William Morrison, Charles Champagne (Garçon Charlette), les Desmarais, etc., en tout 102 signatures.

La chapelle que l'on construisit alors faisait face au nord-ouest, tandis que l'église actuelle et la précédente furent orientées au nord-est.

Le 23 septembre 1849, M. Marie-Joseph-Melchior Balthazard fut chargé de la desserte de la paroisse. Son arrivée, qui, en d'autres circonstances, aurait comblé de joie les paroissiens, privés depuis trois ans de curé résident, ne fit d'abord qu'envenimer les choses. Ceux qui avaient espéré que cette nomination apaiserait les chicanes et

amènerait des jours meilleurs, durent attendre encore de longues années avant de voir leurs prévisions se réaliser.

La question du changement d'emplacement d'église a toujours produit beaucoup de troubles partout où on l'a agitée. Aussi l'évêque n'en vient-il à cette extrémité que lorsque la chose est absolument nécessaire, et après qu'il a pris les précautions voulues pour que tout se passe avec justice et pour le bien général des intéressés. Mais lorsque le premier Pasteur a parlé, il est extrêmement rare qu'il revienne sur sa décision.

Nous comprenons fort bien que les gens qui sont proches de l'église, ne voient pas le temple divin s'éloigner d'eux, sans regret. Pour eux, c'est non seulement voir leurs terres dépréciées, mais encore subir bien d'autres inconvénients. Le cultivateur qui est près de l'église, se trouve par là même à proximité du marchand, du médecin, du notaire, du forgeron, du charron, du sellier, du ferblantier, etc., qui se groupent d'ordinaire à l'ombre du clocher. Il peut, à pied et en quelques minutes, se rendre chez chacun d'eux ; maintenant que l'église est loin, il lui faut aller en voiture. Le dimanche, il doit être encore plus matinal que les autres jours, s'il veut arriver à temps à la messe. Perte de temps, surcroît de dépenses, diminution de la valeur de sa propriété, telles sont pour le cultivateur les suites de l'éloignement d'une église. Nous comprenons très bien que personne n'est disposé à accepter, de gaieté de coeur, de tels inconvénients ; mais, autant nous approuvons les explications données pour éclairer l'évêque et le délégué avant que le jugement ne soit rendu, autant nous déplorons l'agitation, les plaintes, les récriminations, les rancunes qui viennent après.

Espère-t-on, par là, amener l'évêque à se déjuger, à dire qu'il n'a pas agi suivant sa conscience ou qu'il a décidé maladroitement ? Nous considérons même que chacune des instances qui sont faites après que le premier Pasteur a parlé, est une insulte à son égard.

Loin de se soumettre, les gens du Cordon et de la Rivière se hâtèrent de construire une chapelle. Ils obtinrent d'Isaïe Barolette un terrain à cette fin, mais à la condition que si la bâtisse qu'on allait ériger, ne servait pas au culte divin, elle retournerait au cessionnaire avec le terrain. Chacun des dissidents fournit du bois, du temps ou de l'argent, et en peu de jours, on construisit une chapelle qui fut terminée avant celle du canton. (1)

(1) Note : Le notaire A. Defoy qui tenait depuis peu son étude chez J. B. Lamontagne, avait fait le contrat entre Barolette et les dissidents.

Aussitôt que les travaux furent terminés, les dissidents firent de nouvelles instances auprès de l'évêque, qui refusa encore de leur accorder un prêtre. Alors un bon nombre des gens d'en bas s'abstinrent d'assister aux offices divins. Ils se réunirent plusieurs dimanches dans la chapelle qu'ils venaient d'ériger, pour y prier. Un d'entre eux disait le chapelet, faisait quelques prières, puis l'on se séparait. "C'est toujours mieux que rien", disait une vieille femme de ce temps.

On prétend que la messe fut célébrée dans la chapelle des dissidents par un prêtre catholique; mais nous croyons pouvoir affirmer que jamais la chose n'eut lieu. Voici ce qui peut avoir induit en erreur les vieillards d'aujourd'hui qui croient avoir assisté, dans leur jeune âge, à la célébration de la messe dans cette maison. Les protestants, jugeant que le moment était propice, résolurent de tenter un nouvel effort, pour endoctriner des gens qui paraissaient si bien disposés à renier la foi de leurs pères. Un ministre se rendit plusieurs fois à leurs réunions du dimanche, pour les engager à se joindre à son Eglise. Ce ministre était anglican, et, comme on le sait, les cérémonies de cette secte se rapprochent assez des nôtres pour que des enfants de 10 à 12 ans, qui avaient bien rarement l'opportunité d'assister aux offices divins, n'aient pu faire de distinction. Cependant, le ministre, trouvant que ses prêches ne suffisaient pas pour amener l'eau à son moulin, voulut visiter une à une les maisons de la Rivière et du Cordon; mais la réception qu'il reçut chez les premiers colons qu'il visita, l'obligea d'abandonner toute idée de faire du prosélytisme chez les Canadiens-français. Jean B. Lamontagne, qui était aussi ardent catholique qu'il avait été chaud partisan d'une église au Cordon, fit un tel accueil aux ouvertures du ministre que ce dernier jugea prudent de sortir tout de suite... et à reculons.

Nous avons hérité de nos ancêtres, d'un caractère frondeur, entêté; nous aimons bien à lutter pour faire triompher des vues, des idées que nous croyons bonnes; nous sommes même enclins à pousser la résistance beaucoup trop loin, comme le firent, dans ces tristes années les habitants du bas du lac; mais quitter la religion de nos pères! halte-là! nous n'y sommes plus.

Il y a des cas d'apostasie chez nous, mais la foi est si vivace que nous croyons pouvoir affirmer que les boudeurs à propos de division de paroisse, sont difficilement pâte à "suisses."

L'ingérence du ministre, dans la dispute, paraît même avoir eu un effet salutaire sur ces partisans, devenus rebelles depuis la décision de l'évêque. Ils n'avaient pas encore réalisé qu'ils s'étaient

engagés dans une pente extrêmement glissante et dangereuse, et qu'un seul pas leur restait à franchir pour qu'ils se trouvassent vraiment dans les rangs des apostats. Beaucoup se soumirent tout de suite; cependant un petit nombre d'autres rebelles continuèrent l'agitation encore pendant quelque temps.

Si l'on en croit Jacques Viger (archéologie religieuse) (1), les paroissiens ne construisirent pas la chapelle selon les dimensions que M. Mercier avait fixées. Voici ce qu'il en dit: "Le désastre (d'incendie de la chapelle que par erreur il dit avoir eu lieu le 28 octobre 1849) avait été vivement ressenti par les pauvres et peu nombreux habitants de St-Gabriel, et les déconcerta un instant, sans leur faire perdre pourtant leur confiance en la Providence. Ce pieux sentiment reçut bientôt sa récompense. A peine l'incendie avait-il accompli son œuvre qu'un nommé Joseph Desmarais (primus inter pauperes hujus loci) vint relever le courage de ses co-paroissiens, par l'offre d'un terrain de huit arpents pour y asseoir un nouveau temple à Dieu et un nouveau logement à leur curé. L'offre fut acceptée avec la reconnaissance méritée, et bientôt on vit s'élever une autre chapelle en bois, de 50 pieds x 36, et un petit, tout petit presbytère de 20 pieds x 24, aussi en bois. Ce n'est encore, continue M. Viger, qu'une mission qui promet de devenir une paroisse considérable avec le temps, mais qui maintenant (1850) est bien peu de chose et fait à peine vivre son curé." A l'aspect de l'humble logis du vertueux pasteur de Saint-Gabriel, le même auteur redisait avec effusion ces charmants vers de Delisle:

Voyez-vous ce modeste et pieux presbytère?
Là vit l'homme de Dieu, dont le saint ministère
Du peuple réuni présente au ciel les vœux,
Ouvre sur le hameau tous les trésors des Cieux,
Soulage le malheur, consacre l'hyménée,
Bénit et les moissons et les fruits de l'année,
Enseigne la vertu, reçoit l'homme au berceau,
Le conduit à la vie et le suit au tombeau.

(Georg. franç.)

La construction de la chapelle et du presbytère fut précédée et accompagnée d'incidents regrettables. Ainsi, en janvier 1849, la cloche, que l'on avait installée sur une chèvre, disparut mystérieusement, et malgré toutes les recherches, on ne put d'abord la retrouver.

(1) Jacques Viger fut le premier maire de Montréal.

Nous avons vu que les gens de Brandon avaient, en 1848, transporté du bois de construction, près de l'ancienne chapelle qu'ils voulaient réparer. Lorsqu'il fut décidé que l'on reconstruirait au village actuel, ils se mirent à transporter ce bois, que l'incendie avait épargné, sur les lieux que M. Mercier avait désignés.

Les gens de la Rivière, informés du fait, résolurent de s'opposer à la chose, bien qu'ils n'eussent aucun droit sur ce bois qui avait été fourni exclusivement par les gens du canton ou par ceux de l'ouest de la seigneurie.

Chez les rebelles, comme dans tout corps bien organisé, il y avait les fortes têtes qui ourdissaient les plans, et les bras vigoureux qui les exécutaient. Parmi ces derniers on remarquait, au premier rang, Louis Beausoleil, "le grand Louison", comme on l'appelait. Il était d'une force peu commune, et l'on rapporte de lui des exploits, qu'il accomplit pour s'opposer à la reconstruction, dignes d'une meilleure cause. Pendant que ceux qui charroyaient le bois, de chez Hope au village, étaient à diner, il s'empara d'une des pièces principales de la charpente que l'on venait d'apporter, la mit sur son épaule, et, nouveau Samson, la transporta jusqu'au pied de la côte à Gauthier, au Cordon. Il fallut les efforts réunis de 4 hommes, pour placer cette solive dans la voiture qui la ramena sur le chantier. On dut charger quelqu'un de monter la garde près de la chapelle en construction. Ce fut encore Beausoleil qui enleva la cloche.

L'évêque, que M. le curé Théoret avait informé de cet événement peu ordinaire, ordonna à ce prêtre et aux marguilliers de prendre des procédures contre les détenteurs de la cloche. Ces derniers firent avertir le pasteur que plutôt que de se départir de l'objet en litige, ils préféreraient le détruire. Les marguilliers, sachant que les rebelles étaient déterminés, hésitèrent devant ces menaces ; de plus, on ne savait pas alors, d'une manière certaine, qui avait pris la cloche, ni qui l'avait en sa possession.

Un jour le secret fut dévoilé : on sut où elle se trouvait. Aussitôt 5 ou 6 gars bien déterminés, parmi lesquels un Morrison et un Desmarais, allèrent pendant la nuit l'enlever de la grange où on l'avait mise, et ils la rapportèrent à la chapelle du village. On la remit sur une chèvre, et, pour prévenir un nouvel enlèvement de cette cloche, qui n'avait pas probablement le poids du bourdon de l'église Notre-Dame de Montréal, chaque soir, lorsque l'angelus était sonné, on la descendait de son poste aérien et on la mettait sous clef. Un soir, on retarda quelque peu de prendre cette précaution, et lorsque

vers neuf heures, on voulut rentrer la cloche, on s'aperçut, avec stupéfaction, qu'elle était de nouveau disparue.

Les gens d'en bas se la passèrent de main en main, secrètement, puis l'immergèrent dans la baie à Barolette, près de la décharge du lac, dans la rivière Maskinongé.

Lorsque les esprits se furent un peu calmés, il y eut à Saint-Gabriel une retraite dont les vieillards ont gardé le souvenir. Elle dura plusieurs jours et devait se terminer le jour de Pâques (1851). Il n'y a pas de doute que l'éloquent prédicateur qui la prêcha fit allusion aux récents événements. La tradition nous rapporte que pendant ses sermons, peu d'yeux restèrent secs. Il sut vaincre les dernières résistances des rebelles d'en bas, déjà ébranlés par les manières aimables et polies de M. Dequoy. Toujours est-il que le matin de Pâques, un bruit inusité fit sortir de leurs demeures les rares habitants du village : la cloche revenait, non pas de Rome, mais, nouvelle Naiade, sortant des eaux glacées du lac, elle arrivait sur une voiture, escortée par le grand Louison et quelques autres citoyens de la Rivière. Ce jour-là des paroissiens eurent le bonheur d'ouïr de nouveau les sons aimés de leur cloche, muette depuis si longtemps. (1)

A cette même retraite, tous les gens d'en bas se réconcilièrent avec l'église ; mais en 1849 il y en avait qui ne continuèrent pas moins, tout en se tenant dans les bornes du devoir, à lutter pour obtenir une chapelle, ou au moins un changement de site. Après avoir insisté pour avoir une chapelle chez eux, ils en étaient venus, lorsqu'ils eurent constaté l'inutilité de leurs démarches, à ne désirer rien de plus que de voir leurs adversaires subir un échec à leur tour ; et nous croyons fortement que plusieurs des anciens dissidents auraient consenti volontiers à voir l'église se construire encore plus loin de chez eux, pourvu que l'endroit choisi ne fût pas du goût de ceux qu'ils avaient combattus... Nous allons voir, par la suite des événements, qu'ils furent près d'avoir cette satisfaction.

Lorsque M. Baltazard arriva au lac, le 23 septembre 1849, il n'eut d'abord à desservir que les habitants du canton Brandon et ceux de la seigneurie qui habitaient non loin du village actuel, les autres paroissiens s'abstenant de venir aux offices divins. Il travailla avec une énergie que rien ne pouvait rebuter, à apaiser les esprits et à ramener les rebelles. Il n'attendit pas que ces derniers fissent leur soumission, mais il imita le bon Pasteur. "Il laissa là son troupeau

(1) Nous croyons que cette retraite fut celle dont il est question plus loin et qui fut prêchée par Chiniquy.

et se mit à la recherche des brebis égarées ; et, quand il les eut trouvées, il leur donna le meilleur de son cœur." Parce qu'elles étaient malades et malheureuses, il leur prodigua ses soins les plus empressés, et leur témoigna plus d'affection qu'au reste de son troupeau. Il épousa même leur cause, et croyons-nous, se constitua leur avocat auprès de l'évêque.

Le 10 octobre 1849, M. Balthazard écrivait à l'évêque : "Les rebelles consentent à recevoir, à leur chapelle (chez Barolette), un prédicant de l'Évangile nouveau, afin, disent-ils, de forcer l'évêque de mettre un prêtre à leur mission. Malgré tous les efforts tentés, ils refusent également de rendre la cloche. Ils préféreraient la briser plutôt que de s'en départir. Les marguilliers ont reçu l'ordre de prendre des procédures contre les détenteurs de cette cloche, mais craignant que ces derniers ne mettent leurs menaces à exécution, ils ne veulent point agir." M. Balthazard, de son côté, n'osa pas non plus faire les démarches voulues pour la recouvrer, craignant, avec raison, qu'une mesure de rigueur ne lui aliénât à jamais les esprits, déjà prévenus et chauffés à blanc. "Je suis pour eux, comme pour tout le reste de la paroisse, et je ne voudrais pas figurer dans les procédures qu'il serait nécessaire de faire, écrivait-il à la date citée plus haut.

Lors de sa première visite à Saint-Gabriel, M. Balthazard trouva son petit presbytère levé et couvert, mais c'était là tout ce qui avait été fait. Il ne fut pas lent non plus à s'apercevoir que Desmarais s'était réservé la partie de terrain qui aurait été la plus avantageuse pour la construction de l'église. Il fit part de cette découverte à l'évêque, qui demanda au donataire de bien vouloir changer quelque peu les bornes du terrain donné. L'autre s'y refusa.

Le curé l'ayant averti qu'on ne pouvait accepter le terrain donné sans changement, il répondit qu'il ne modifierait en rien les conditions du contrat. Il ajouta même que l'on pouvait se retirer, si l'on n'était pas satisfait.

Pour bien comprendre la situation, nous devons dire que, de la Côte-Jaune au site actuel du presbytère, s'étendait un marécage, où il semblait impossible de construire une église ; puis, à partir de là, le terrain devenait plus sec : les eaux s'écoulant facilement, d'un côté dans la profonde ravine qui se trouve sur la terre de M. Alfred Hamelin et de l'autre par la pente qui s'étend jusqu'au lac. La lisière que Desmarais s'était réservée au nord du terrain de la aFrbique, à la ligne du 5e rang, ne laissait pas, à la partie asséchée, une aire assez

étendue pour qu'on y pût placer l'église, le presbytère et ses dépendances, le cimetière et le terrain public.

Si l'on n'avait ces détails, on serait tenté de croire que M. Balthazard cherchait à faire naître une occasion, pour changer le site de la chapelle.

Pendant que le curé discutait avec le donataire, sur l'opportunité d'étendre vers le nord le terrain de la Fabrique, William Morrison offrait de donner, chez lui (terre de Hicks), un site au goût de l'évêque. De plus, les rebelles, réunis en assemblée, avaient, en grande majorité, consenti à transporter leur chapelle à cet endroit. (maison Michaud). C'était M. Balthazard qui leur avait fait faire cette proposition ; mais il n'avait pas voulu se rendre à leur assemblée, pour ne pas se compromettre. "Si les gens d'en bas, écrivait-il à l'évêque, avaient quelque écrit de votre part que je pourrais leur montrer, ils seraient unanimes, je le pense. Pour annoncer aux gens de Brandon que Votre Grandeur se retire et que vous arrêtez les ouvrages, je voudrais un ordre de votre part que je pourrais leur lire avec les raisons qui nous y forcent. M. Beausoleil (le grand Louison), chef des rebelles, qui vous portera cette lettre, doit faire auprès de Votre Grandeur, de nouvelles instances pour se faire desservir à leur chapelle ; et s'il n'obtient rien à ce sujet, ils sont unanimes à transporter cette maison chez Morrison, aux premiers jours d'hiver. Ce parti fera tout, par ambition contre l'autre. Jugez, Mgr, de ma position. à la tête de deux partis ambitieux et jaloux l'un de l'autre. Priez, Mgr, que votre enfant ne se compromette en rien et qu'il puisse faire, de part et d'autre, le bien que Dieu demande de lui.

Le prêtre ne pourra pas être logé cet hiver ; rien ne se fait. Il n'y a ni hangar, ni étable, ni clôtures, et la petite bâtisse pour le curé n'est que levée et couverte ; et déjà, ils sont rendus au bout de leurs moyens et de leur volonté."

Telle était la position des parties et l'état des affaires, à l'automne de 1849. Comme on le voit, la difficulté à propos du terrain, le peu d'activité des gens de Brandon, qui n'avaient pas encore tenu leur promesse quant au logement du curé, et le désir de satisfaire les gens d'en bas, étaient de puissants motifs pour modifier les vues de l'évêque. Cependant ce dernier ne voulut rien décider immédiatement, remettant à sa prochaine visite pastorale, le règlement de cette épineuse question.

Le voyage que fit Beausoleil à Montréal ne fut pas inutile, au contraire, ce fut son chemin de Damas. Sa soumission amena celle

de presque tous ceux qui se tenaient à l'écart, et bon nombre de ses partisans consentirent, dès lors, à venir à la chapelle du village, en attendant la décision de l'évêque; mais néanmoins ils refusèrent de contribuer en rien à la construction de la chapelle et des autres édifices que l'on voulait ériger sur le terrain de la Fabrique.

M. Balthazard ne résida pas au lac cet hiver-là, mais à Saint-Cuthbert, ne venant à sa mission que le dimanche et les jours où sa présence était nécessaire; lorsqu'il était de passage à Saint-Gabriel, il se retirait chez Hector Morrison, qui habitait en face de la maison actuelle d'Arsène Beauvilliers.

Cependant, les colons habitant Brandon avaient seuls érigé la chapelle, et dès sa première visite à Saint-Gabriel, M. Balthazard avait pu célébrer sa messe dans le nouveau temple. Le 8 octobre, il bénit le premier mariage qui ait eu lieu dans cette chapelle: celui de Charles Boisjoly et d'Adélaïde Forestel. Les murs n'étaient pas encore lambrissés, et entre le carré de la chapelle et la toiture, existait une large ouverture, que l'on ferma pour l'hiver, avec de la paille de sarrasin liée en bottes, et disposé un peu comme les anciennes couvertures en chaume. Nous n'avons pu trouver nulle part, à quelle date cette chapelle fut bénite.

Nous avons vu que la plupart des rebelles d'en bas venaient maintenant aux offices, à la chapelle de Brandon, néanmoins, les partisans n'étaient pas réconciliés et n'avaient pas enterré la hache de guerre. L'hiver ne se passa pas sans de petites escarmouches entre les deux partis. Ainsi le 4 février, eut lieu à la chapelle, le mariage de Norbert Lefrançois et d'Hermine Cattin dite Dugal. Le marié habitait à la Rivière et, par conséquent, n'avait pas contribué à la construction du temple. Les gens de Brandon auraient voulu que le curé fit payer une certaine somme aux contractants, qui avaient fait bénir leur union dans "leur chapelle". M. Balthazard n'en avait rien fait. Ils se contentèrent, cette fois, de murmurer contre le desservant qui, disaient-ils, épousait trop la cause des rebelles. Ils se promirent bien de veiller au grain pour la première occasion, qui ne tarda pas à se produire. Le 11 février suivant, Narcisse Hénault et Hélène Carpentier voulurent unir leurs destinées. Le premier était le fils de Cyriac Hénault, la seconde, la fille de Salomon Carpentier, tous deux ardents partisans de la chapelle, au Cordon. John Morrison et Charles Champagne avaient été chargés par leurs amis, de surveiller l'entrée de la chapelle. Ils s'avisèrent d'en fermer la porte aux promis et à leur suite, afin de les forcer à délier

les cordons de leurs bourses. "Payez, si vous voulez entrer dans "notre chapelle", disaient les gens de Brandon. Les autres s'y refusaient. Cela finit par une chicane. M. Balthazard accourut au bruit de l'altercation et voulut que les Cerbères ouvrissent la porte. Ces derniers protestèrent en disant que le curé ne les soutenait pas, que les rebelles étaient reçus dans la chapelle comme les bons, et qu'ils ne pouvaient souffrir que le desservant reçût gratis les gens qui n'avaient pas contribué à l'érection de la chapelle. M. Balthazard s'en tira par des paroles équivoques et parvint à faire ouvrir la porte aux futurs époux, qui attendaient patiemment la fin de la discussion. Ils purent entrer dans la chapelle et, de là, s'embarquer sur l'océan de la vie conjugale, après avoir failli faire naufrage au port.

Dans le même mois de février, le presbytère étant à peu près terminé, on engagea M. Balthazard à venir y habiter, mais sans lui promettre, cependant, autre chose que les quelques minots d'avoine que les gens d'en haut pouvaient payer en dîme. Le desservant en référa à l'évêque, avant de prendre une décision à cet égard. Il était prêt à s'y rendre pour le carême, mais à la condition qu'on lui donnât les moyens d'y vivre.

M. Balthazard ne résida pas à Saint-Gabriel, l'évêque jugeant à propos de lui confier un autre poste. Le 24 février, il signa son dernier acte aux registres de Saint-Gabriel. En attendant qu'on lui donnât un successeur, la mission fut desservie par M. Jos. Théoret, M. Antoine Fiset et M. E. Chevalier.

L'évêque ne désigna pas le successeur immédiatement, il voulait choisir un prêtre capable de mettre fin aux troubles. Il fallait pour cela un homme plein d'abnégation, d'une patience angélique, d'une grande diplomatie, et qui pût se tenir au-dessus des intrigues. Il jeta les yeux sur un jeune prêtre qui lui semblait posséder ces différentes qualités: M. Joseph Dequoy. Il ne pouvait faire un meilleur choix: politesse, urbanité, affabilité, éloquence, tact, fermeté, rien ne manquait au nouveau desservant pour être l'homme de la circonstance, pour rétablir l'harmonie dans la mission. Le nouveau pasteur ne vint pas tout de suite à Saint-Gabriel, l'évêque voulant auparavant lui préparer les voies.

Le 6 juillet 1850, Mgr Bourget vint faire à Saint-Gabriel une visite pastorale. J. B. Lamontagne et Pierre Falardeau en profitèrent pour lui présenter, au nom des habitants de la Rivière et du Cordon, leur vingtième requête pour obtenir un prêtre à leur chapelle. Après avoir bien tout examiné et tout pesé, après avoir réussi à

régler, avec Charles Desmarais, la difficulté qui existait à propos du terrain de la fabrique, ainsi que nous le disons plus bas, l'évêque ne crut pas à propos de revenir sur sa décision première. Il promit aux fidèles de leur envoyer sous peu un prêtre résident, établit dans la mission l'archiconfrérie du S. Scapulaire et l'Association de la propagation de la foi, et conféra le sacrement de confirmation à 195 enfants, savoir 86 garçons et 109 filles que l'abbé Chevalier, croyons-nous, était venu préparer.

L'évêque laissa, dans les registres, des ordonnances qu'il n'est pas sans intérêt de donner ici. Elles nous laissent entrevoir en quel état étaient le temple divin et ses accessoires. "Tous les livres de la Fabrique ayant été brûlés dans l'incendie de l'église, arrivé (date omise), Nous n'avons pu examiner les comptes des marguilliers. Nous ordonnons :

1° Que l'église soit mise à l'abri des injures du temps, que l'on y fasse une voûte, un jubé, deux tribunes latérales ou bien une allonge et la voûte.

2° Qu'on la pourvoie de tous les vases, ornements et linges nécessaires dont elle est presque totalement dépourvue.

3° Que la custode soit doublée en dedans en soie, et fermée à clef.

4° Qu'il soit fait un banc d'oeuvre, une armoire fermant à clef, et qu'on la garnisse de tout ce qui est nécessaire dans un baptistère.

5° Que le cimetière soit enclos à l'endroit que nous avons fixé, et que l'on y enterre à l'avenir les corps par rangs, séparés par une allée, pour que chacun puisse commodément aller y prier sur les tombes des défunts.

6° Qu'il soit pris, sur le terrain que nous avons acquis de Charles Desmarais, vis-à-vis la chapelle actuelle, un lopin de terre convenable pour servir de place publique, nous réservant le droit de reprendre ce terrain, pour l'usage du curé ou l'avantage de la paroisse, quand nous le jugerons à propos, en fixant la dite place publique en tout autre lieu qui nous paraîtra convenable.

7° Que le presbytère soit achevé, et le terrain de l'église et du curé enclos.

8° Que tout ce terrain soit à l'usage et au profit du dit curé, excepté les emplacements de l'église, cimetière et place publique.

9° Que pour le moment, le dit cimetière ait 100 pieds de front sur autant de profondeur, devant, par la suite, être allongé et élargi

au besoin. Nous permettons que les corps soient exhumés des cimetières qui ont servi, jusqu'ici, à la sépulture des fidèles qui sont décédés en cette paroisse.

L'évêque voulut aussi régler, avec Desmarais, la question du terrain.

Le 29 octobre 1849, Charles Desmarais ayant reçu de son père, le reste de la terre de Baptiste Piquette, avait cédé à Augustin Beauchamp le quart de la lisière au cordon du 5e rang, moyennant 400 livres ancien cours, payables en 4 ans. L'acte fut passé devant M^{re} Crépeau, en la demeure de Bernard Monday. Après avoir visité le terrain de la Fabrique, l'évêque trouva qu'il était à désirer que l'on fit l'acquisition de la lisière qui séparait le cordon du 5e rang de la terre de la Fabrique. Aussi, le 5 juillet 1850, par un autre acte passé devant M^{re} A. Defoy, Augustin Beauchamp retrocéda son demi-arpent à Charles Desmarais, et ce dernier remit les cent livres que le premier avait déjà payées.

Le lendemain, 6 juillet, Charles Desmarais échangea, avec M^{gr} Bourget, le même demi-arpent ainsi que le reste de la bande de terre au cordon du 5e rang, pour un arpent en superficie, pris à l'extrémité sud du terrain de la Fabrique, et 340 livres ancien cours (\$68), payables avant le deux novembre suivant. (1)

Depuis cette transaction, si l'on en excepte la partie que l'on a cédée au couvent, le terrain n'a pas varié en étendue. Il mesure donc du nord au sud 5½ arpents. Il a une largeur de 2 arpents pendant 2½ arpents, puis la moitié de cette largeur sur le reste.

Quant à l'acquisition que la Fabrique a faite d'un nouveau cimetière, nous en parlerons à la date où cet achat fut effectué.

De retour au siège métropolitain, l'évêque se hâta d'envoyer le desservant qu'il avait promis. Ce dernier, l'abbé Jos. Dequoy, arriva à Saint-Gabriel, dans le courant du même mois, avec ses parents. Il put en arrivant se loger dans son presbytère.

Le 5 novembre suivant, M. Dequoy écrivait à l'évêque pour l'informer que la Fabrique n'avait aucun argent à sa disposition, les syndics ayant disposé des fonds. Il n'avait pas même de quoi payer les \$20.00 qu'on devait à Desmarais depuis la Toussaint.

A part cette pénurie d'argent, tout allait assez à son gré. La clôture du cimetière devait être terminée la semaine suivante. Le jubé, les bancs et "l'élévation du choeur" allaient être livrés à la fin

(1) Note: Cet arpent fait aujourd'hui partie de l'emplacement de M. Ulric Roch.

de décembre. Il avait aussi fait réparer les planchers du presbytère, tirer les joints de cet édifice ainsi que ceux de la chapelle dont il avait fait disparaître les trois fenêtres du chœur. Il avait demandé à ses paroissiens une cuisine et un puits, et déjà le bois nécessaire pour une allonge de 20 pieds sur 20 était rendu sur la place, mais apporté par les gens de Brandon seulement, les gens d'en bas tirant encore de l'arrière pour aider aux constructions et payer la dîme. Il avait fait commencer une sacristie, qui venait d'être levée, et l'on creusait son puits. Il pensait que les gens d'en bas adressaient au Ciel les vœux les plus ardents pour que l'on ne trouvât point d'eau. Ils avaient une grande espérance d'un manque de succès parce que, à 23 ou 24 pieds, profondeur que l'on avait alors atteinte, il n'y avait pas encore d'eau. Quelques-uns d'entre eux lui conseillaient d'arrêter l'ouvrage. "C'est de valeur, disaient-ils, de payer pour des travaux inutiles." Mais M. Dequoy tenait fort à ce qu'on en trouvât afin de les empêcher de dire: "Nous avons représenté à Mgr 20 fois qu'il n'y avait point d'eau là." Les uns et les autres eurent raison: l'eau qu'on y trouva n'était pas potable.

Bien que la plupart des gens d'en bas se fussent abstenus de venir aider aux travaux, il y eut cependant de nobles exceptions; ainsi Louison Beausoleil vint aider au creusage du puits, et en même temps offrir à M. Dequoy la chapelle d'en bas pour en faire un presbytère.

Les rebelles n'étaient pas tous d'accord sur ce point. Quelques uns, comme Lamontagne, qui n'avaient pas encore désespéré de réussir à obtenir un prêtre, ne voulaient pas s'en départir. Mais le plus fort opposant, comme nous allons le voir, était Barolette lui-même. Néanmoins Beausoleil crut pouvoir assurer à M. Dequoy qu'aux premières neiges on la transporterait au village, la majorité partageant ses sentiments.

Au mois de novembre, on essaya de prendre possession de la chapelle des dissidents, mais Barolette s'y était installé et ne voulait pas déguerpir. On le cita devant la petite cour (cour des commissaires, où siégeaient Bernard Monday et Wm Morrison) et l'occupant eut gain de cause. On voulut en appeler à la haute cour; M. Dequoy conseilla de n'en rien faire. On décida quand même de passer outre, et on alla consulter un avocat. Ce dernier leur dit que la seule chose qu'ils pouvaient faire était de renverser cette maison. Le contrat passé devant M^{re} A. Defoy était à l'avantage de Barolette. On accusa d'incapacité le notaire qui, après un court séjour à Saint-

Gabriel, dut quitter la paroisse. Il avait son bureau chez Jean Lamontagne. Toutefois, nous ne sommes pas prêt à confirmer le jugement que portaient les rebelles sur le plus ou moins de capacité de ce tabellion.

En 1850, les registres commencent à nous donner les noms des marguilliers élus par les tenanciers de Saint-Gabriel. Ainsi le 15 décembre eut lieu une assemblée à laquelle prirent part les sieurs Isaac Jacques, Bernard Monday, Wm Morrison, Octave Dostaler, Alexandre Morrison, J.-Bte Baillargeon, J.-Bte Beaudoin etc., etc. On élut marguillier François Dubeau. Cette nomination fut annulée parce que ce monsieur ne résidait pas dans les limites de la paroisse, et, le 29 décembre de la même année, à une autre assemblée à laquelle assistaient Joseph Jalbert, F.-X. Légaré, Louis Forest, François Dubeau et ceux déjà nommés, on choisit Octave Dostaler.

Le 29 décembre, à une assemblée des marguilliers anciens et nouveaux, il fut décidé que les bancs de la chapelle seraient vendus pendant trois années consécutives, tous les ans, payables en trois termes, et d'avance pour chaque terme. A la même assemblée on reconnut que l'on était incapable de payer, cette année-là, un salaire au chantre (Isaac Jacques); comme dédommagement, on lui accorda l'usage d'un banc gratis.

M. Dequoy proposa aussi, pour diminuer les chances de conflit entre les paroissiens, de diviser la mission en trois sections pour la nomination des marguilliers, afin que toutes les parties de la paroisse fussent également représentées dans ce corps. Cette proposition fut acceptée unanimement à la même assemblée.

La première section renfermait le Cordon et la Rivière nord et sud, jusqu'au Brûlé exclusivement. La seconde section comprenait le Brûlé, la rivière Matembin, (écrite Matemban au registre), le tour du lac, le lac Corbeau et les rangs 5, 6, 7, 8, 9, 10 du canton Brandon. La troisième section couvrait le reste de la paroisse, c'est-à-dire le Chemin du Lac et les quatre premiers rangs de Brandon. Nous croyons devoir donner les noms des propriétaires de bancs en 1851. Cela nous fournit une liste assez exacte des colons que la paroisse possédait à cette date.

1ère rangée, côté de l'épître:

No 1 Joseph Desmarais, payant 21 livres (la livre valait environ 20 sous.)

No 2 Joseph Belland, payant 20 livres 10 sols.

No 3 Joseph Lépine, payant 18 livres 10 sols.

- No 4 Horatio Munro, payant 18 livres 2 pour le premier terme
Xavier Brouillet, payant 22 livres 10 pour le 2e terme
Ezear Deroim, pour le 3e terme, idem
- No 5 Adolpheus Dame, payant 18 livres 5 sols
No 6 Thomas Doyle, payant 18 livres
No 7 Toussaint Comtois, payant 18 livres 5 sols
No 8 Joseph Beausoleil, payant 17 livres 5 sols
No 9 David St-Antoine, payant 15 livres
No 10 Joseph Boivin, payant 16 livres
No 11 Bte Gouin, payant 15 livres
No 12 Xavier Guilbault
Joseph Valois pour partie du 2e et pour le 3e terme.
- No 13 Joseph Beauchesne, payant 10 livres

Seconde rangée.

- No 1 Louis Forest, payant 25 livres 5 sols
No 2 Joseph Jalbert, payant 23 livres 10 sols
No 3 François Beaulieu, payant 24 livres
No 4 François Béliveau, payant 23 livres 10 sols
No 5 Henry Terrien, payant 22 livres
No 6 Elie Crépeau, payant 21 livres
No 7 Louis Baillargeon, payant 19 livres 10 sols
No 8 Joseph Provost, payant 19 livres
No 9 Cuthbert Brûlé, payant 18 livres
Joseph Beland fils, payant 20 livres pour le 2e terme
Augustin Beausoleil, payant 21 livres pour le 3e terme

Troisième rangée :

- No 1 Pierre Falardeau, payant 32 livres
No 2 Bte Denis, payant 33 livres 10 sols
No 3 Octave Dostaler, payant 32 livres
No 4 Alexandre Morrison, payant 30 livres
Edouard Morrison, payant 32 livres pour le 3e terme
- No 5 Bte Magman, payant 30 livres
F. X. Marchand, payant 33 livres pour le 3e terme
- No 6 Xavier Légaré, payant 29 livres
Magloire Marion, payant 18 livres pour le 3e terme
- No 7 Théophile Rouisse, payant 24 livres 10 sols
No 8 Augustin Beauchamp, payant 20 livres 10 sols
Désiré Jetté, payant 21 livres 10 sols pour le 3e terme

- No 9 André Desmarais, payant 20 livres 10 sols
No 10 Joseph Roberge, payant 20 livres

4e rangée :

- No 1 Toussaint Guilbault, payant 42 livres
No 2 Louis Beausoleil, payant 33 livres 10 sols
No 3 P. J. O. D. Girardin, payant 32 livres 10 sols
No 4 James Doyle, payant 36 livres
 Octave Chalut, payant 31 livres pour le 3e terme
No 5 François Dupuis, payant 30 livres
No 6 Pierre Beauchesne, payant 25 livres 15 sols
 Nicolas Brissette, payant 25 livres pour le 3e terme
No 7 Pierre Grenache, payant 21 livres
No 8 Joseph Brûlé, payant 18 livres 10 sols
No 9 Clément Guilbault, payant 18 livres
 Michel Gouin, payant 24 livres pour le 3e terme
No 10 Nicolas Brissette, payant 16 livres
 Damase Charette, payant 13 livres 5 sols pour le 3e terme

5e rangée :

- No 1 Edouard Tessier, payant 40 livres
No 2 Bernard Monday, payant 38 livres
No 3 J.-Bte Payette, payant 36 livres
 Alexis Paquin, payant 33 livres pour le 3e terme
No 4 George Groves, payant 31 livres
No 5 Bernard Monday, payant 26 livres 10 sols
No 6 Charles Champagne, payant 24 livres
 Joseph Béland fils, payant 25 livres 10 sols pour le 3e terme
No 7 Fabien Thouin, payant 19 livres 5 sols
 F.-X. Légaré, payant 26 livres pour le 3e terme
No 8 Sinai Hénault, payant 18 livres 10 sols
No 9 Pierre Plante fils, payant 18 livres
 Joseph Lafontaine, payant 22 livres pour le 3e terme
No 10 Salomon Carpentier, payant 16 livres

6e rangée :

- No 1 Octave Chalut, payant 32 livres 10 sols
 Cyrille Dubeau, payant 25 livres 15 sols pour le 3e terme
No 2 Stanislas Desrosiers, payant 26 livres
No 3 Maxime Dubeau, payant 25 livres 10 sols

- No 4 Wm Morrison, payant 27 livres
No 5 Léon Granger, payant 27 livres 10 sols
No 6 Charles Laporte, payant 24 livres 10 sols
No 7 Octave Chalut, payant 21 livres
Louis Champagne, payant 25 livres pour un 3e terme
No 8 Pierre Desmarais, payant 23 livres 10 sols
No 9 Augustin Beausoleil, payant 21 livres 10 sols
No 10 Jos. Bibeau, payant 21 livres
No 11 Onésime Hénault, payant 19 livres 10 sols
No 12 Pierre Bergeron, payant 18 livres
No 13 Jean Pronlx, payant 15 livres 10 sols
Total pour la nef : 65 bancs rapportant 1524 livres 17 sols.

Bancs du Jubé, 1ère rangée :

- No 1 Louis Beauchesne, payant 16 livres 10 sols
No 2 Joseph Tellier, payant 12 livres
No 3 Stéphane Bergeron, payant 9 livres
No 4 Joseph Sarrasin, payant 4 livres 10 sols
No 5 Pierre Desmarais, payant 1 livre 10 sols
No 6 Marie Lévesque, (Madame Marion), payant 1 livre 13 sols.
No 7 Jules Rondeau, payant 3 livres
No 8 Basile Frappier, payant 3 livres
Adolphus Dame, pour un 3e terme
No 9 Fabien Thouin, payant 3 livres
Octave Dostaler, payant 3 livres pour le 3e terme

2e rangée :

- No 1 M. le curé Dequoy, payant 22 livres 10 sols
Pascal Galarneau, payant 23 livres pour le 3e terme
No 2 Louis Hénault, payant 18 livres 10 sols
No 3 Eusèbe Dupuis, payant 10 livres
Louis Lefrançois, payant 15 livres pour le 3e terme
No 4 Posper Boisvert, payant 4 livres 10 sols
No 5 Maxime Beauparlant fils, payant 4 livres
No 6 André Desmarais, payant 4 livres 10 sols
No 7 Charles Desmarais, payant 2 livres 5 sols

3e rangée :

- No 1 Isaac Jacques, payant 25 livres
No 2 Joseph Boucher, payant 16 livres

- No 3 Léandre Bergeron, payant 11 livres
Cuthbert Beauparlant, payant 5 livres 15 sols pour un 3e terme
- No 4 Louis Provost, payant 10 livres
- No 5 Antoine Tellier, payant 6 livres 10 sols
- No 6 Antoine Tellier, payant 4 livres 15 sols
- No 7 Joseph Durand, payant 5 livres
Bénoni Mondor, payant 12 livres pour un 3e terme

4e rangée, Jubé:

- No 1 Augustin Dugas, payant 27 livres 10 sols
- No 2 Moïse Marion, payant 19 livres 10 sols
- No 3 Ulric Dequoy, payant 9 livres 10 sols
Frs Bellerose, pour un 3e terme, idem
- No 4 Pierre Plante, père, payant 7 livres
- No 5 Léandre Riopelle, payant 5 livres
- No 6 Olivier Sarrasin, payant 4 livres
- No 8 Olivier Girardin, payant 3 livres 5 sols

5e rangée:

- No 1 J.-Bte Baudoin, payant 28 livres
Narcisse Perrault, payant 18 livres 15 sols pour 3e terme
- No 2 J.-B. Lamontagne, payant 16 livres 5 sols
- No 3 Narcisse Perrault, payant 9 livres 15 sols
Amable Desmarais, payant 15 livres pour un 3e terme
- No 4 Joseph Riopelle, payant 8 livres 5 sols
- No 5 Joseph Corbin, payant 7 livres
Félix Masson, payant 10 livres 5 sols
- No 6 Max Beauparlant, père, payant 5 livres
- No 7 J.-Bte Magnan, payant 5 livres

6e rangée:

- No 1 Frs Mélançon, payant 24 livres
- No 2 Frs Dubeau, payant 15 livres 5 sols
- No 3 Urgel Forest, payant 9 livres
Jos. Daigle, payant 8 livres 5 sols pour un 3e terme
- No 4 J.-Bte Beaudoin, payant 6 livres
Norbert Provost, payant 10 livres
- No 5 Pierre Turcotte, payant 6 livres
- No 6 Cuthbert Dacier, payant 4 livres
- No 7 Edouard Sarrasin, payant 3 livres 5 sols

No 8 Bte Goulet, payant 2 livres 10 sols
No 9 Augustin Beausoleil, payant 3 livres

Total des bancs pour le jubé, 46, donnant un revenu de 401 livres 1 sol.

Le 25 décembre 1850, les propriétaires des 13 premiers lots des 3e et 4e rangs de Brandon demandèrent à être annexés à St-Gabriel. Leur demande fut exaucée mais nous ne savons pas à quelle date.

Le 4 mars 1851, M. le curé Dequoy pouvait commencer à dire la messe dans la sacristie qui était enfin terminée; le lendemain, il demandait à l'évêque la permission d'ériger, dans la chapelle, un chemin de croix qu'une dame généreuse de Montréal avait donné pour la mission. Le décret d'érection fut accordé le 8 mars suivant.

Comme M. Dequoy avait à se plaindre de nombreuses transgressions à la tempérance, il écrivit à l'abbé Chiniquy pour l'inviter de venir à St-Gabriel y prêcher une retraite de trois jours. La tradition a conservé le souvenir du passage à St-Gabriel de cet homme si éloquent, qui fit tant de bien dans les premières années de sa carrière. Après avoir acquis, et à juste titre, le surnom d'apôtre de la tempérance, il devint par la suite d'apostat Chiniquy. Quelle triste chute causée par l'orgueil! (1)

Jusqu'à 1851, chaque habitant donnait au bedeau $\frac{1}{4}$ de minot de franc grain; c'était là tout le salaire de ce fonctionnaire. Le 27 avril 1851, on reconnut que c'était insuffisant, et l'on décida que la Fabrique lui donnerait 100 francs par année. (\$20).

Le 11 mai, Joseph Jalbert, marguillier sortant de charge, rendit compte de son administration pour 1849. Nous voyons que la recette totale de la Fabrique, cette année-là, se montait à 485 livres sols, savoir:

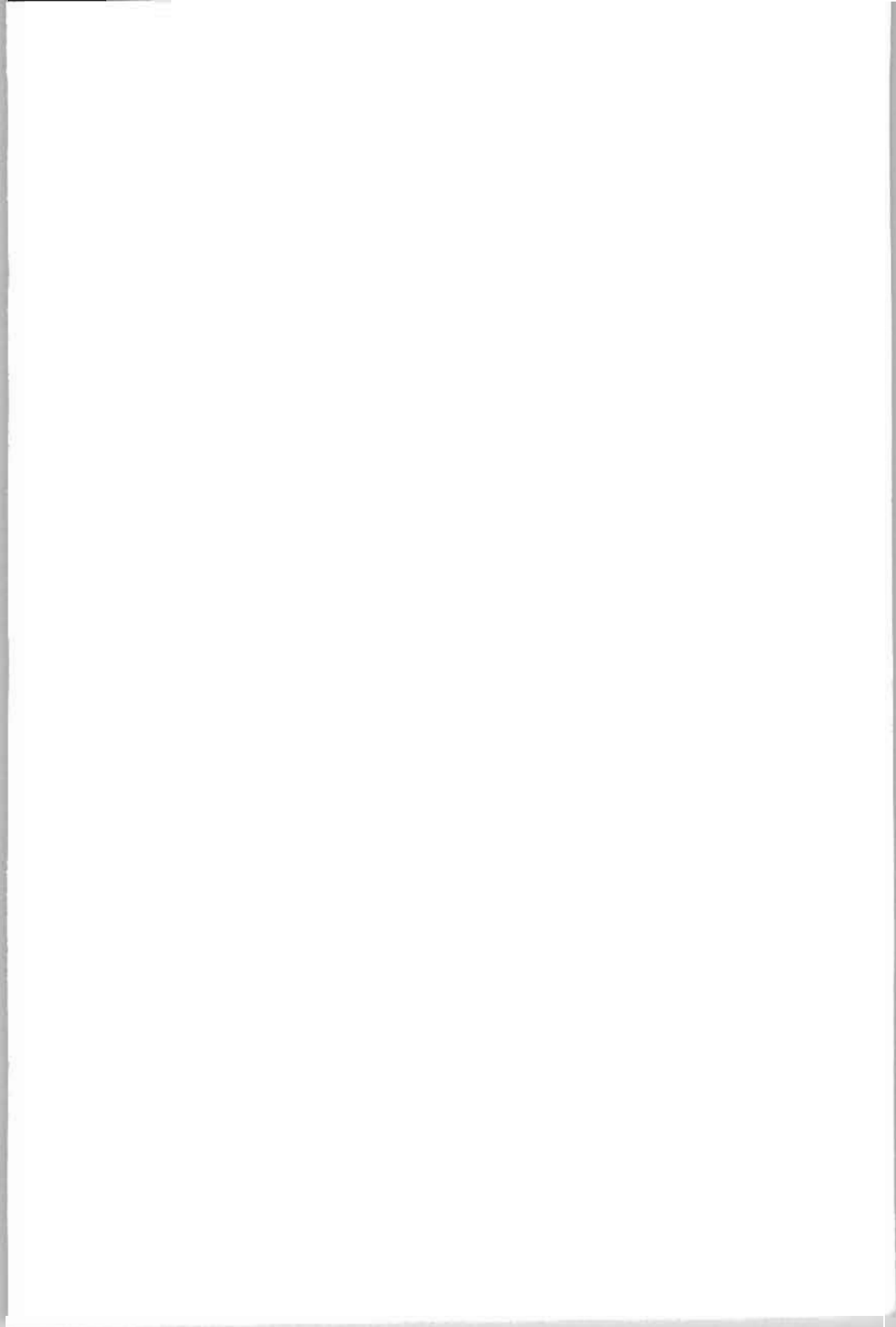
Par rentes de bancs: 337 livres 0 sol.
Par grand'messes, etc.: 44 livres 12 sols.
Par quêtes dans l'église: 15 livres 19 sols.
Ventes d'objets devant l'église: 4 livres 16 sols. (2)

(1) Ce fut probablement à la suite de la même retraite que la cloche fut rapportée. Lorsque Chiniquy invita ses compatriotes à le suivre aux Illinois (à Kankakee), 3 paroissiens de St-Gabriel répondirent à son appel; mais ils revinrent quand Chiniquy se brouilla avec l'évêque O'Regan, de Chicago. L'un d'eux, Alec Morrison, perdit son épouse dans ce voyage.

(2) Note: C'est cette coutume de vendre à l'enchère des objets ou des effets à la porte de l'église que notre artiste M. E. J. Massicotte a voulu fixer dans sa composition "La Criée." Le produit de cette vente est affecté à la récitation de messes pour les âmes.



M. Abbé JOSEPH PICARD-DEQUOY,
Ancien Curé.



Par petites sépultures: 23 livres 15 sols.

Par mariage: 4 livres 10 sols.

Par vente de piquets: (place publique) 24 livres 17 sols.

Par argent remis par ancien marguillier: 30 livres 0 sol.

Total: 485 livres 9 sols.

Déduction faite des 30 livres provenant de l'année précédente, les revenus se montant donc à 445 livres 9 sols, soit environ \$91.

Les dépenses, quoique peu exagérées, dépassaient le chiffre des recettes; elles se montaient à 562 livres et 3 sols. Les principaux items étaient:

Pour l'acquisition du terrain de Charles Desmarais: 84 livres.

Pour travaux au cimetière, (clôture, nivellement, etc.): 48 livres.

Pour le creusage du puits 36 livres

Pour un jeu de livres de chant: 32 livres 14 sols.

On avait aussi acheté un bénitier, une bourse, des bouquets, une doublure et une serrure de tabernacle, un voile (1) pour les mariages, etc.

CHAPITRE V

ERECTION CANONIQUE.

L'ABBE DEQUOY ET LES PROTESTANTS. ST-DAMIEN.

1851 à 1855

M. Dequoy, aussitôt après son arrivée à Saint-Gabriel, avait commencé à parler de faire ériger canoniquement la mission en paroisse. Le 13 mai 1851, il fit signer, par les francs-tenanciers de la mission, une requête tendant à cette fin. Le 20 mai suivant, Mgr Ignace Bourget, évêque de Montréal, chargea l'abbé Jean-François Gagnon, archiprêtre et curé de Berthier, d'aller vérifier les faits allégués dans la susdite requête et d'examiner quelles étaient les limites qu'il convenait d'assigner à la future paroisse. Le 5 juin, le délégué rendit compte de sa mission en un procès verbal "de Commodo et Incommodo."

(1) Note: Le voile dont on fait mention ici, était prêté à la mariée pour la cérémonie du mariage. Il ressemblait à un voile de première communion.

Par un décret canonique en date du 18 septembre 1851, Mgr Bourget érigea en titre de cure et de paroisse, sous l'invocation de S. Gabriel, dont la fête se célèbre tous les ans le 18 du mois de mars, la mission de St-Gabriel de Brandon.

La nouvelle paroisse comprenait un territoire d'environ 18 milles de longueur sur autant de largeur, et était bornée comme suit :

Au nord-est par la ligne qui sépare le district de Montréal de celui des Trois-Rivières. (Cette ligne fut plus tard portée plus à l'ouest) ; au sud-est partie par le fief DuSablé, et partie par la seigneurie de Berthier ; au sud-ouest par les lots No 13 des premier et 2e rangs de Brandon, le cordon entre le 2e et le 3e rang sur l'étendue de ces treize lots, et la seigneurie de Ramsay ; à l'ouest, au nord-ouest et au nord par les terres de la Couronne et le canton de Peterborough.

Cependant cette érection ne se fit pas sans protestation de la part des gens du Cordon et de la Rivière qui ne voyaient pas, sans regret, ce nouveau lien qui les rattachait à la chapelle de Brandon. Dès qu'il fut question de faire signer cette requête, l'agitation, un moment assoupie, recommença quelque peu. Les résidents de ces deux rangs avaient l'appui du seigneur Dunn, qui offrait de donner un terrain pour y construire une autre chapelle. James Armstrong, avocat et plus tard juge, grand propriétaire dans cette partie de la paroisse, disait aux gens que le gouvernement pouvait contraindre l'évêque de leur donner un prêtre. Avec l'influence de ces deux hommes, Jean Lamontagne parcourut de nouveau la seigneurie pour y recueillir des signatures. (1)

Le 20 mai 1851, M. Dequoy écrivait à l'évêque à propos de cette requête : "Tout ceci se fait sans me consulter en rien. Les gens d'en bas sont tournés contre moi, à cause de la requête que j'ai faite pour l'enregistrement de la paroisse. Ils ne me tracassent cependant en aucune autre manière, si ce n'est qu'ils ne se hâtent pas beaucoup de payer leur dîme. De plus, ils ne veulent rien fournir pour les améliorations. Ce sont toujours les mêmes qui donnent, mais qui commencent à être fatigués. Votre Grandeur connaît mieux que moi si elle doit hâter ou non l'érection de la paroisse. Je la désire ardemment. M. Lamontagne, qui parcourt la seigneurie pour des signatures, vient d'éprouver un malheur. Le vent, il n'y a que deux heures, a renversé son étable toute neuve, tuant son unique vache. (2)

(1) Dunn possédait la seigneurie de Lanaudière, et Armstrong, le fief Hope.

(2) Ceci était inexact, quant à la vache : on put la sortir vivante de dessous les décombres.

Je ne sais si cet accident l'arrêtera dans sa course."

Nous ne savons pas si cette requête fut présentée à qui de droit; nous n'en trouvons aucune trace; nous pouvons dire tout de même que, comme les précédentes, cette supplique n'eut pas de suites.

Nous avons vu précédemment que le 22 décembre 1850, à une assemblée des anciens et nouveaux marguilliers, on avait "résolu à l'unanimité que les bancs de la chapelle de cette paroisse seraient vendus pendant trois années consécutives, tous les ans, payables en trois termes, et que chaque terme serait payé en avant, sous peine d'être dépossédé de son banc le dimanche suivant". Cette résolution portait les signatures de Wm Morrison, Bernard Monday et O. Dostaler. Elle fut cause d'un procès qui ne contribua pas peu à faire hâter l'érection canonique de la paroisse.

Conformément à cette clause, on vendit, en janvier 1851, les bancs dont les propriétaires n'avaient pas payé d'avance la rente annuelle. Parmi ces propriétaires dépossédés était Wm Morrison qui, froissé de se voir traiter de la sorte, (pourquoi ne s'était-il pas mis en règle?) poursuivit l'acquéreur pour recouvrer son banc. M. Dequoy essaya de l'apaiser, mais en vain; l'intervention de l'évêque ne fit que l'irriter davantage. Le marguillier en charge lui offrit d'en venir à un arrangement amical; après avoir consenti, il changea d'idée et porta l'affaire devant Bernard Monday, siégeant à la cour des Commissaires, juillet 1851.

Sans vouloir excuser, en aucune façon, M. Morrison de la conduite qu'il tint en cette occasion, nous devons dire que nous pensons ne pas avoir des renseignements complets sur cette affaire. Ce que nous connaissons du caractère de Morrison, les preuves nombreuses qu'il avait données, en toute circonstance, de sa déférence et de sa soumission aux autorités religieuses, nous portent à croire que quelque autre considération que celle que nous connaissons, le portait à pousser cette affaire jusqu'au bout.

Devant la cour, le demandeur argua, 1° Que St-Gabriel n'était pas érigée en paroisse ni canoniquement ni civilement; 2° que n'étant pas en paroisse, St-Gabriel ne pouvait avoir de Fabrique; 3° que la Fabrique de St-Gabriel, existant irrégulièrement, ne pouvait passer de règlement valable. Il concluait en demandant de rentrer en possession immédiate de son banc, (on le lui avait remis cependant 4 dimanches après l'en avoir dépossédé) et que le défendeur (l'acquéreur) fût condamné à lui payer 25 piastres de dommage pour les 4 dimanches pendant lesquels, il (Morrison) avait été privé de son banc.

Le demandeur eut gain de cause. L'acquéreur perdit ses droits au ban de Morrison, et fut condamné à payer les frais. Quant aux dommages qu'il dut payer à Morrison, trois arbitres en fixèrent le montant à 4 louis. Deux des arbitres étaient des amis intimes de Morrison et l'autre était protestant.

L'acheteur, qui avait agi de bonne foi, voulut se faire rembourser par les marguilliers. Ces derniers, qui ne pouvaient refuser en toute justice de l'indemniser, avaient-ils le droit de tenir responsable la Fabrique, qui n'en était pas une, puisque la mission n'était pas érigée en paroisse. Nous n'avons pu avoir la suite de cet intéressant imbroglio; toutefois nous en trouvons l'épilogue dans le compte des dépenses de la Fabrique pour 1851 sous la rubrique suivante: Pour frais de procès et autres poursuites, 119 livres 8 sols.

M. Morrison agit-il ainsi pour hâter l'incorporation civile et religieuse de la paroisse, montrer aux gens la nécessité de cette mesure et les pousser à appuyer le mouvement? C'est fort possible.

Le 28 octobre 1851, la majorité des habitants francs-tenanciers de St-Gabriel adressèrent à la cour des Commissaires pour l'érection des paroisses, une requête, afin d'obtenir la reconnaissance du décret canonique émané de Mgr Bourget, le 18 septembre précédent. Avant de faire droit à cette demande, les commissaires firent donner avis à St-Félix, à St-Norbert et à St-Gabriel que, le 28 novembre suivant, ils entendraient les opposants à cette requête, en l'étude de E. Guy, leur secrétaire à Montréal, rue St-François-Xavier, No 2. (1)

En 1851, Mgr Bourget permit de prendre dans le coffre de la Fabrique, les argents nécessaires pour l'érection civile de la paroisse. Or le coffre étant vide, on dut emprunter. Ce fut Joseph Jalbert qui se constitua le banquier de la paroisse.

Le 30 novembre, on se réunit dans la chapelle pour élire un marguillier. Le nombre des assistants était si considérable que l'on n'avait pu trouver place dans la sacristie, où se tiennent d'habitude ces assemblées. Léon Granger y fut élu marguillier.

A l'automne de cette année-là, M. Dequoy s'éleva fortement contre les paroissiens qui manquaient à la messe ou qui arrivaient en retard.

Un dimanche, au début de la messe, il y avait dans l'église 16 personnes bien comptées. On arrivait à 11 heures quand la messe commençait à 10.

Le 21 décembre, il écrivait à l'évêque: "Je viens de terminer la visite de la paroisse et j'ai été bien reçu partout, même chez les protes-

(1) Commissaires: P. L. Panet, Joseph Roy, J. N. Beaudry.

tants." Dans la même lettre, il donnait sur ces derniers des renseignements que nous croyons devoir transcrire ici. "Il y a dimanche 15 jours, le ministre leur a dit que dorénavant il leur fallait célébrer outre les dimanches, les fêtes sur semaine, ainsi que les catholiques; de plus, n'étant pas rétribué par le gouvernement, il leur fallait lui payer dîme, s'ils voulaient le garder. Tout ceci leur a fait faire de sérieuses réflexions. Néanmoins ils ont célébré la fête de l'Immaculée-Conception de la Ste-Vierge, à la grande édification de nos gens."

Depuis son arrivée à St-Gabriel, M. Dequoy desservit St-Didace concurremment avec M. Mayrand. En 1851, cette mission ne comptait pas moins de 100 chefs de famille, tous francs-tenanciers, et quelques-uns riches propriétaires. Cependant, ni M. Mayrand ni lui ne tiraient là aucune dîme. En octobre de cette année, l'évêque de Québec ayant offert la desserte à M. Dequoy, ce dernier l'accepta, mais à la condition qu'il n'irait y célébrer la messe qu'un jour de la semaine.

Le 8 février, on vota au chantre, Alexis-Isaac Jacques, un salaire annuel de cinq louis, et à M. le curé Dequoy, qui consentait à se charger de la tenue des livres de la Fabrique, la somme de trois louis, et un banc gratuit dans la chapelle. Il accepta le banc, mais fit don à la Fabrique des 3 louis.

Le 14 juin, M. Jacques donna une quittance notariée de son salaire de chantre. Cette année-là, avait eu lieu à Montréal la grande conflagration que l'on désigne dans l'histoire sous le nom de grand feu de 1852. Saint-Gabriel, malgré la pauvreté de ses habitants, voulut imiter la générosité que tout le pays montra à l'égard des sinistrés: la Fabrique leur abandonna le produit de la quête.

En mars 1852, M. Dequoy eut le bonheur de faire abjurer l'hérésie à trois protestants de la paroisse.

Le 18 du même mois, Moïse Gareau, Colbert Beausoleil, Basile Joly, Joseph Daigle, Raymond Beausoleil, Hilaire Brissette, Joseph Laporte dit St-George, Isidore Sigouin, Joseph Duperrault et Norbert Adam, tous habitants du 3e rang, demandèrent leur annexion à St-Félix.

La requête qu'ils présentaient était l'oeuvre d'Amable Jetté, et avait été signée à sa demande. M. Jetté avait cherché à retarder l'érection civile de St-Gabriel à laquelle il s'opposait, afin de pouvoir créer plus facilement la nouvelle paroisse qu'il rêvait d'établir. Puis, voyant qu'il ne pouvait mener à bonne fin ce projet, il voulut par des annexions de territoire, déplacer le centre de la paroisse de St-Félix,

dont il aurait ensuite fait transporter l'église près de son établissement.

Pour fournir la force motrice aux moulins qu'il possédait sur la rivière Bayonne, il avait fait des travaux considérables; il avait endigué la rivière dont il dut faire creuser le lit. Bref, li avait mis dans cette entreprise une cinquantaine de mille francs, probablement tout son avoir. Comptant aussi qu'un bon nombre de colons viendraient se grouper autour de ses moulins, il avait ouvert un magasin. Mais d'ordinaire le colon, quand il peut choisir, se place près de l'église, aussi M. Jetté se vit rejoint par un nombre bien restreint de compagnons et de clients. S'il réussissait à gagner son point et à faire de ses établissements le centre d'une paroisse, c'était pour lui l'aisance, la fortune peut-être; tandis qu'un échec allait le ruiner.

M. Jetté s'était acquis une grande influence sur les cultivateurs des alentours par ses bonnes manières, sa générosité qui le portait à rendre service à tous ceux qui avaient recours à lui. Il était affable, possédait une certaine instruction et beaucoup de connaissances acquises par l'expérience, qui est bien la meilleure école. Il était le conseiller et le guide des cultivateurs des alentours. Dans les questions de lois, peu d'avocats pouvaient lui en remonter.

M. Jetté, sachant qu'il jouait là son va-tout, mit tout en oeuvre pour empêcher l'érection civile de St-Gabriel. Une fois cette paroisse érigée, il serait très difficile de la démembrer. Il était aimé, avouons dit, aussi, bon nombre de gens épousèrent sa cause avec ardeur; mais, comme il arrive toujours dans ces circonstances, leur zèle les porta à des excès qui firent à sa cause plus de tort que de bien.

Cependant M. Dequoy ne restait pas inactif: le gouvernement ayant exigé un plan de paroisse, il se hâta d'en faire dresser un par l'inspecteur Dignan, et chargea l'avocat Pelletier de faire les démarches voulues pour obtenir l'érection.

En 1851, un "colporteur de bibles" était venu établir ses pénates au Cordon et avait pris charge de l'école protestante. Quelques catholiques des alentours lui ayant confié leurs enfants, M. Dequoy les avertit plusieurs fois de les retirer de cette école. Voyant que l'on ne tenait pas compte de ses avis réitérés, il résolut de faire un sermon qui fît impression sur ses auditeurs. Il tonna, non seulement contre les catholiques qui encourageaient cette école, mais encore contre les protestants qui, bien qu'en grande majorité anglicans, ne craignaient pas de confier leurs enfants à un suisse méthodiste... M. Dequoy était éloquent, s'exprimait facilement et mettait beaucoup de feu dans son

débit. Aussi ce sermon eut-il un grand retentissement non seulement chez les catholiques, mais encore chez les protestants. D'ailleurs, voici des extraits de son sermon : "J'ai appris avec douleur que MM. les protestants ont fait venir un suisse méthodiste pour qu'il instruise leurs enfants. Ah pauvres protestants ! une telle conduite me prouve clairement que vous êtes, vous-mêmes, convaincus de la fausseté de votre religion, car vous ne paraissez pas tenir plus à ce que vos enfants soient protestants ou méthodistes, puisque, dès leur âge le plus tendre, vous les confiez à des chefs de cette secte erronée, qui, vous n'en doutez pas, s'efforcera de leur insinuer de faux principes. Mais la cause de ma peine, c'est d'apprendre que vous vous efforcez d'attirer à votre école des enfants catholiques. Protestants, enfants chéris de Luther, qui cherchez à répandre la zizanie dans ma paroisse, je vous le déclare avec toute la sincérité de mon cœur, je vous déteste comme le mal même ; je vous méprise et vous méprise souverainement. Catholiques scandaleux, qui envoyez vos enfants à cette école de faux principes, vous n'êtes catholiques que de nom ; de profession, point du tout. Aussi, amoncez-vous, sur vos têtes criminelles, des malédictions qui peut-être vont bientôt éclater. Et méritez-vous autre chose que la haine de Dieu et le mépris des hommes d'honneur ? Protestants vous m'indignez : si je voyais en ce moment la main de mon Dieu si justement courroucé, prête à s'appesantir sur vous, non, je ne prierais certainement pas le Seigneur de suspendre sa juste colère. Au contraire je lui dirais : Frappez, Seigneur, frappez sur ces rebelles et ces prévaricateurs de votre loi sainte. Et pourquoi, protestants, parlerais-je ainsi ? parce que j'espérerais qu'un seul exemple suffirait pour en convertir un grand nombre qui, autrement, persévérant dans leurs erreurs, mourront victimes de celui qu'ils servent si fidèlement : Satan. Car ne vous y trompez pas, protestants, si l'on ne vous condamne point à votre mort, ce n'est pas que l'on pense, qu'ayant été fidèles et fanatiques protestants comme j'en connais, que vous soyez dans la bonne voie ; mais c'est que nous catholiques, nous avons le doux espoir que vous ne mourez pas avec l'intention de demeurer toujours protestants, mais bien avec la bonne pensée de vous convertir si Dieu prolongeait davantage vos jours. Autrement, je ne craindrais point de dire : Vous, protestants, qui mourez en professant vos erreurs, vous êtes damnés, car hors de la religion catholique, point de salut. Protestants, je ne doute pas qu'une telle morale ne me suscite un certain nombre d'ennemis parmi vous ; mais sachez-le bien, quelque nombreux et furieux que soient ces ennemis, jamais ils ne me feront dévier d'un pas de mon de-

voir, car je ne crains ici-bas que le péché et mon Dieu. Mon devoir bien rempli, je jouis de la paix la plus profonde. Venez quand bon vous semblera, vous me trouverez toujours disposé à vous répondre et jamais à fuir.”

Nous croyons ne pas surprendre le lecteur en disant que ce sermon fit grand bruit chez les protestants. Dans une population mixte comme l'était alors celle de St-Gabriel, beaucoup de catholiques se trouvaient alliés à des familles protestantes, et comme ce sermon fut pendant quelque temps le sujet des conversations, les protestants conquirent bientôt tout ce que M. Dequoy avait dit d'eux et de leurs croyances.

Peu de jours après, M. Dequoy reçut une lettre signée par Augustus Armstrong, John P. Page, John Hibbert et Simon Elliot, tous quatre protestants. Elle était remplie d'insultes à l'égard du curé : âme basse, gueux, petit sot, petit génie et autres aménités de ce genre. Le curé ne tarda pas non plus à s'apercevoir qu'une partie de la population anglaise lui gardait rancune. “Les protestants m'ont juré une haine implacable : si je les rencontre, ils me tournent le dos ; s'ils parlent de moi, ce n'est que pour me maudire ; mais quoi qu'il en soit, je ne suis pas pour reculer d'un pas devant eux. Qu'ils sachent bien, qu'en attendant que je sois rappelé du milieu de cette Babylone, je ne cesserai d'instruire le peuple, ni de me récrier contre les désordres, et surtout contre ce qui peut en être la cause, n'en déplaise à MM. les protestants.”

Ceci se passait dans l'été de 1852 ; dans les deux ans qui suivirent, M. Dequoy présida à l'abjuration de neuf protestants anglais de sa paroisse. Nous donnons, un peu plus loin, les noms de ces nouveaux catholiques.

Le 6 janvier 1852, F. X. Légaré, marguillier sortant de charge, rendit ses comptes pour 1851. Les recettes se montaient à 2170⁹⁴ dont 1791⁷³ provenaient de la rente des banes.

Cette année-là, il y eut un jubilé pendant lequel la conduite des paroissiens donna bien du contentement à M. Dequoy. Il y eut de nombreuses confessions et plusieurs conversions.

La même année, il se passa un fait que nous croyons devoir rapporter ici.

M. Deroin, de Berthier, avait érigé, l'année précédente, un moulin à la Rivière, un peu plus bas que le deuxième pont, au rapide. Il y avait fait élever une digue qui fit monter le niveau du lac de plusieurs pieds. Vingt-cinq propriétaires riverains, habitant surtout au Cor-

don et au nord du lac où les rives sont plates, voyaient de ce fait leur terre noyée en tout ou en partie. C'était pour eux la ruine. Ils s'adressèrent en vain aux tribunaux, et prirent tous les moyens qui leur paraissaient les plus efficaces pour obtenir justice. N'apercevant aucune lueur de succès, trois d'entre eux, plus affligés que les autres, et voyant pour ainsi dire la disette à leurs portes, résolurent de se faire justice eux-mêmes. Profitant d'une nuit où les employés du moulin étaient allés à une soirée dansante du voisinage, ils vinrent mettre le feu au moulin qui fut entièrement consumé. Le propriétaire éprouva de ce chef une perte de 1500 louis et dut faire banqueroute. On arrêta trois hommes sous soupçon, et on leur fit subir un procès; mais ils furent libérés faute de preuves.

L'enquête dévoila que les incendiaires étaient venus en canot, suivant les uns, à cheval selon d'autres. On les vit même; mais la précaution qu'ils avaient prise de se tenir la figure enveloppée, empêcha qu'on les reconnût. M. Dequoy raconta ces faits à l'évêque et lui apprit que l'un des incendiaires (qui pouvaient bien ne pas être les hommes qui avaient été arrêtés) était tellement bourrelé de remords "que je crains qu'il devienne fou et fasse connaître son crime. Il est père d'une nombreuse famille. Ces incendiaires, vu les motifs, peuvent-ils être admis aux sacrements?"

Mgr Cooke, évêque des Trois-Rivières, ayant demandé à M. Dequoy d'aller passer une journée ou deux par 15 jours à St-Didace, ce prêtre lui répondit, le 26 novembre 1852, qu'il ne pouvait consentir à cette demande. Cela lui créerait des difficultés de la part d'un certain nombre des gens du lac. "Els me chérissent tant, voyez-vous, qu'ils ne peuvent me perdre de vue un instant." Il offrit néanmoins de desservir à St-Gabriel, les gens de St-Didace, et de n'aller chez eux que pour visiter les malades ou donner la sépulture. D'ailleurs s'il allait y dire la messe le jeudi, comme Mgr Cooke le désirait, les gens qui se trouveraient ainsi à prendre le jeudi pour un dimanche, feraient, en retour, du dimanche un jeudi.

L'année 1852 se termina sans qu'il fût possible d'obtenir l'érection civile, malgré les démarches de M. Dequoy. M. Jetté non plus ne restait pas inactif. Le 4 mars 1853, il demanda l'érection d'une paroisse, démembrée de St-Félix et de St-Gabriel. Cette nouvelle paroisse aurait enlevé une grande partie des 4 premiers rangs de Brandon, et aurait englobé 3 rangs dans Ramsay, une partie de la concession Ste-Julie, et se serait étendue jusqu'à la concession Ste-Anne. Le centre de cette paroisse se serait trouvé sur le lot 22 du 1er rang de

Brandon, où les signataires voulaient placer l'église. Cette requête avait été préparée par M^{re} Pierre-Camille Piché, jeune notaire que M. Jetté avait attiré près de lui et qui, peu après, vint se fixer au village de St-Gabriel. Elle portait 48 signatures. La nouvelle était venue que M. Dequoy allait bientôt obtenir l'érection qu'il sollicitait, et l'on espérait avec cette requête retarder encore la décision des commissaires. Cette démarche, arrivant trop tard, fut inutile, et la paroisse civile de St-Gabriel fut constituée par proclamation du gouverneur, datée de Québec, le 17 juin 1853.

M. Dequoy en fut on ne peut plus heureux. Tout de suite, il se mit à l'oeuvre pour doter la paroisse d'une église. Il fit signer aux gens des listes de souscriptions et s'occupa de trouver un entrepreneur. M. Flavien Lavallée, de Berthier, offrit de construire une église en pierre, et selon le plan qu'on lui donnerait à suivre, moyennant le revenu des bancs pendant un certain nombre d'années. Ce monsieur était prêt à s'engager de la livrer à l'automne de 1854. Mais le casuel, à part la rente des bancs, n'aurait pas suffi aux dépenses de la Fabrique. On pouvait bien faire une répartition, mais la pauvreté de la paroisse et, disons-le franchement, les dispositions bien connues d'un certain nombre de colons d'en bas du lac, et des deux premiers rangs de Brandon, qui sympathisaient avec M. Jetté, faisaient appréhender une tempête.

Quelques citoyens craignaient tellement de voir se renouveler les scènes disgracieuses des dernières années, qu'ils offrirent spontanément, pourvu que la construction se fît sans répartition, de donner 30 louis par année à la Fabrique pour aider aux dépenses, et cela tant que l'on n'aurait pas fini de payer la bâtisse de l'église. On attendit quelque temps avant de prendre une décision. Le 11 mai 1853, M. Dequoy eut l'idée d'acheter la terre actuelle d'Alfred Hamelin, voisine de l'église. On l'offrait en vente à 150 louis, payables en 6 ans.

Le 6 juin 1853, Mgr Bourget vint faire sa visite pastorale, mais son passage à St-Gabriel ne fut marqué d'aucun événement digne de mention. Nul doute qu'il s'entendit avec M. Dequoy à l'égard des mesures à prendre pour reconstruire l'église. Dans tous les cas, le 15 septembre suivant, le commissaire ecclésiastique fixa par un procès-verbal portant cette date, les dimensions que la nouvelle église devait avoir.

Il y avait alors, à St-Gabriel, deux hôteliers dont M. Dequoy avait fort à se plaindre. Ils vendaient à boire jour et nuit et étaient la cause de bien des désordres. Personne n'osait se charger de faire une

poursuite contre eux. La vue de ces excès attristait fortement un apôtre de la tempérance comme l'était M. Dequoy; mais d'un autre côté, une bien douce consolation lui était réservée: ses sermons sur les protestants et le protestantisme commençaient à porter des fruits. Ainsi en novembre 1852, avait eu lieu l'abjuration d'une protestante, de deux protestants et d'un apostat. Le 9 octobre 1853, Wallace Armstrong, époux d'Edesse Brûlé, abjura en présence de Charles Champagne et de J.-Bte Dequoy. Le 19 février 1854, ce fut au tour de Moses Armstrong, époux de Marguerite Forestel, âgé de 24 ans, et de Paul England, âgé de 20 ans. Ce fut M. Ruiz (1) qui les baptisa en présence de J.-Bte et Xavier Leblanc.

Le 14 avril, M. Dequoy baptisa Mary Georgy Agnes Elliot, âgée de 22 ans, épouse d'Hercule Hénault. Le mari de la catéchumène et J.-Bte Dequoy servirent de témoins.

Le 15 avril 1854, P. C. Piché, N.P. servait de témoin à Adolphus Armstrong, âgé de 35 ans et époux de Margery Remington.

Le 26 août 1854, abjura Bernard Wm Darrick, forgeron, âgé de 21 ans, employé chez Jean Bandiac Lamontagne qui prépara sa conversion et lui servit de témoin avec J.-Bte Dequoy.

Le 12 septembre 1854, Rivard Armstrong âgé de 24 ans, veuf de Josephte Frappier, accomplit une promesse faite à sa femme mourante en se faisant baptiser en présence de Pierre Laperche dit St-Jean et de Xavier Bronillette.

Le 23 juillet 1855, Ann Armstrong âgée de 22 ans, fille de James Armstrong abjura en présence de David St-Antoine, d'Allan Gunn et de Michel Varéneau. Elle devint ensuite l'épouse de Remi Dauphinais.

En 1854, les habitants de St-Damien (lac Corbeau) commencèrent à vouloir s'émanciper: 17 habitants des rangs 7 à 9 de Brandon demandèrent d'être annexés à St-Jean de Matha qui venait d'être érigée en mission. Le curé Dequoy appuya cette requête et la signa avec Léon Granger, marguillier en charge.

Le 11 décembre 1853, Louis Lefrançois dit Prisque rendit compte de son administration comme marguillier en charge. Les recettes se montaient pour 1852 à 2327⁷⁵, dont 1868 par rentes de bancs, 129¹¹ par quête de l'Enfant Jésus, 33⁴ par quêtes dominicales.

Le compte de dépenses nous fournit plusieurs renseignements: nous y voyons que Joseph Jalbert prêta 15 louis à la Fabrique pour

(1) M. Rouisse, après son voyage en Europe, signe Ruiz, au lieu de Rouisse.

payer une partie des frais que nécessitait l'érection civile de la paroisse. On répara la chèvre, ce qui nous fait voir que la chapelle n'avait pas de clocher. On acheta un fanal vitré, probablement celui dont on se servait encore il y a peu d'années lorsqu'on allait porter le viatique aux malades. Le curé s'était fait faire un four, et l'on avait posé des lucarnes à la chapelle.

Le 9 avril, ce fut au tour d'Augustin Dugas à rendre compte pour 1853; mais il n'y avait rien d'intéressant cette année-là.

À cette dernière assemblée, on vota 18 livres courantes pour payer les frais d'une requête aux commissaires civils, concernant la construction de la future église; on alloua aussi au bedeau un salaire mensuel de 24 livres ancien cours (\$4.80).

Le premier janvier, on décida de donner comme étrennes au curé, un hangar de 30 pds sur 25, pour l'usage du pasteur et de la Fabrique.

Octave Dostaler rendit ses comptes à cette même assemblée. On voit, au compte des recettes, que 27 grand'messes rapportèrent 135 livres. Le banc du crieur devant l'église, que l'on a remplacé vers 1897, datait aussi de cette époque. Les recettes dépassaient les dépenses de plus de 1000 livres, (\$200).

Dans les comptes de Léon Granger pour 1854, nous voyons que la chapelle faillit être incendiée, le tuyau ayant mis le feu à la couverture. Les dommages furent peu considérables, cependant; il n'en coûta que 28 livres de réparation. On prêta aussi aux syndics, afin qu'ils se missent en forme de loi pour la construction de l'église (requêtes, procès-verbaux, etc.), 508¹². La recette excéda les dépenses de 834¹⁶.

Le 3 décembre 1854, M. Dequoy écrit une longue lettre. On était alors à faire le siège de Sébastopol, et les échos de la lutte de géants qu'on s'y livrait, se répercutaient jusque dans nos Laurentides. Aussi, la lettre de M. Dequoy sent-elle la poudre. Il est, dit-il, dans une position plus redoutable que les alliés exposés à la mitraille des Russes. Les gens de la paroisse qui avoisinent M. Jetté, tyrannisent leur curé le plus infernalement qu'ils le peuvent; mais ils ne l'arrêteront pas pour cela, dans une entreprise qu'il fait par ordre de l'évêque. Tout va à merveille avec MM. les commissaires. M. Dequoy annonce que les gens des 4 premiers rangs de Brandon qui sont favorables à M. Jetté, envoient encore une requête demandant à se construire une église. Si l'évêque refuse, ils sont décidés à bâtir quand même. "Avec 100 louis, ils auront un prêtre, disent-ils. "Je crains, continue M. Dequoy dans la même lettre, que nous copions maintenant textuellement, je crains

des accidents très fâcheux de leur part, étant excités comme ils le sont, mais sans raison. Je me garde depuis quelque temps avec des armes à feu et un fameux chien. Nous sommes bien déterminés, mon père et moi, de faire feu sur qui l'on prendra en flagrant délit. Pour éviter ces malheurs, j'ai pris des précautions: mes bâtiments sont à clef et mon chien malin garde l'entrée de la cour. Peut-être par ces moyens, j'éviterai d'en venir aux mains. Je suis décidé de lire et de commenter au prône une lettre anonyme remplie d'insultes que j'ai reçue. (1) J'espère les confusionner assez pour découvrir les auteurs de ce journal. Parfois je serais heureux d'être près d'un confrère pour lui ouvrir mon coeur; mais les chemins peu praticables qui me séparent d'eux, me privent de cet avantage; et alors il me faut dévorer dans le secret, mes soucis par trop amers pour un prêtre qui, je l'avouerai à ma confusion, n'est pas pénétré de l'esprit de son état".

Il est inutile ici, croyons-nous, de faire des commentaires; cette lettre nous montre suffisamment à quels excès l'entêtement et le parti pris peuvent conduire. Nous croyons pouvoir dire que la population saine de ces 4 rangs désavouait la conduite des gens qui faisaient la vie si dure au curé de St-Gabriel, et qu'elle ne sympathisait pas avec eux. M. le notaire Piché avait quitté le premier rang depuis quelques mois, pour venir se fixer au village de Saint-Gabriel, et M. Jetté était allé ouvrir un magasin dans le village de St-Félix. Quelques tapageurs de Brandon avaient continué la lutte, mais restaient sans guide.

Le 29 janvier 1855, M. Moreau donna avis que le 15 février il irait à Saint-Gabriel, en qualité de délégué de l'autorité diocésaine, pour y entendre les gens des 7e, 8e et 9e rangs qui avaient demandé leur annexion à St-Jean de Matha. Il vint en effet, à la date précitée, tenir une assemblée; mais les syndics pour la construction de l'église de St-Gabriel firent opposition à la requête des gens du lac Corbeau. Ils exposèrent qu'il serait dangereux de consentir à l'annexion demandée. D'autres rangs, dans la même position, pourront demander la même chose, et il sera difficile de la leur refuser, vu le précédent établi. Ils exprimaient l'opinion que les gens du lac Corbeau ne demandaient leur séparation que pour ne pas contribuer à la construction; que le chemin entre St-Damien et l'église de St-Gabriel était facile (pas tant que cela!), qu'ils avaient préparé un rôle de répartition qui serait homologué en mars, et que les terres du lac Corbeau étaient

(1) Cette lettre avait été jetée près du presbytère, par un ancien partisan de M. Jetté.

comprises dans l'acte (cette dernière raison valait mieux). Si l'on accorde à ces gens ce qu'il demandent, il faudra faire un nouveau rôle, ce qui occasionnera des frais et un retard considérables. L'acte d'opposition était signé par Octave Dostaler, Alexandre Morrison, procureurs des syndics absents, Frs Dubeau, Joseph Maxwell, Augustin Sylvestre dit Beausoleil.

Les syndics obtinrent gain de cause. Mais M. Moreau donna des espérances d'une prochaine division de la paroisse.

Le 25 février suivant, on décida de prendre les deniers de la Fabrique pour bâtir une sacristie, et de confier la direction des travaux aux syndics chargés de la construction de l'église.

Le 30 mai, on résolut de donner 15 livres courantes des fonds de la Fabrique pour aider l'évêque à relever son église et son palais épiscopal qu'un incendie avait détruits. (1)

Il était dit cependant qu'aucune chapelle ou église ne se construirait à St-Gabriel, sans qu'il y eût des querelles tout le temps. Cette fois la difficulté s'éleva entre le marguillier en charge, J.-Bte Magnan, et quelques autres paroissiens d'une part, et les syndics de l'autre. C'était encore à propos du site de la nouvelle église. Mgr Bourget l'avait fixé lui-même dans un bas-fond, puis M. Pinsonnault (plus tard évêque) et M. Moreau choisirent un autre endroit, sur le même terrain toujours, mais à une plus belle place. Ce bas-fond, aujourd'hui disparu, se trouvait près du couvent.

Nous ne savons lequel des partis tenait pour le site actuel. Pour mettre fin à ces troubles, on se réunit en assemblée et l'on nomma un comité au jugement duquel on devait se rapporter pour le déplacement de la chapelle, et composé de Bernard Monday, A.-I. Jacques, Octave Dostaler, J.-Bte Beaudoin et Augustin Dugas.

Ce comité n'eut pas le temps de faire rapport : le 22 juillet, M. Dequoy avait dépêché auprès de l'évêque deux syndics qui apportaient avec eux une lettre dans laquelle le curé disait qu'il n'avait aucun acte fixant le site de la nouvelle église, si ce n'est celui de Mgr Bourget. Il ajoutait qu'il y avait beaucoup d'agitation à propos de ce choix.

Aussitôt l'évêque envoya le chanoine Hyppolite Moreau pour régler la question. Ayant réuni les paroissiens dans l'église, le 19 juillet, le délégué présida l'assemblée lui-même, et fut choisi conjointe-

(1) L'évêché se trouvait à l'endroit qu'occupe l'école des Frères, coin Ste-Catherine et St-Denis, et la cathédrale a été remplacée plus tard par l'église St-Jacques. On reconstruisit d'abord au même endroit ; mais un nouvel incendie vint tout détruire à nouveau en 1858. Ce fut alors que l'on songea à reconstruire à l'endroit actuel.

ment avec Olivier Girardin, Wm Morrison, Octave Dostaler, Joseph Maxwell, Alexandre Morrison et Joseph Beauchesne pour aller examiner le terrain et déterminer la position de la nouvelle construction. De concert avec les conseillers adjoints, il décida que l'église serait placée devant la chapelle existant alors, la façade sur le chemin Ste-Catherine (rue Blanche), regardant la seigneurie de Lanaudière. La nouvelle église allait donc se trouver placée à angle droit avec l'ancienne chapelle dont la façade se trouvait du côté du 6e rang.

Les minutes de l'assemblée furent signées par Jean-Octave Chalut Wm Morrison, Désiré Jetté, Octave Dostaler, C.-P.-O.-D. Girardin, F.-X. Marchand, Narcisse Perrault, J.-O. Laurendeau, C.-E. Morrison et H. Moreau.

Cependant M. Dequoy devait bientôt cesser d'administrer la paroisse de St-Gabriel. Déjà, il avait songé à partir. Lors de sa nomination, il avait été convenu, entre l'évêque et lui, qu'il ne résiderait à St-Gabriel que trois ans. La position de curé de St-Gabriel n'était pas enviable : maigre dîme, casuel presque nul ; mais en retour il existait parmi la population un noyau de gens d'humeur tracassière, chicanière, toujours aux prises par une raison ou une autre.

Les moindres actes du curé y étaient interprétés comme des blâmes ou des approbations donnés aux différents partis, et bientôt le prêtre se trouvait comme entraîné involontairement à prendre part aux disputes.

Pendant les trois premières années, M. Dequoy fut aimé comme jamais prêtre ne le fut à St-Gabriel avant M. Bélaïr. Tout allait au goût des paroissiens : M. Dequoy se tenant continuellement sur ses gardes, et ne tentant jamais d'aller contre le vent. Nous voulons dire que M. Dequoy, bien qu'il eût à en souffrir parfois, sut se plier aux circonstances pour ce qui concernait l'administration des choses temporelles. Toutefois, jamais, bien entendu, il ne transigea avec son devoir dans la direction des consciences. En chaire, il disait souvent de dures vérités ; mais il savait les dire de manière à ne pas froisser les susceptibilités. Il fut aimé des protestants bien qu'il ne les ménageât pas ; et si, lors de son sermon sur l'école du Cordon, il y eut, entre eux et lui, un petit refroidissement, cela dura peu, comme l'attestent les conversions qui suivirent.

Ses trois ans terminés, il demanda à changer de cure ; l'évêque y consentit bien qu'il lui en coûtât de le laisser partir de St-Gabriel où il pouvait difficilement lui trouver un successeur qui pût plaire aux exigeants paroissiens. Ces derniers, de leur côté, voyaient avec peine

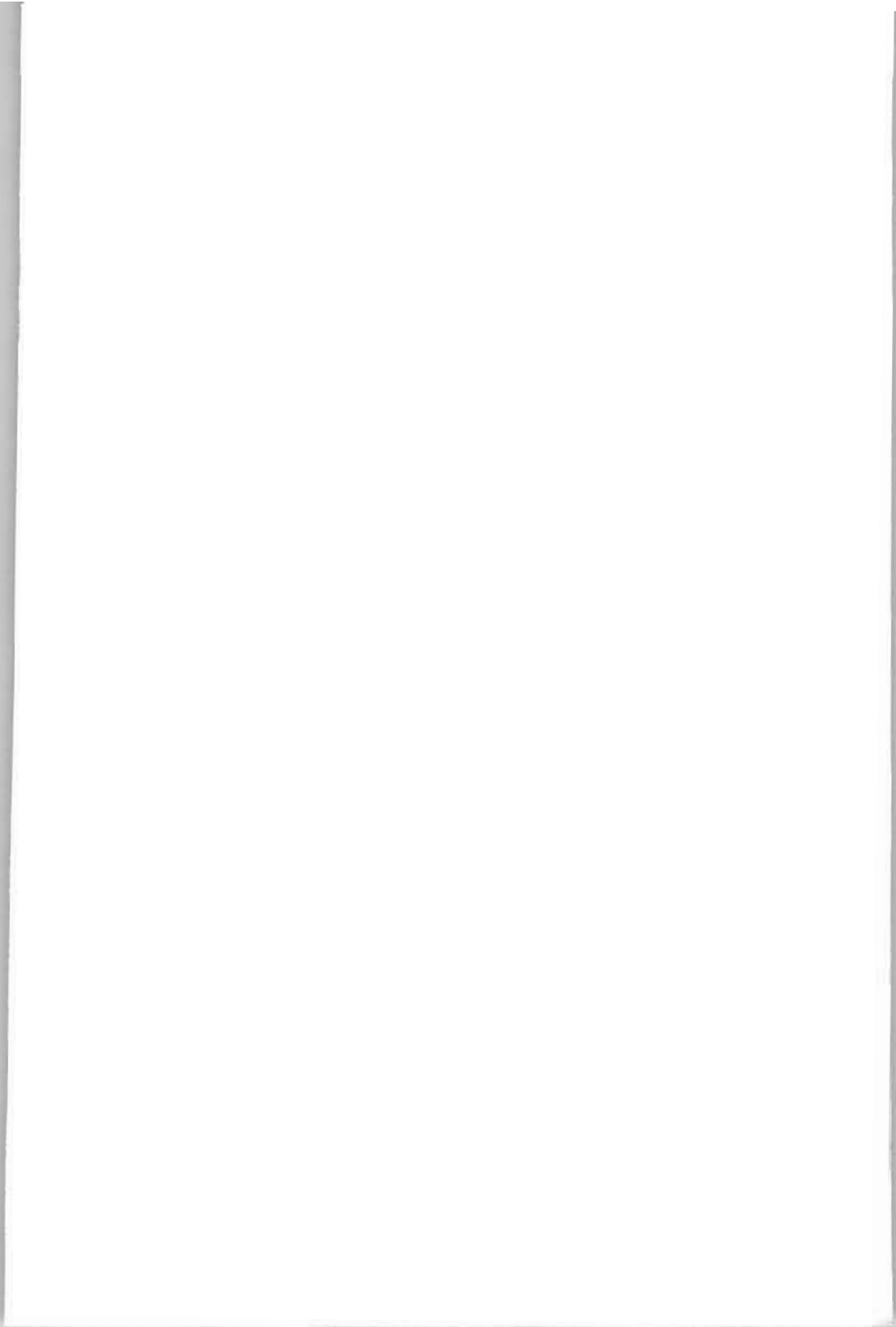
partir leur pasteur, aussi envoyèrent-ils à l'évêque une requête, portant plus de 300 noms, pour le supplier de leur laisser leur dévoué curé.

Les amis que ce dernier s'était faits dans St-Gabriel, et ils étaient nombreux, le supplièrent de revenir sur sa décision. L'évêque joignit ses instances aux leurs, et M. Dequoy consentit à continuer encore quelque temps d'administrer la paroisse; mais il le fit à contre coeur, et son gouvernement s'en ressentit un peu durant ce second terme. Les difficultés qu'il eut avec les gens des premiers rangs de Brandon, ne furent pas de nature à le faire s'attacher à la paroisse. Lors de la retraite ecclésiastique de 1855, il demanda et obtint d'être changé de cure. Les paroissiens envoyèrent encore à l'évêché une requête, datée du 8 septembre 1855, et portant les signatures de J.-O. Chalut, N.P., J.-O. Laurendeau, M.D., Bernard Monday, P.-C. Piché, N.P., et 380 autres noms. Mais la détermination de M. Dequoy était irrévocablement prise, et pour ne pas être fatigué par les instances de ses paroissiens, il écrivit à l'évêque de laisser ces derniers sous l'impression qu'on le rappelait de St-Gabriel parce qu'on avait absolument besoin de lui ailleurs.

M. Dequoy signa son dernier acte le 24 septembre 1855.



M. l'abbé JOSEPH BRISSETTE,
Ancien Curé.



CHAPITRE VI

MESSIRE BRISSETTE. — LA CONSTRUCTION DE L'ÉGLISE
ET DU PRESBYTÈRE. — LA CROIX DU CIMÉTIÈRE

1855-1862

M. Joseph Brissette signa son premier acte le 6 octobre suivant (1855). Ce même jour, il informe l'évêque qu'il a pris charge de la paroisse il y a dix jours, le dimanche de la solennité de S. Michel, tel qu'ordonné. Il profite de cette lettre pour remercier l'évêque de la confiance qu'il lui a témoignée en lui confiant la cure de St-Gabriel. "La tâche, dit-il, est bien forte pour mes talents, et le fardeau bien lourd pour mes forces."

En décembre suivant, M. Brissette reçut l'abjuration d'Isaac Armstrong, âgé de 18 ans, et le 23 du même mois, il fit part à l'évêque de cet heureux événement. "Si je me réjouis, ajoute-t-il, du retour de cette âme vers Dieu, j'ai à gémir sur le sort malheureux d'un grand nombre d'autres âmes qui me sont confiées et que je vois persévérer dans l'iniquité. Plus je connais cette paroisse, plus j'y découvre de vices et de désordres. Le vice dominant est l'ivrognerie qui donne occasion à bien des désordres. L'esprit de la paroisse est un esprit de division, de jalousie et de fourberie. La conduite en est bien difficile et parfois bien pénible."

Le 16 janvier 1856, on donna quittance et décharge à Isaac Jacques de tous les arrérages qu'il devait pour la rente de son banc, et cela en reconnaissance des services qu'il avait rendus à la Fabrique comme chantre.

M. Isaac Jacques fut le premier maître-chantre de St-Gabriel. Il quitta la paroisse en 1856 et fut remplacé au lutrin par M. Octave Dostaler.

A la même assemblée, on décida de confier la tenue des comptes de la Fabrique pour 1856 au notaire P.-C. Piché, moyennant la somme de sept livres courantes (\$28.00).

Durant l'été de 1855, des gelées avaient ruiné les récoltes, et dès janvier 1856, la plupart des cultivateurs, ayant dépensé le produit de leurs fermes, devaient tout acheter en dehors de la paroisse,

à un prix élevé. La disette fut fort grande, et beaucoup de gens se trouvèrent réduits à la plus profonde misère. Vu cet état de gêne, les syndics, qui avaient projeté de bâtir l'église cette année-là, s'entendirent avec l'entrepreneur Dominique Ducharme, pour en retarder d'un an la construction.

M. Brissette, ayant fait sa visite de paroisse en décembre 1855 et janvier 1856, constata qu'il y avait dans St-Gabriel 2000 communians.

Ce nombre peut paraître considérable ; mais il ne faut pas oublier que cette population était disséminée sur un territoire de 18 milles de longueur sur presque autant de largeur, soit plus de 300 milles carrés. Les plus mal partagés de tous ces paroissiens étaient bien ceux qui habitaient au lac Corbeau (St-Damien) où ils avaient été attirés par la richesse du terrain. Ils avaient à franchir pour venir à l'église, les côtes du Cap, obstacle qui obligea plus tard à ouvrir un autre chemin près du lac.

M. Brissette voulut faciliter l'accomplissement de leur devoir pascal aux vieillards, aux malades et aux femmes qui habitaient cette partie de sa paroisse. Le 24 mars 1856, il demanda la permission d'aller célébrer la messe dans une maison de St-Damien (chez Joseph Maxwell) et d'y faire faire les Pâques. Nous ne savons pas s'il obtint l'autorisation qu'il demandait, mais nous le croyons.

La mission qu'il allait y donner au printemps de 1856, fit désirer aux habitants de St-Damien d'avoir un desservant, non seulement pendant le temps pascal, mais durant toute l'année, et ils résolurent de se construire une chapelle. Aubert Hamelin, maire de St-Gabriel, commerçant et industriel qui habitait au moulin Drainville dont il était propriétaire, fit signer une requête, datée du 12 juin 1856, par les habitants de la future paroisse de St-Damien, pour demander la permission de construire une chapelle dans le 8e ou le 9e rang de Brandon. M. le chanoine Moreau, qui répondit à cette requête, engagea M. Brissette de construire à St-Damien une chapelle-école où le curé de St-Gabriel irait de temps à autre célébrer la messe ; mais il ne crut pas à propos de fixer le site d'une chapelle dans le 8e ou le 9e rang, comme on le demandait.

Les choses n'en restèrent pas là ; Aubert Hamelin était tenace. Il se rendit, avec quelques autres paroissiens, auprès des autorités diocésaines, pour y faire de nouvelles instances, et expliquer la position désavantageuse où se trouvaient les habitants du haut du canton. Mais un grave obstacle se présentait : M. Brissette s'opposait à la formation d'une paroisse à St-Damien. Étant jeune et courageux, il préférait

se multiplier et garder sous ses ailes tous ses poussins. De plus, on craignait qu'après avoir obtenu une chapelle, les gens du lac Corbeau n'essayassent de discontinuer le payer leur part du coût de la construction de l'église de St-Gabriel. Cette opposition retarda de quelque temps l'érection de la paroisse; mais néanmoins, en attendant mieux, les habitants du lac Corbeau furent assurés d'une desserte assez régulière.

M. Dequoy, après son départ, avait voulu se rappeler au souvenir de ses anciens paroissiens. Il envoya à la Fabrique une certaine somme d'argent que l'on employa (en mars 1856) à acheter un ornement rouge et blanc pour les fêtes solennelles, une aube et autre linge nécessaire au service du culte divin. Ce cadeau fut reçu avec reconnaissance et apprécié, le vestiaire de l'église étant bien pauvrement garni.

Le 13 juin, Mgr Joseph Larocque, évêque de Cydonia et administrateur du diocèse de Montréal, vint en visite pastorale à St-Gabriel. Vu l'absence de M. Dequoy, et n'ayant pu se procurer chez les marguilliers certains éclaircissements dont il avait besoin, il ne put accepter les comptes des trois derniers marguilliers. Il décida que plus tard, lui ou l'archidiacre du diocèse, viendrait examiner de nouveau les livres de la Fabrique. Il ordonne toutefois:

1° Que les arrérages dus à la Fabrique soient retirés le plus tôt possible et que le marguillier en charge fasse les démarches nécessaires à ce faire.

2° Qu'à l'avenir aucune somme d'argent de la Fabrique, ainsi qu'aucune partie des fonds nécessaires au culte divin, ne soit employée ou dépensée sans qu'au préalable on en ait obtenu la permission du supérieur ecclésiastique.

3° Que le tenant-compte (comptable) des marguilliers ajoute au chapitre de la recette et à celui de la dépense, un troisième chapitre dans lequel apparaîtront les dettes actives et passives de la Fabrique avec le nom ou les noms des personnes y concernées.

4° Que le finito des comptes du dernier marguillier soit toujours le premier article du suivant.

5° Que le livre ou cahier des délibérations de la Fabrique soit paginé.

6° Que les feuilles détachées ou qui menacent de se détacher, dans le registre pour les baptêmes, mariages et sépultures soient recousues solidement.

7° Que l'on fasse un inventaire des biens meubles et immeubles et ornements appartenant à la Fabrique.

8° Que l'on place une croix sur le couvercle du ciboire en fer blanc, et que l'on fasse faire au moins quatre nouvelles grilles, pour servir à l'audition des confessions dans les concours.

9° Que l'on se procure un vase en plomb, ou en bois recouvert (doublé?) en plomb à l'intérieur afin d'y conserver convenablement l'eau baptismale.

Le lendemain Mgr Larocque conféra la confirmation à 57 garçons et à 81 filles, soit en tout à 138 enfants.

Le 6 novembre 1856, une requête, portant 107 noms d'habitants des 7e, 8e et 9e rangs et de la concession de Mastigouche, fut portée à l'évêque. Les signataires demandaient de nouveau la permission de construire, à leurs frais, une chapelle au 9e rang. Ils consentaient à payer leur quote-part pour la construction de l'église de St-Gabriel et s'engageaient solidairement à donner annuellement à leur curé la somme de 100 louis. Neuf de ces habitants hypothéquaient leurs terres pour garantir le paiement des 100 louis, savoir: Aubert Hamelin, Napoléon Bolduc, J.-Bte Payette dit St-Amour, Joseph Maxwell, J.-Bte Croisetière, Frs Mondor, Louis Bolduc, Bénoni Mondor, François Mondor, fils de Bénoni.

Ils insistaient de nouveau parce que M. le chanoine Moreau, lors de l'enquête qu'il était venu faire, leur avait donné l'espoir que bientôt ils formeraient une paroisse. "Seule l'opposition légale des syndics l'empêchait, avait-il dit, de leur donner satisfaction." M. Brissette se plaignit à l'évêque de ce que M. Moreau avait donné des espérances aux habitants de St-Damien. Il pria Mgr de rejeter cette nouvelle demande, offrant d'aller en mission à St-Damien tous les 15 jours. L'évêque donna satisfaction à M. Brissette qui, en février 1857, alla ouvrir officiellement la mission du lac Corbeau. Les gens se rendirent en si grand nombre à la messe, que M. Brissette ne put cacher sa surprise de les voir venir avec tant d'empressement remplir la maison de Maxwell, où il officiait.

Le 3 mai 1857, J.-Bte Magnan présenta ses comptes pour l'année 1855 pendant laquelle il avait été marguillier en charge. On les examina ce jour-là, ainsi que le 10, le 17 et le 24 mai suivants. On ne voulait pas les accepter tant qu'il n'aurait pas produit des preuves légales de la dépense et du droit de disposer de certains argents. Le 31 mai,

M. Magnan ayant satisfait à ces exigences, on accepta ses comptes. (1) Les dépenses pour cette année-là avaient été de 2718⁴ et dépassaient le chiffre des recettes de 196¹¹. On avait construit le hangar qui avait coûté plus de 600 livres, et l'on avait envoyé à Mgr Bourget, pour son évêché, 360 livres ancien cours (872).

En novembre 1857, les habitants du lac Corbeau exprimèrent le désir d'acheter une cloche et de la faire bénir par M. Guyon. L'évêque leur accorda la permission demandée, et nous verrons plus loin que ce fut lui-même qui présida à sa bénédiction.

Donnons maintenant quelques détails sur la construction de l'église de St-Gabriel qui, à la date où nous sommes rendus, était bien avancée. Les syndics que l'on avait choisis pour surveiller cette construction étaient: Octave Dostaler (président), Alexandre Morrison, Chs Beangrand, Joseph Maxwell, Joseph Beauchesne, François Dubeau et Augustin Sylvestre dit Beausoleil. Le 15 mars 1855, ces messieurs firent homologuer un acte de cotisation des propriétés foncières de la paroisse, dans le but de pourvoir à la construction de l'église. Cette cotisation était à raison de un denier courant par louis, payable en 12 versements annuels.

L'évaluation des propriétés imposables à cette fin se montait, croyons-nous, à 37,460 louis 15 chelins et 10 deniers. Au taux donné précédemment, on croyait pouvoir compter que chaque versement annuel rapporterait 158 louis 1 chelin 8½ deniers courants et formerait, au bout des douze années, un total de 1873 louis 9 deniers et demi. Aussi les syndics s'entendirent avec Dominique Ducharme, ce dernier consentant à construire l'église moyennant 1752 louis, 14 chelins et 2 deniers (un peu plus de \$7,000) payables en douze versements annuels.

Les syndics se trompèrent dans leurs calculs et se trouvèrent bientôt dans l'embarras: les trois premiers versements devaient donner un total de 468 louis 5 chelins et un denier ½; ils ne rapportèrent que 428 louis 8 chelins et 3 deniers et encore fallait-il déduire de cette somme 70 louis 5 chelins 10 deniers que l'on avait dépensés en faux frais. De sorte que pour ces trois années seulement on arrivait avec un déficit de 84 louis 1 chelin et 1½ denier. Comme rien ne laissait prévoir que les années suivantes seraient meilleures, on demanda en 1859, l'autorisation d'imposer une répartition additionnelle de ½ denier par louis, payable de la même manière que l'autre.

(1) Ces difficultés commencèrent à aigrir le caractère de M. Magnan qui, peu de temps après, abandonna la foi de ses pères et devint suisse.

Le 15 novembre 1857, on chargea M. le curé Brissette, Alexandre Morrison et Bernard Monday de faire faire les bancs de l'église en construction, et d'en surveiller la confection. Pour payer le coût de ces bancs, on résolut de puiser encore dans le coffre de la Fabrique.

Le 21 décembre 1857, Edouard Hamelin et Charles O'Neil, tous deux de St-Barthélemy, entreprirent la construction des bancs de l'église de St-Gabriel, moyennant le prix de 162 livres 10 chelins, cours actuel. Le contrat fut passé devant M^{re} J.-O. Chalut. Les paiements devaient être faits comme suit: 32 louis 10 chelins le 8 septembre 1859; 65 louis un an plus tard, et le reste, soit 65 louis, le 8 septembre 1861.

Le 30 décembre 1858, les deux entrepreneurs cédèrent leur créance à Olivier Vanasse, par acte passé devant M^{re} D. Maignet, à St-Didace (No 26 de son répertoire).

Pour fournir la brique qui servit à la construction de l'église, Pascal Galarneau ouvrit une briqueterie à la côte Déboulie, près du chemin actuel qui conduit au moulin Beauchemin. Il en avait ouvert une autre près du lac à Boisvert, mais l'argile n'y valait rien.

Lorsqu'on passa le contrat avec Dominique Ducharme, on oublia d'inclure la sacristie dans l'entreprise. On s'aperçut bientôt de cet oubli et, le 25 février 1855, à une assemblée des marguilliers, on décida de prendre des deniers de la Fabrique pour payer les frais de construction de cette sacristie qui, croyait-on, coûterait 140 louis. Elle devait avoir une longueur de 30 pieds; mais plus tard, on décida d'ajouter 10 pieds à cette dimension, ce qui en porta le coût à 198 louis. La Fabrique devait acquitter les 140 louis en douze paiements annuels de 11 louis 13 chelins 4 deniers chacun. Les livres mentionnent qu'en février 1857, elle fit son premier versement. Mais avant de faire le second paiement, M. Brissette s'aperçut que l'évêque n'avait pas donné l'autorisation nécessaire pour légaliser cette dépense. Il lui en fit part, mais nous ne savons pas ce que ce dernier décida.

A l'automne de 1857, M. Brissette trouva à redire sur la manière dont les commissaires d'école de la paroisse avaient agi dans les engagements des maîtres et maîtresses. Ainsi un instituteur (M. Beau-doin) enseignait dans une école, sa femme, dans une autre, et avec le mari, il y avait une maîtresse protestante qui faisait la classe.

Le 11 juin 1858, 11 habitants du canton de Peterborough demandèrent à faire partie de la mission de Mastigouche qui venait d'être ouverte. On y avait construit une chapelle sur un terrain donné par Pierre Didace Hénault. Cette mission fut desservie par les curés de

St-Didace et par M. Ancé. Mais peu après le départ de ce prêtre, la mission fut abandonnée et la chapelle, convertie en école. Par la suite, on transporta cette école sur la terre de François Provost. Lorsque la paroisse St-Charles de Mandeville fut fondée, on déménagea de nouveau cette ancienne chapelle près de l'église et on en fit le presbytère.

Le 23 juin 1858, Dominique Ducharme fit servir un protêt à Octave Dostaler, président des syndics, et le 26 du même mois il en fit délivrer une copie à Charles Beaugrand dit Champagne. Ce fut le notaire Piché qui fit le protêt et la copie, et les signifia en se faisant accompagner d'Ulric Dequoy, commerçant, et de David St-Antoine, fils, commis, pour servir de témoins. (Nos 542 et 545 du répertoire de P.-C. Piché).

Le 19 août 1858, les syndics Alexandre Morrison et Charles Beaugrand demandèrent à l'évêque d'envoyer un expert recevoir l'église, que l'entrepreneur allait pouvoir livrer dès la semaine suivante. Toutefois M. Brissette, en transmettant cette demande à l'autorité diocésaine, récusait M. Bourgeault, mais se déclara prêt à accepter tout autre personne que l'évêque voudrait bien envoyer.

Le 29 août suivant, on s'occupa du loyer des bancs de l'église. On décida :

1° Que ces bancs seraient loués avant le 1er janvier 1859, à un mois de crédit, avec droit de poursuivre alors, et avec la liberté de revendre au 1er de l'an 1859.

2° Que chaque habitant ne pourrait louer qu'un banc.

3° Qu'il ne sera permis à aucun locataire de banc d'y faire aucun changement ou addition quelconques, si ce n'est de rembourrer les petits bancs sur lesquels on s'agenouille.

4° Qu'il sera fourni gratuitement un banc à M. le Curé.

5° Qu'il sera donné un banc gratis à M. Dostaler, chantre.

6° Que les bancs de la chapelle qui ne serviraient pas dans l'église, seraient donnés à la mission du lac Corbeau.

Le lendemain, M. Brissette pouvait annoncer à l'évêque que le 16 septembre 1858, tout serait prêt pour la bénédiction de l'église et d'une cloche. Ce jour-là fut pour St-Gabriel un jour de fête comme on n'en avait pas encore vue à cet endroit. 15 prêtres, dont plusieurs anciens desservants, et un grand nombre d'étrangers vinrent se joindre à la population pour donner encore plus d'éclat à la cérémonie déjà si

imposante de la bénédiction d'une église. Mgr Bourget lui-même officia. Le même jour et à la même cérémonie, l'évêque bénit aussi deux cloches: l'une pour l'église de St-Gabriel, l'autre destinée à la mission du Lac Corbeau.

La cloche de St-Gabriel pesait 677 livres et avait coûté 75 louis. Elle fut présentée à la bénédiction par Rémi Tranchemontagne, de Berthier, et par demoiselle Marie-Louise Fisette, de St-Cuthbert, qui lui donnèrent les noms de Marie-Gabriel-Euphémie-Louise-Remi.

La cloche du lac Corbeau pesait 80 livres et coûtait \$35. Ce fut Joseph Loranger et Marguerite Loiseau, son épouse, qui la présentèrent à la bénédiction. Ils lui donnèrent les noms de Josephite-Lucie-Geneviève-Marguerite.

Pendant cette cérémonie, on ramassa la jolie somme de 44 livres cours actuel (\$176).

Les minutes relatant cette cérémonie portent les signatures de Marie-Louise Fisette, Rémi Tranchemontagne, F. Jeannotte, Ptre, D. Bérard, Ptre, J.-S. Mayrand, Ptre, J.-F. Gagnon, Ptre, T. Quevillon, Ptre, A.-C. Lebel, Ptre, T.-V. Papineau, Ptre, L.-I. Guyon, Ptre, Joseph Plessis-Bélaïr, Ptre, R.-A. Noiseux, Ptre, M.-E. Caisse, Ptre, C.-F. Turgeon, Ptre, Ls-Joseph Huot, Ptre, J. Brissette, Ptre, Edm. Moreau, diacre, et Mgr Ignace Bourget.

Le 17 octobre 1858, Louis Lefrançois rendit ses comptes. Nous y voyons que la recette dépassait de 577 livres le compte des dépenses, ce dernier se montant à 1618⁷³.

Le 14 novembre 1858, apparaît dans les livres de la Fabrique, une note qui nous a fort intrigué, et qui est encore une énigme pour nous. Nous avons vu que Mgr Bourget, le 11 septembre 1857, avait béni, en même temps que l'église, une cloche pour St-Gabriel. Nous en avons dit le poids, le coût, le parrain et la marraine ainsi que les noms donnés à la cloche. Eh bien! à la date du 14 novembre 1858, nous trouvons que M. Brissette, à qui Mgr Bourget avait donné les pouvoirs spéciaux, bénit une cloche pesant 353 livres et coûtant 50 louis, destinée à l'église de St-Gabriel. Le poids et le prix diffèrent de ceux que nous avons donnés précédemment pour l'autre cloche, mais les noms donnés à la nouvelle sont les mêmes: Marie-Gabriel-Euphémie-Louise-Remi. Est-ce la seconde des 2 cloches qui se trouvaient dans le clocher lorsque M. Clément les remplaça par 3 nouvelles? Ou cette seconde cloche remplaçait-elle la première, qui était peut-être défectueuse?

Le 15 décembre 1858, on passa un nouveau règlement concernant la vente des bancs.

Ce règlement était sage, mais malheureusement, d'application difficile; aussi le mit-on bientôt de côté, ce qui causa bien des pertes à la Fabrique et des désagréments aux marguilliers.

Dans le même mois, on décida de construire un presbytère, et le marguillier en charge fut autorisé à emprunter 50 louis cours actuel pour aider à en payer le coût. Le 26 juin suivant, le curé apprenait à l'évêque que la construction de ce presbytère avançait rapidement, mais que l'argent manquait pour le terminer. Le 2 juillet, les marguilliers furent autorisés à emprunter \$200 pour achever l'ouvrage.

Le 25 mars 1860, Maxime Beauparlant rendit compte de sa gestion pour 1857. La recette totale s'élevait à 3212 livres 8 sols dont 1798 livres pour rentes de bancs; la dépense totale était de 2441 livres dont 288 pour salaire du bedeau, 168 pour salaire du comptable, etc.

Le 29 avril 1860, on décida de transporter le vieux presbytère sur le terrain de la Fabrique, devant la maison de Joseph Hamelin (située dans la Côte de l'École) pour y servir de logement au bedeau et de salle publique. Plus tard, vers 1881, on s'en servit comme maison d'école lorsqu'on reconstruisit en neuf. Peu après, ce vieux presbytère fut de nouveau transporté dans le chemin du Moulin. (Maison Pierre Charbonneau).

En juin 1860, mourut dame Julie Rivard, épouse d'Hector Morrison. Sur son lit de mort, elle fit promettre à son mari, âgé de 84 ans et encore protestant, de ne pas différer plus longtemps d'entrer dans le giron de l'Église romaine. Elle avait préparé sa conversion, lui avait enseigné les vérités de notre religion. Aussi peu de jours après la mort de Dame Morrisno, M. Brissette reçut l'abjuration de ce vieux patriarche, en présence de Pierre Brissette et d'Alexandre Morrison. (26 juin).

Le 21 octobre 1860, M. Brissette demanda l'autorisation d'ériger le chemin de Croix dans la chapelle du Lac Corbeau.

Il obtint à la même date l'autorisation de bénir une nouvelle croix pour le cimetière de St-Gabriel, afin de remplacer l'ancienne qui tombait de vétusté.

Cette première croix a une histoire qui mérite d'être racontée. En 1839 ou 1840, l'évêque vint en visite pastorale à la mission du lac. Profitant de sa présence à St-Gabriel, Bernard Monday lui exprima le désir de faire bénir une croix qu'il venait d'ériger devant sa demeure, c'est-à-dire à l'extrémité nord de la rue Monday.

L'évêque consentit volontiers à ce que demandait le fondateur du village de St-Gabriel, et voulut donner à cet événement toute la solen-

nité possible. On partit en procession de la chapelle, alors au Cordon. Après que chacun se fut pourvu d'un morceau d'étoffe de couleur (pris au magasin de Wm Morrison) et l'eut fixé au bout d'une branche, en guise de drapeau, l'on s'était mis en marche pour se rendre devant la demeure de Monday. Ce dernier avait décoré les abords de la croix avec tout le soin possible, et en autant que le permettaient les faibles ressources dont on pouvait alors disposer au lac. Il avait planté de nombreux sapins aux rameaux desquels, il avait mis des roses à profusion. Quelques banderoles de cotonnade de couleurs variées complétaient la décoration. Le tout était rustique, mais plaisait à l'oeil. Après la cérémonie l'évêque et les paroissiens retournèrent à la chapelle du Cordon encore en procession.

A cette date les desservants venaient rarement à St-Gabriel, et le dimanche, Monday et les voisins se réunissaient au pied de la croix pour y prier. On y venait faire des neuvaines, et les beaux soirs d'été on s'y agenouillait pour remercier Dieu des faveurs de la journée.

Lorsque M. Dequoy ouvrit le cimetière près de l'église actuelle, il demanda à Monday de vouloir bien permettre que la "Croix du chemin", que l'on désignait sous le nom de croix du Jubilé, devint la croix du cimetière. C'est cette dernière que M. Brissette remplaça par une nouvelle.

En 1860 M. Brissette avait demandé un vicaire; il réitéra cette demande en janvier 1861 lorsqu'au retour de St-Cuthbert, où il était allé rendre les derniers devoirs à un parent, on l'informa du décès d'une femme qui était morte sans confession pendant son absence.

En mai suivant, un mal de genou qui l'incommodait beaucoup, l'obligea à demander l'aide de M. Thibodeau, vicaire à St-Cuthbert. Ce dernier vint passer quelque temps à St-Gabriel. Il obtint ensuite comme vicaire M. O. Blanchard, M. A.-J. Péladeau, puis encore M. Blanchard.

Le 17 février 1861, M. Brissette, après une campagne suivie où il avait livré de rudes combats, pouvait enfin annoncer que la crinoline était disparue de la paroisse; "Mais, disait-il, il serait bon que tous les curés s'entendissent à ce sujet afin de faire disparaître complètement ces modes baroques."

Le 2 avril 1861, il informa l'évêque de Montréal que le pauvre M. Ancé était parti de chez M. le curé Turgeon, de St-Didace, qui, par l'ordre de Mgr des Trois-Rivières, avait cessé de lui donner l'hospitalité. M. Ancé était allé se réfugier chez un citoyen de Mastigouche. "Il va de maison en maison, et, afin d'obtenir la commisération des gens, il

raconte les prétendues persécutions que lui font subir les évêques et les curés." M. Ancé qui était malade d'esprit, fut rappelé à Montréal, trouva un refuge dans un hospice où il mourut en 1888. Il avait quelques connaissances médicales, et certains onguents, dont il a laissé la formule, sont encore en usage dans la région.

Le 26 juin 1861, Mgr Bourget vint en visite pastorale. Il approuva les comptes des marguilliers pour 1855-6-7, et laissa plusieurs ordonnances :

1° Que les comptes des trois années suivantes soient rendus au plus tôt et qu'à l'avenir chaque marguillier sortant de charge rende ses comptes dans les premiers six mois qui suivront l'année de sa gestion.

2° Que l'on répare les linges et les ornements qui en ont besoin ; que l'on ne se serve plus de ceux qui ne peuvent être réparés.

3° Que le tabernacle du petit autel soit garni à l'intérieur de soie blanche pour que le S. Sacrement y soit exposé le Jeudi-Saint et durant les 40-Heures.

4° Que les pales soient ou de simple toile ou du moins recouvertes d'une toile bénite.

5° Qu'il y ait une armoire pour contenir les fonds baptismaux, laquelle sera placée dans un lieu convenable de l'église pour y faire les baptêmes en été, et à la sacristie durant l'hiver. (1)

6° Que le ciboire en fer-blanc soit pour toujours interdit.

7° Enfin que les noms des confirmés soient enregistrés selon la formule du Rituel Romain.

A cette visite, Mgr Bourget confirma 333 enfants et adultes dont 178 filles et 155 garçons et hommes. Au nombre des confirmés, était Hector Morrison, âgé de 85 ans.

Le 26 décembre 1861, M. A.-E.-P. Bellemare demandait à l'évêque de Montréal les pouvoirs voulus pour annexer à la paroisse de St-Didace dont il était curé, une partie de St-Gabriel. Cette demande fut suivie d'une requête portant 41 noms, et datée du 11 janvier 1862. Le 14 du même mois, M. Bellemare écrivit une nouvelle lettre dans le même but.

Le 26 décembre 1861, quelques habitants du 3e rang demandèrent leur annexion à la paroisse de St-Félix. L'évêque délégua M. H. Mo-

v1) Les baptêmes se font dans la sacristie en été comme en hiver, depuis un temps immémorial.

reau, le 27 août 1861, pour y vérifier les faits et les allégués de la requête. Le délégué fit rapport par écrit le 12 octobre suivant, et, le 23 novembre 1861, Mgr Bourget détacha de St-Gabriel et annexa à St-Félix toute la partie du 3e rang de Brandon depuis la ligne seigneuriale de Ramsay jusqu'au lot No 21 de ce rang, y compris la moitié de ce dernier lot.

Le 2 octobre 1862, M. Brissette signait son dernier acte aux registres d'état civil de St-Gabriel et le lendemain M. François-Magloire Turcotte le remplaçait.

M. Brissette fut regretté: sans avoir les talents de M. Dequoy, il avait beaucoup de mérite et de dévouement; il put, en donnant satisfaction à tous, continuer la période d'apaisement commencée par M. Dequoy. Jeune et vigoureux, il se dévoua sans compter pour le bien spirituel de la paroisse St-Gabriel et de la mission de St-Damien dont il avait présidé à la fondation. Mais il avait trop présumé de ses forces, et une douloureuse maladie vint le forcer d'abord à prendre un repos de quelques mois, puis à ne se charger que d'une paroisse moins étendue et, par conséquent, moins difficile à desservir.

Appelé aux malades à Mastigouche, à plus de trois lieues, il trouvait souvent, à son retour, une voiture de St-Damien qui l'attendait pour l'amener auprès d'un mourant. On le vit parfois, dans les mauvais jours d'automne et de printemps, rester trois jours sans pouvoir prendre de repos.

M. Brissette avait cependant deux défauts: il écrivait très mal et était un comptable peu désirable. Les livres de la Fabrique furent très mal tenus de son temps. Comme il eut à surveiller la construction de l'église, du presbytère, de la sacristie, etc., et à en payer le coût, beaucoup d'argent, de reçus, de factures lui passèrent par les mains, et quand il dut déménager du presbytère en construction, des papiers s'égarèrent. Bien qu'il fût au-dessus de tous soupçons, sa mauvaise comptabilité, due peut-être à ses multiples occupations, ne fut pas sans lui causer quelques désagréments, comme nous le verrons tantôt. Les comptes des marguilliers étaient en arrière de trois années et ne furent vérifiés qu'après son départ.

Le 4 octobre 1862, le chanoine Hypolite Moreau vint examiner et arrêter les comptes pour les années 1858, 1859, 1860 et 1861. Il trouva que la recette totale en 1858 avait été de 2946 livres 17 sols. Il était dû en arrérages 421¹², bien que M. Moreau en additionnant ses propres chiffres n'eût trouvé que 411¹². Dans le compte des dépenses, nous voyons que la Fabrique payait aux syndics cette année-là le

reste du coût de la sacristie, dont l'extension (10 pieds de longueur en plus) coûta 198 livres.

Les comptes pour 1859 (Alexandre Morrison, marguillier) accusent une recette totale de 3144¹⁸ et une dépense de 3577⁵ laissant un déficit de 432⁷. (Il ne faut pas oublier que le finito du compte précédent figure dans le budget de l'année suivante).

Les comptes de 1860 (J.-Bte Payette, marguillier) indiquent une recette de 3416² et une dépense de 1671¹, laissant en caisse 1745¹.

Les comptes de Pierre Béliveau, pour 1861, donnent une recette totale de 4199¹¹ et une dépense de 3532⁹, laissant en caisse 667².

Après avoir terminé l'examen des comptes de la Fabrique, M. Moreau écrivit dans le livre de compte la note suivante :

“Il peut se faire que plusieurs items de la dépense aient échappé à mes recherches et aient été payés avec la susdite balance de 667². Dans tous les cas, on dit qu'il n'y avait point d'argent au coffre à l'arrivée de Messire Turcotte.”

Nous n'avons pas à plaider la cause de M. Brissette : les oeuvres de ce prêtre à St-Gabriel et dans les autres postes qu'il occupa avec honneur et distinction, parlent assez haut pour que le lecteur sache à quoi s'en tenir sur son compte. Il n'était pas calligraphe, soit ; mais c'est là tout ce que nous pouvons reprocher à M. Brissette. S'il négligea quelque peu les livres de la Fabrique, c'était parce qu'il se préoccupait davantage des entrées que ses paroissiens pouvaient faire au grand livre de vie.

CHAPITSE VII

MESSIRE TURCOTTE, LE CURE MALCOMMODE

1860-1864

Lorsque la maladie força M. Brissette à quitter St-Gabriel, l'évêque eut quelque peine à lui trouver un successeur. Bien que depuis quelques années, le calme régnât dans St-Gabriel, la renommée que s'était acquise cette paroisse par ses nombreux démêlés avec ses curés, n'était pas de nature à donner à aucun prêtre la tentation de devenir le pasteur d'un troupeau qui passait pour être si peu commode. M. Turcotte, étant en disponibilité à Joliette, l'évêque offrit la direction de St-Gabriel à ce prêtre qui l'accepta. Quelques paroissiens avaient autrefois malmené leur curé, M. Turcotte allait payer ses nouveaux paroissiens de la même monnaie. Il était d'une humeur très difficile et s'emportait pour un rien. Voici deux exemples qui nous font connaître un peu le caractère de M. Turcotte. Un dimanche pendant qu'il était à faire le sermon, il aperçut M. Girardin maître-chantre, qui disait quelques mots à son voisin. Il interrompit son sermon pour apostropher M. Girardin si désagréablement que ce monsieur, enlevant son surplis, quitta le lutrin pour n'y plus revenir, et alla se mettre dans la nef où il avait un banc. Lorsque le curé eut fini son sermon, il entonna le Credo ; mais sa voix n'eut pas d'écho, et il dut terminer en basse-messe.

Une autre fois, un homme de St-Damien apporta avec lui, en venant à la messe du dimanche, un enfant nouveau-né qu'il voulait faire baptiser. En arrivant sur le perron de l'église, il aperçut M. Antoine Tellier (1) qu'il pria d'être parrain et de se trouver une "commère" pour la cérémonie. M. Tellier, voyant une de ses brus qui se préparait à entrer dans l'église, alla l'inviter de l'accompagner dans la sacristie, où M. Turcotte baptisa l'enfant.

Les registres étant au presbytère, aussitôt après la cérémonie le curé se dirigea vers son bureau pour y faire les écritures requises. Naturellement le parrain et la marraine, ainsi que le père, voulurent le suivre. Il se retourna tout à coup vers M. Tellier et sa compagne : Où

(1) M. Tellier était propriétaire d'une scierie et minoterie à la Pique-dur (petit bout de rang à l'ouest du Chemin du Lac.)

allez-vous? Je n'ai pas besoin de vous, allez-vous-en! allez-vous-en! leur dit-il d'un ton "massacrant". Le parrain et la marraine obéirent à une invitation aussi pressante, et faite sur un ton qui n'admettait pas de réplique. Rendu au presbytère M. Turcotte demanda au père tout tremblant, les renseignements dont il avait besoin pour faire ses entrées aux registres. Ce dernier put lui dire le nom du parrain, mais celui de sa compagne lui était inconnu. La colère immodérée de M. Turcotte, à ce que l'on rapporte, eut libre cours alors, et le père dut subir un orage terrible.

M. Turcotte n'était pas toujours aussi brusque cependant, et l'on nous a dit que plus tard, lorsqu'il fut retourné sur sa ferme à Joliette, les jeunes gens de cette ville qui passaient par là ne manquaient jamais d'arrêter le voir. Ils y étaient reçus à bras ouverts et traités royalement. Il aimait le monde et ses amusements; il était loin d'avoir l'esprit de recueillement, d'abnégation, de dévouement et de sacrifice, ces vertus sacerdotales que le clergé canadien possède à un si haut degré. Nous en voulons à M. Turcotte d'avoir mis une ombre, une tache même au brillant tableau des prêtres qui desservirent St-Gabriel! Nous nous contenterons de dire qu'il fut un curé malcommode.

Ceci dit, racontons les faits principaux de son administration. Le 5 octobre 1862, les paroissiens réunis en assemblée exprimèrent leur volonté de répondre à l'action que venait de leur intenter l'entrepreneur Dominique Ducharme. Peu satisfaits de son ouvrage, ils avaient refusé de faire les paiements convenus, d'où l'action intentée aux syndics.

Le 7 décembre suivant, attendu que M. Turcotte tenait gratuitement les comptes de la Fabrique et que l'on ne payait pas de chantre, (M. Joseph Jacques remplissant la charge de chantre sans aucune rémunération), on décida que les sommes que l'on économisait sur ces deux items seraient employées par le curé, en réparations, ameublement, achat de vases et autres articles nécessaires au culte, mais à la condition que tous les meubles et ornements, achetés ainsi, deviendraient et seraient pour toujours la propriété de la Fabrique. On approuva aussi les dépenses que le curé avait déjà faites pour un confessionnal, un vestiaire, une banquette, 4 prie-Dieu, pour la réparation des autels, ainsi que pour l'achat d'un ornement noir, d'une chape blanche, d'une garniture en noir pour les trois autels, d'une chape noire, d'un drap mortuaire et d'un devant d'autel; le tout formant une somme de 714 livres ancien cours (\$142.80).

Dans sa dernière année d'administration M. Brissette avait obtenu d'avoir un vicaire, M. O. Blanchard. M. Turcotte garda cet auxiliaire, mais, le 12 décembre 1862, le vicaire dut demander à changer de poste; malgré qu'il fit tout son possible, ce jeune prêtre ne pouvait s'accorder avec le curé. M. Péladeau vint le remplacer quelque temps; mais lors du départ de M. Turcotte, M. Blanchard était revenu à St-Gabriel.

A cette dernière assemblée on autorisa le curé à lambrisser et à réparer l'intérieur du presbytère et à en reconstruire à neuf les dépendances dont une partie avait été détruite par un incendie le 26 octobre précédent.

M. Turcotte n'avait pas attendu cette autorisation pour commencer les travaux que l'on put continuer en employant des argents reçus du gouvernement.

Cependant les gens de St-Damien, après avoir obtenu, en 1863, l'autorisation de se construire une chapelle plus vaste et plus digne de leur mission, qui commençait à être florissante, se mirent tout de suite à l'oeuvre. Dans le cours de l'hiver ils sortirent de la forêt le bois nécessaire, et le 24 avril 1864, M. Turcotte pouvait annoncer que le dimanche suivant, après la messe, on commencerait à "lever" le nouveau temple.

A St-Gabriel les choses n'allaient pas si bien: on avait trouvé que la construction de l'église avait été mal faite. On pouvait voir, à certains endroits, dans le mur, des fissures qui faisaient craindre un effondrement de la toiture, et le mur en brique s'était lui-même effondré. Aussi les syndics refusèrent-ils de continuer les paiements que l'on faisait annuellement à l'entrepreneur Ducharme. Ce dernier envoya un expert, un M. Laberge, pour examiner les travaux faits. On pouvait, disait cet expert, réparer le tout avec \$30. L'affaire n'en alla pas moins devant la justice, et la cour donna gain de cause à l'architecte. Pour délibérer sur les moyens à prendre afin de sortir la paroisse de l'embarras, M. Turcotte convoqua les paroissiens en assemblée le 8 mai suivant. Jérémie Laporte, Napoléon Bolduc, Hyppolithe Yon, Jean-Louis Granger, Arsène Payette, Benjamin Desrochers, J. Majeau, Onésime Desmarais, P. A. Monday, Gaspard Bastien et un grand nombre d'autres personnes ne sachant pas signer assistèrent à cette assemblée. On y résolut que, "vu la position critique dans laquelle se trouve la paroisse, par suite de la décision rendue à la cour supérieure de Montréal, le 30 avril précédent, contre les syndics nommés pour surveiller la construction d'une église en la paroisse de St-Gabriel

de Brandon, dans la poursuite de Dominique Ducharme, architecte, cette assemblée prie humblement Sa Grandeur Mgr Ignace Bourget, évêque de Montréal, de vouloir bien aviser aux moyens les plus sages à adopter en cette circonstance, et par ces présentes, la dite assemblée supplie Sa Grandeur de mettre à exécution les procédés que sa sagesse lui dictera."

M. Turcotte fut chargé d'aller en personne porter cette résolution à l'évêque qui délégua M. Victor Bourgeault et M. A.-F. Truteau, Ptres. Ces derniers après avoir visité l'église le 12 mai, trouvèrent eux aussi que l'ouvrage était mal fait, et ils conseillèrent aux marguilliers et aux syndics de demander à l'entrepreneur une réduction de 100 à 150 louis. Si M. Ducharme refusait d'en venir à un arrangement, ils conseillaient d'aller en appel.

M. Turcotte, sans attendre qu'on eût vu l'architecte pour savoir si ce monsieur consentirait à une réduction, s'entendit avec deux ou trois paroissiens pour procéder immédiatement à un appel. La cour confirma le jugement déjà rendu contre la Fabrique. M. Turcotte n'était plus à la tête de la paroisse, et la question des frais encourus par ce procès, que les syndics n'avaient pas autorisé d'intenter, causa un grand malaise.

Pour se mettre à l'abri de poursuites judiciaires de la part de Ducharme ou de la Fabrique, M. Turcotte avait fait une vente fictive de sa terre près de Joliette.

Des plaintes sur la conduite de M. Turcotte furent faites à l'évêque qui enleva à ce curé la desserte de St-Gabriel. Il quitta St-Gabriel tout de suite, emportant avec lui nombre d'objets nécessaires au culte qu'il avait achetés, pensait-on, avec l'argent de la Fabrique, mais dont une bonne partie au moins avait été acquise par suite de l'autorisation des marguilliers à l'assemblée du 7 décembre 1863.

CHAPITRE VIII

L'ABBE PLESSIS BELAIR

1864-1877

En attendant la nomination d'un successeur, M. O. Blanchard, vicaire, fut desservant, puis, après septembre 1864, M. Joseph Plessis-Bélaïr vint aussi diriger la paroisse. Les habitants furent si satisfaits de ce dernier que, le 25 décembre 1865, ils envoyèrent à l'évêque une supplique, portant plus de 400 noms, pour demander de garder ce bon prêtre au milieu d'eux. L'administration de M. Bélaïr fut paisible et heureuse; les paroissiens n'eurent qu'à se louer de la confiance qu'ils avaient mise en lui.

Cependant le 25 septembre 1864, M. Blanchard avait convoqué une assemblée des paroissiens, à laquelle ces derniers autorisèrent les marguilliers de l'oeuvre "à prendre les moyens légaux pour régler, soit par eux-mêmes soit par leur procureur, avec M. Turcotte, tous les comptes que les dits marguilliers pouvaient avoir en litige avec le dit F.-M. Turcotte: et aussi, à retirer par tous moyens de droit tous les argents, papiers et autres choses qui pourraient se trouver entre les mains ou en la possession du dit M. Turcotte, et pour cette fin, nommer un procureur pour agir au nom des dits marguilliers." Bernard Monday, proposa, secondé par Jérémie Laporte, que Frs Dubeau, marguillier, et Joseph-Olivier Laurendeau, M.D., fussent nommés procureurs à l'effet susdit et autorisés à employer tel avocat qu'ils voudraient et quand ils voudraient.

Le 16 octobre 1864, M. Bélaïr demanda qu'on terminât dans le plus bref délai les dépendances du presbytère. On acquiesça à cette demande, mais comme le coffre de la Fabrique était vide on emprunta \$250 du conseil municipal de la paroisse.

Le 19 novembre 1864, M. le chanoine Moreau vint de nouveau réviser les comptes de la Fabrique pour une partie de 1861, pour 1862-3 et une partie de 1864. Il trouva que les comptes ordinaires de la Fabrique, pour ce laps de temps, se soldaient "avec une balance ne faveur de la Fabrique se montant à 611 livres 13 sols en laissant de côté les arrérages non encore retirés. Convertis en louis ces 611¹³ donnent 25 louis 9⁸¹/₂ ce qui ajouté aux 364 louis 13⁶ qui devaient servir,



M. L'ABBE JOSEPH-ANTOINE PLESSIS-BELAIR,
Ancien Curé.

Handwritten text, possibly a signature or date, located in the center of the page.

avec les autres revenus de la Fabrique, à acquitter le coût de la sacristie, des bancs, etc., et remis à M. Turcotte, formaient un total de 390^{''} 12^{''} 81¹/₂. Les dépenses justifiées (extraordinaires) se montaient à 388^{''} 1^{''} 9 laissant un déficit de 2^{''} 10^{''} 11¹/₂ (soit environ \$10) "qui devront être remis à la Fabrique par les tenant-comptes s'ils n'en prouvent pas l'emploi légitime". Ainsi on peut dire qu'à peu de chose près les comptes de M. Turcotte envers la Fabrique étaient en règle. Le rapport de M. Moreau fut accepté par les francs-tenanciers "à la condition que les dits comptes soient ce qu'ils sont dans le dit rapport, que la balance restant contre le dit tenant-compte et les items non justifiés le soient plus tard à la satisfaction du curé du lieu, et que les remarques faites au dit rapport soient comprises et exécutées selon ce qu'elle comportent."

Le 5 juillet 1866, Mgr Bourget visite la paroisse, examine les comptes de 1865, mais il ne décharge pas les marguilliers comptables de ces diverses années à cause des arrérages dus à la Fabrique. Il recommande d'exiger d'avance la rente des bancs; de réparer le calice, d'acheter un nouveau ciboire d'argent et quelques aubes en toile; de prendre des moyens efficaces pour consolider l'église et faire les ornements intérieurs au fur et à mesure que la Fabrique, aidée de la paroisse, en aura les moyens. L'évêque avait avec lui, en qualité de secrétaire ad hoc, l'abbé J.-M. Mathieu, qui près de 20 ans plus tard devait être curé de St-Gabriel.

Le 29 mars 1866, des syndics de l'église de St-Gabriel étaient à Montréal, pour demander aux commissaires civils l'autorisation de faire une répartition supplémentaire. J.-Bte Dandonneau et autres personnes de St-Damien s'y rendirent aussi pour faire opposition et demander l'érection civile en paroisse de la mission de St-Damien. Ces derniers firent échouer les négociations des syndics, et la Fabrique dut emprunter. Il aurait été injuste de comprendre dans cette répartition les gens du lac Corbeau qui, sous peu, allaient obtenir l'érection de leur paroisse.

Le 9 septembre 1866, on décida de céder temporairement à M. Plessis-Bélaïr curé, la maison et la salle publique (ancien presbytère) pour y loger les Soeurs Ste-Anne en attendant que la paroisse ait fait construire une autre maison plus convenable.

Le 13 novembre 1866, Hercule Maxwell se plaignit à l'évêque de M. Bélaïr qui, disait-il, retardait les ouvriers travaillant à la construction de la chapelle de St-Damien. Il informa également l'évêque que, depuis 4 mois, M. Bélaïr n'avait pas dit la messe dans la mission. M. Bé-

lair pour se disculper disait que c'était la difficulté que l'on avait à se procurer les choses nécessaires pour terminer l'ouvrage, qui retardait d'achever les travaux de la chapelle. "Elle ne pourra pas être bénite cet automne, quoiqu'on en dise." Froissé de se voir ainsi accusé, M. Bélaïr offrit sa démission que l'évêque refusa.

Le 3 février 1867, la Fabrique fut autorisée à emprunter 200 louis pour payer un billet qu'elle devait aux syndics. Antoine Tellier, marguillier en charge, trouva à emprunter cet argent chez Gonzague Gadoury, de Ste-Elizabeth (à 6%).

Le 26 mai 1866, sur proposition de Bernard Monday, secondé par Léon Granger, le même marguillier était autorisé à céder à M. le curé Plessis un lopin de terre situé au sud-est du presbytère, d'environ "deux argents de circonférence" pour y bâtir une maison d'éducation pour les demoiselles; mais on ne put commencer les travaux cette année-là. Ce ne fut que le 19 mai 1867 que M. Bélaïr pouvait annoncer que les travaux de construction du couvent allaient commencer.

Le 24 mai 1868, on autorisa le curé et le marguillier en charge, Simon Aubin, à emprunter les deniers nécessaires pour terminer l'église et la sacristie.

Peu après les marguilliers suivants rendirent leurs comptes, savoir :

Frs Dubeau pour 1864; Thos Morin pour 1865; Napoléon Bolduc pour 1866 et Antoine Tellier pour 1867. Dans les comptes de ce dernier nous voyons qu'outre les 200 louis dus à Gadoury, la Fabrique avait aussi emprunté du conseil municipal de la paroisse St-Gabriel, 400 louis, au taux de 4%, pour 15 ans, et qu'elle devait payer 100 louis par année, pendant 11 ans, à Edouard Hamelin qui venait d'entreprendre de réparer et de terminer l'église et la sacristie, moyennant 1500 louis. Le contrat avait été passé devant M^{re} P.-C. Piché entre cet entrepreneur, le curé Bélaïr et Simon Aubin, le 23 juillet 1868. L'ouvrage devait être terminé avant le mois d'août 1869, et la Fabrique s'engageait à payer 400 louis en février 1869, 100 louis en juillet suivant, et pareille somme de 100 louis chaque année, jusqu'à parfait paiement des 1500 louis. Les plans ayant été un peu modifiés on paya 50 louis en plus de ce montant.

Le devis contient 28 items dont voici les principaux : Faire à l'intérieur, pour supporter la voûte, une charpente en bois liée aux murs par des rondelles de fonte taraudées à l'intérieur; solider le clocher sans épargne; donner au jubé une pente d'un pied soit en le levant en arrière ou en le baissant en avant; faire le plafond en pin séché à la

vapeur, les balustres en merisier; mettre un crépi de première qualité et donner trois couches de peinture à la boiserie de l'église et de la sacristie; faire les réparations nécessaires à l'extérieur pour que tout soit bien étanche; faire les doubles-châssis, un confessionnal; terminer la sacristie au goût du curé.

Le 20 octobre 1868, Mgr Bourget vint en visite pastorale à St-Gabriel pour la dernière fois. Il laissa les ordonnances suivantes: percevoir d'avance la rente des bancs; passer un règlement afin de pouvoir déposséder de leurs bancs ceux qui ne payaient pas et cela sans aucune forme de procès; allouer aux Soeurs Ste-Anne une somme convenable pour qu'elles prennent soin des ornements, linges et autres objets du culte; faire une lévite de carton doublée en dehors de soie blanche, et en dedans d'une toile bénite comme corporal, pour y garder la grande Hostie dans sa lunule; garnir de soie blanche tout l'intérieur du tabernacle du grand autel, et en faire autant à un des tabernacles des petits autels quand ils seront faits, afin d'y conserver le saint Sacrement pendant les 40-Heures et le Jeudi-Saint; réserver une armoire exclusivement aux fonds baptismaux; faire les baptêmes dans l'église pendant l'été; acquitter exactement, et le plus tôt possible, les dettes de l'église.

Le 3 août, M. le curé Bélair, François Rondeau et Godfoy Payette, ce dernier marguillier en charge, visitèrent les ouvrages faits par Edouard Hamelin et s'en déclarèrent contents et satisfaits.

Le 31 juillet 1870, on autorisa le curé Bélair et François Rondeau à faire visiter, par deux experts, l'église, le presbytère et ses dépendances afin de faire assurer le tout à l'Association d'Assurance Mutuelle des Fabriques des diocèses de Montréal et de St-Hyacinthe. On limita cependant le montant des risques, qu'on pourrait prendre, à \$16,000.

Conformément à l'autorisation ci-dessus, le 8 août suivant, F.-X. LaSalle, marchand de St-Jean de Matha, et l'abbé David Alexandre Gravel, curé de la même paroisse, qui avaient été choisis comme experts, visitèrent les immeubles de la Fabrique et firent rapport que l'église valait \$10,000, la sacristie \$1200, le presbytère 900 et les autres dépendances \$500. Ils certifièrent de plus qu'il y avait une cheminée de brique à l'église et que les poêles et les tuyaux étaient en bon ordre, qu'il y avait des échelles sur l'église, et enfin qu'il n'y avait aucune cause apparente d'incendie. En conséquence de cette expertise et de cette visite on prit une assurance de \$12,000.

Le 30 septembre 1873, on approuva les comptes ci-dessous:

Pour 1868, Simon Aubin, marguillier en charge, les recettes furent de 166 louis 18" 4½ pour rentes de banes, et 42 louis pour casual. La dépense totale fut de 47 louis "2"½, laissant un déficit de 307 louis 4" 1.

Pour 1869, Godfroid Payette, marguillier, le déficit fut de 27" 15" 4.

Pour 1870, François Rondeau, marguillier, le déficit fut de 79" 15" ½.

Pour 1871, Amable Sylvestre, marguillier, le déficit fut de 54" 9" 5.

Pour 1872, Joseph Hamelin, marguillier, le déficit fut de 47" 10" 5.

En 1872 la Fabrique devait 200 louis qu'elle avait empruntés de Gonzague Gadoury pour payer les frais de la poursuite de Dominique Ducharme; 1100 louis à Edouard Hamelin pour les travaux faits en vue de compléter l'église et la sacristie; 1108" 5" 8 au conseil municipal de St-Gabriel de Brandon auquel on faisait appel pour combler les déficits annuels.

Le 8 octobre 1873, Mgr Fabre, évêque de Gratianopolis, coadjuteur de Mgr Bourget et plus tard son successeur au siège épiscopal de Montréal, vient faire sa première visite pastorale à St-Gabriel. Il ordonne de tenir les comptes de la Fabrique en piastres et centins; que chaque fois qu'il y aura une fraction elle soit en faveur de la Fabrique; Cependant cette fraction sera en faveur des employés de la Fabrique quand il s'agira de les payer. Il renouvela l'ordonnance qui concernait la doublure du petit tabernacle et celle qui recommandait de mettre le baptistère dans l'église chaque été. Il ajouta que l'on devait se procurer, le plus tôt possible, une chape rouge, une violette et une verte, et couvrir le ciboire d'un pavillon.

Pendant cette même visite l'évêque dédia l'autel du côté de l'épître au Sacré-Coeur de Marie, l'autre au Patronage de St-Joseph, et celui de la sacristie à sainte Cécile.

Le 30 août 1874 Bernard Monday apposa sa signature pour la dernière fois aux registres paroissiaux. Depuis 1831, il n'avait cessé de prendre une part active à toutes les délibérations qui concernaient les affaires de la Fabrique. Le fondateur du village de St-Gabriel vécut encore près de deux ans cependant, puisqu'il ne mourut que le 22 juillet 1876.

Le 7 novembre 1874, le projet d'annexer à la paroisse de St-Didace une partie de St-Gabriel, revint sur le tapis. On présenta une requête

portant 24 signatures de personnes demandant à faire partie de St-Didace. Le territoire que l'on voulait ainsi séparer de St-Gabriel couvrait une étendue de 8 milles de front sur un mille de profondeur, comprenait le 7^e rang de la concession St-Guillaume et partie des concessions St-Louis, St-Pierre et Mandeville. Trente familles, comptant 250 habitants, habitaient ce territoire. La requête ne fut pas prise en considération tout de suite; mais en attendant, M. Bélair se rendit, en mars 1875, à St-Didace pour y faire faire les Pâques à ceux de ses paroissiens qui se trouvaient plus près de l'église de cette paroisse.

Le 11 avril 1875, on fut obligé de songer à réparer le presbytère, et pour cela, d'emprunter encore. La déveine semblait s'acharner sur la paroisse. Depuis 1838, c'est à peine si les paroissiens avaient été trois années consécutives sans être contraints de faire de grosses réparations ou de reconstruire. Malgré trois répartitions, la Fabrique était endettée de plus de \$10,000. Les habitants de 1875, plus généreux et plus riches aussi que leurs devanciers, n'hésitèrent pas: ils résolurent d'emprunter \$1000 de la municipalité à 6% pour réparer le presbytère. Ils s'engagèrent à remettre cette somme à la municipalité par une répartition légale, si les revenus de la Fabrique ne suffisaient pas pour faire face à cette dette.

Le 4 juillet 1875, on approuva les comptes ci-dessous.

Pour 1873, Narcisse Poitras, marguillier: recettes par rentes de bancs \$501.34, par casuel \$108.63, donnant un total de \$609.97.

Dépenses: pour le paiement de l'église \$412; pour le chantre (Joseph Jacques) \$40; pour le bedeau \$36; pour intérêt à G. Gadoury \$48, etc., etc. formant un total de \$827.31, ce qui laissait un déficit de \$217.34.

Pour 1874, Maxime Beauparlant marguillier: Recettes totales \$624.41; dépenses totales \$892.07, laissant un déficit de 267.66. Au compte des dépenses figure l'achat d'un harmonium, \$325.

Le 22 novembre 1875, M. Bélair demanda un auxiliaire. Il eut pour vicaire M. P.-H. Bédard, plus tard curé à Fall-River.

Le 12 juillet 1876, Mgr Fabre vint en visite pastorale. Il conseilla aux paroissiens de passer un nouveau règlement concernant la rente des bancs et de le mettre en force.

Le 8 décembre 1876 on passa le règlement recommandé et amendé celui que l'on avait adopté en 1858. Sur proposition de Damase Charette, secondée par Dieudonné Savoie, on décida que la rente des bancs deviendrait due lors de l'adjudication, et que faute de tel paiement fait sur le champ, on procéderait de suite à une nouvelle adjudica-